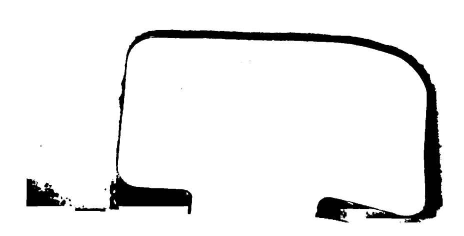



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LOGIQUE

ET

PRINCIPES DE GRAMMAIRE,

PAR M. DU MARSAIS.

DE L'IMPRIMERIE DE LEBEL,
A VERSAILLES.

LOGIQUE

ET

PRINCIPES DE GRAMMAIRE,

Par M. DU MARSAIS.

Ouvrages posthumes en partie, et en partie extraits de plusieurs Traités qui ont déjà paru de cet auteur.

NOUVELLE ÉDITION

Augmentée du Traité de l'Inversion.

TOME II.

A PARIS,
Chez MOUTARDIER, Libraire, quai des Augustins, n.° 23.

1807.

PRINCIPES
DE GRAMMAIRE.

DE L'ARTICLE.

Le mot article, vient du latin *articulus*, diminutif de *artus*, membre, parce que dans le sens propre on entend par *article* les jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvemens qui leur sont propres; de-là, par métaphore et par extension, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens ont appelé *articles*, certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière. Par exemple, *Le roi aime le peuple;* le

premier *le* ne présente qu'une même idée avec *roi;* mais il m'indique un roi particulier que les circonstances du pays où je suis, ou du pays dont on parle me font entendre. L'autre *le* qui précède *peuple,* fait aussi le même effet à l'égard de *peuple ;* et de plus *le peuple* étant placé après *aime,* cette position fait connoître que le peuple est le terme ou l'objet du sentiment que l'on attribue au roi.

Les *articles* ne signifient point des choses ni des qualités seulement: ils indiquent à l'esprit le mot qu'ils précèdent, et le font considérer comme un objet tel, que sans l'article, cet objet seroit regardé sous un autre point de vue: ce qui s'entendra mieux dans la suite, sur-tout par les exemples.

Les mots que les Grammairiens appellent articles, n'ont pas toujours dans les autres langues des équivalens qui ayent le même usage. Les Grecs mettent souvent leurs articles devant les noms propres, tels que *Philippe*, *Alexandre*, *César*, etc. Nous ne mettons point l'article devant ces mots-là. Enfin, il y a des langues qui ont des articles, et d'autres qui n'en ont point.

Les Latins faisoient un usage si fréquent de leur adjectif démonstratif, *ille*, *illa*, *illud*, qu'il y a lieu de croire que c'est de ces mots que viennent notre *le* et notre *la*. *Ille ego; Mulier illa: Hic illa parva Petilia Philoctetæ* (1). *C'est là que la petite ville de Pétile fut bâtie par Philoctète. Ausoniæ pars illa procul quam pandit Apollo* (2). Pétrone faisant parler un guerrier qui se plaignoit de ce que son bras étoit devenu paralytique, lui fait dire : *Funerata est pars illa corporis mei, quâ quondam Achilles eram : Il est mort, ce bras, par lequel j'étois autrefois un Achile. Ille Deum pater. Quisquis fuit ille Deorum.* Ovid.

Il y a un grand nombre d'exemples de cet usage que les Latins faisoient de leur *ille*, *illa*, *illud*, sur-tout dans les comiques, dans Phèdre, et dans les Auteurs de la basse latinité. C'est de la dernière syllabe de ce mot *ille*, quand il n'est pas employé comme pronom, et qu'il n'est qu'un simple adjectif indicatif, que vient notre article

(1) Virgile, *Æneid.* l. 3. v. 401.

(2) Ibid. v. 479.

le: à l'égard de notre article *la*, il vient du féminin *illa*. La première syllabe du masculin *ille* a donné lieu à notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes. *Ille affirmat. Ille fecit. Ingenio vires ille dat*, *ille rapit.* A l'égard de *elle*, il vient de *illa. Illa veretur.*

Dans presque toutes les langues vulgaires, les peuples, soit à l'exemple de Grecs, soit plutôt par une pareille disposition d'esprit, se sont fait de ces prépositifs qu'on appelle *articles*. Nous nous arrêterons principalement à l'*article* françois.

Tout prépositif n'est pas appelé *article*. *Ce, ces; cet, cette; ceci, cela; celui, celle; ceux, celles; celui-ci, celui-là; celles-ci, celles-là; certain, quelque, tout, chaque, nul, aucun, mon, ma, mes,* etc. ne sont que des adjectifs métaphysiques. Ils précèdent toujours leurs substantifs: et puisqu'ils ne servent qu'à leur donner une qualification métaphysique, je ne sais pourquoi on les met dans la classe des pronoms. Quoi qu'il en soit, on ne donne pas le nom d'*article* à ces adjectifs: ce sont spécialement ces trois mots, *le*, *la*, *les*, que nos Grammairiens nomment

articles, peut-être parce que ces mots sont d'un usage plus fréquent. Avant que d'en parler plus en détail, observons que:

1.° Nous nous servons de *le* devant les noms masculins au singulier, *le roi, le jour.* 2.° Nous employons *la* devant les noms féminins au singulier, *la reine, la nuit.* 3.° La lettre *s*, qui, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel, quand elle est ajoutée au singulier, a formé, *les*, du singulier *le. Les* sert également pour les deux genres, *les rois, les reines*, *les jours*, *les nuits.* 4.° *Le*, *la*, *les*, sont les trois article simples; mais ils entrent aussi en composition avec la préposition *à*, et avec la prpéosition *de*. Alors ils forment les quatre articles composés, *au*, *aux, du, des.*

Au est composé de la préposition *à*, et de l'article *le;* en sorte que *au* est autant que *à le.* Nos pères disoient *al*, *al tems Innocent III*: c'est-à-dire, au temps d'Innocent III. *L'apostoile manda al prodome*, etc. Le pape envoya au prud'homme (1). *Mainte lerme i fu plorée de pitié al dépar-*

(1) Villehardouin, *liv*, 1. *p.* 1.

tir (1). Vigenere traduit : *Maintes larmes furent plorées à leur département*, *et au prendre congé.* C'est le son obscur de l'*e* muet assez commun en notre langue de *l* en *u*, comme *mal*, *maux; cheval*, *chevaux; altus*, *haut; alnus*, *aulne* (arbre;) *alna*, *aune* (mesure;) *alter*, *autre*, qui ont fait dire *au* au, lieu de *à le*, ou de *al*. Ce n'est que quand les noms masculins commencent par une consonne ou une voyelle aspirée, que l'on se sert de *au*, au lieu de *à le*. Car si le nom masculin commence par une voyelle, alors on ne fait point de contraction, la préposition *à* et l'article *le* demeurent chacun dans leur entier. Ainsi, quoiqu'on dise *le cœur*, *au cœur*, on dit *l'esprit*, *à l'esprit; le père*, *au père*; et on dit *l'enfant*, *à l'enfant;* on dit *le plomb*, *au plomb;* et on dit *l'or*, *à l'or*, *l'argent*, *à l'argent*. Car quand le substantif commence par une voyelle, l'*e* muet de *le* s'élide avec cette voyelle. Ainsi la raison qui a donné lieu à la contraction *au* ne subsiste plus; et d'ailleurs, il se feroit un baillement désagréable si l'on disoit *au esprit*, *au ar-*

(1) Villehardouin, *liv.* 1. *pag.* 16.

gent, *au enfant*, etc. Si le nom est féminin, n'y ayant point d'*e* muet dans l'article *la*, on ne peut plus en faire *au*; ainsi l'on conserve alors la préposition et l'article, *la raison*, *à la raison; la vertu*, *à la vertu*.

Aux sert au pluriel pour les deux genres. C'est une contraction pour *à les*, *aux hommes*, *aux femmes; aux rois*, *aux reines*, pour *à les hommes*, *à les femmes; à les rois*, *à les reines*, etc.

Du est encore une contraction pour *de le*. C'est le son obscur des deux *e* muets de suite *de le*, qui a amené la contraction *du*. Autrefois on disoit *del: La fin del conseil si fut tel: L'arrêté du conseil fut*, etc. (1). *Gervaise del Châtel*, *Gervais du Castel*. On dit donc *du bien* et *du mal*, pour *de le bien*, *de le mal*, et ainsi de tous les noms masculins qui commencent par une consonne: car si le nom commence par une voyelle, ou qu'il soit du genre féminin, alors on revient à la simplicité de la préposition, et à celle de l'article qui con-

(1) Villehardouin, *lib.* 7, *pag.* 107.

vient au genre du nom. Ainsi on dit, *de l'esprit*, *de la vertu*, *de la peine*. Par-là on évite le baillement : c'est la même raison que l'on a marquée sur *au*.

Enfin, *des* sert pour les deux genres au pluriel, et se dit pour *de les*, *des rois*, *des reines*.

Nos enfans, qui commencent à parler, s'énoncent d'abord sans contraction. Ils disent *de le pain*, *de le vin*. Tel est encore l'usage dans presque toutes nos provinces limitrophes, sur-tout parmi le peuple. C'est peut-être ce qui a donné lieu aux premières observations que nos Grammairiens ont faites de ces contractions.

Les Italiens ont un plus grand nombre de prépositions qui se contractent avec leurs articles.

Mais les Anglois, qui ont comme nous des prépositions et des articles, ne font pas ces contractions. Ainsi ils disent *of the*, *de e*, où nous disons *du; the king*, *le roi; of the king*, *de le roi;* et en françois *du roi; of the queen*, *de la reine; to the king*, *à le roi*, *au roi; to the queen*, *à la reine*. Cette remarque n'est pas de simple curiosité. Il est important, pour rendre raison

de la construction, de séparer la préposition de l'article, quand ils sont l'un et l'autre en composition. Par exemple, si je veux rendre raison de cette façon de parler, *du pain suffit;* je commence à dire *de le pain.* Alors la préposition extractive, et qui comme toutes les autres prépositions doit être entre deux termes, cette préposition, dis-je, me fait connoître qu'il y a ici une ellipse.

Phèdre, dans la fable *de la Vipère et de la Lime*, pour dire que cette vipère cherchoit de quoi manger, dit : *Hœc, quùm tentaret si qua res esset cibi :* où vous voyez que *aliqua res cibi,* fait connoître par analogie, que *du pain,* c'est *aliqua res panis, paululum panis; quelque chose, une partie, une portion du pain.* C'est ainsi que les Anglois, pour dire, *Donnez-moi du pain*, disent *Give me some breàd, Donnez-moi quelque pain:* et pour dire, *J'ai vu des hommes; I have seen some men;* mot à mot, *J'ai vu quelques hommes; à des médecins*, *to some physicians*, *à quelques médecins.*

L'usage de sous-entendre ainsi quelque nom générique devant *de, du, des,* qui

commencent une phrase, n'étoit pas inconnu aux Latins, Lentulus écrit à Cicéron de s'intéresser à sa gloire; de faire valoir dans le sénat et ailleurs, tout ce qui pourroit lui faire honneur: *De nostrâ dignitate velim tibi ut semper curæ sit* (1). Il est évident que *de nostrâ dignitate*, ne peut être le nominatif de *curæ sit*. Cependant ce verbe *sit* étant à un mode fini, doit avoir un nominatif. Ainsi Lentulus avoit dans l'esprit, *ratio*, ou *sermo de nostrâ dignitate*, *l'intérêt de ma gloire*. Et quand même on ne trouveroit pas en ces occasions de mot convenable à suppléer, l'esprit n'en seroit pas moins occupé d'une idée que les mots énoncés dans la phrase réveillent, mais qu'ils n'expriment point. Telle est l'analogie, tel est l'ordre de l'analyse de l'énonciation. Ainsi nos Grammairiens manquent d'exactitude, quand ils disent que la préposition dont nous parlons *sert à marquer le nominatif, lorsqu'on ne veut que désigner une partie de la chose* (2). Ils ne prennent pas

---

(1) Cicéron, *Epist.* lib. 12. *ep.* 14.

(2) *Grammaire* de Regnier, *pag.* 170; de Restaut, *pag.* 75 et 418.

garde que les prépositions ne sauroient entrer dans le discours sans marquer un rapport ou relation entre deux termes, entre un mot et un mot. Par exemple, la préposition *pour* marque un motif, une fin, une raison : mais ensuite il faut énoncer l'objet qui est le terme de ce motif; et c'est ce qu'on appelle *le complément de la proposition.* Par exemple, *Il travaille pour la patrie*, *la patrie* est le complément de *pour*, c'est le mot qui détermine *pour.* Ces trois mots *pour la patrie*, font un sens particulier qui a rapport à *travaille*; et ce dernier au sujet de la proposition, *le Roi travaille pour la patrie.* Il en est de même des prépositions *de* et *à* : *Le livre de Pierre est beau. Pierre* est le complément de *de* ; et ces deux mots, *de Pierre* se rapportent à *livre*, qu'ils déterminent : c'est-à-dire, qu'ils donnent à ce mot le sens particulier qu'il a dans l'esprit, et qui dans l'énonciation le rend sujet de l'attribut qui le suit. C'est de ce *livre* que je dis qu'il est *beau.*

A est aussi une préposition, qui entr'autres usages, marque un rapport d'attribution : *Donner son cœur à Dieu : Parler à quelqu'un : Dire sa pensée à son ami.*

Cependant, communément nos Grammairiens ne regardent ces deux mots (*de* et *à*) que comme des particules, qui servent, disent-ils, à décliner nos noms. L'une est, dit-on, la marque du génitif, et l'autre, celle du datif. Mais, n'est-il pas plus simple, et plus analogue au procédé des langues, dont les noms ne changent point leur dernière syllabe, de n'y admettre ni cas, ni déclinaisons, et d'observer seulement comment ces langues énoncent les mêmes vues de l'esprit, que les latins font connoître par la différence des terminaisons? Tout cela se fait ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions.

Les Latins n'ont que six cas; cependant il y a bien plus de rapports à marquer: ce plus, ils l'énoncent par le secours de leurs prépositions. Hé bien, quand la place du mot ne peut pas nous servir à faire connoître le rapport que nous avons à marquer, nous faisons alors ce que les Latins faisoient au défaut d'une désinance ou terminaison particulière. Comme nous n'avons point de terminaison destinée à marquer le génitif, nous avons recours à une préposition. Il en est de même du rapport d'attri-

bution : nous le marquons par la préposition *à* ou par la préposition *pour*, et même par quelques autres, et les Latins marquoient ce rapport par une terminaison particulière, qui faisoit dire que le mot étoit alors au datif.

Nos Grammairiens ne nous donnent que six cas, sans doute parce que les Latins n'en ont que six. Notre accusatif, dit-on, est toujours semblable au nominatif. Hé, y a-t-il autre chose qui les distingue, sinon la place? l'un se met devant et l'autre après : dans l'une et dans l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination. Le génitif, selon nos Grammaires, est aussi toujours semblable à l'ablatif. Le datif a le privilége d'être seul avec le prétendu article *à*. Mais *de* et *à* ont toujours un complément, comme les autres prépositions, et ont également des rapports particuliers à marquer. Par conséquent, si *de* et *à* font des cas, *sur*, *par*, *pour*, *sous*, *dans*, *avec*, et les autres prépositions, devroient en faire aussi. Il n'y a que le nombre déterminé des six cas latins, qui s'y oppose. Ce que je veux dire est encore plus sensible en italien. On trouvera dans la Grammaire de Buommatéi,

la plus estimée pour la langue italienne, un grand nombre d'exemples qui prouvent, que *di*, *à*, *da*, qui servent à former ce qu'on appelle *cas*, ne sont que des prépositions jointes à l'article, et qu'il y a beaucoup d'autres prépositions qui se joignent aux mots, comme celles-là.

Mais pour se convaincre que notre *de* et notre *à* ne sont que des prépositions, il faut encore observer qu'elles viennent, l'une de la préposition latine *de*, et l'autre de *ad*, ou *à*.

Les Latins ont fait de leur préposition *de* le même usage que nous faisons de notre *de*. Or si en latin *de* est toujours préposition, le *de* françois doit l'être aussi toujours.

1.° Le premier usage de cette préposition est de remarquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient, d'où elle a pris son nom. Ainsi nous disons, *Un temple de marbre, un pont de pierres, un homme du peuple, les femmes de notre siècle.*

2.° Et par extension, cette préposition sert à marquer la propriété : *Le livre de Pierre*, c'est-à-dire, *le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre.*

C'est selon ces acceptions, que les Latins ont dit, *Templum de marmore ponam* (1). *Je ferai bâtir un temple de marbre. Fuit in tectis de marmore templum* (2). *Il y avoit dans son palais un temple de marbre.*

. . . . Solido de marmore templa
Instituam, festosque dies de nomine Phœbi (3).

Je ferai bâtir des temples de marbre, et j'établirai des fêtes, du nom de Phébus, en l'honneur de Phébus.

Les Latins, au lieu de l'adjectif se sont souvent servi de la préposition *de* suivie du nom; ainsi *de marmore* est équivalent à *marmoreum.* On pourroit en rapporter un très-grand nombre d'exemples.

3.° *De* se prend aussi en latin et en françois pour *pendant. De die, de nocte; De jour, de nuit.*

4.° *De* pour *touchant, au regard de. Si res de amore meo secundæ essent:* si les affaires de mon amour alloient bien (4). *Le-*

(1) Virgile, *Georg.* l. III, v. 13.
(2) *Æn.* IV, *v.* 457.
(3) *Æn.* VI, *v.* 70.
(4) Térence.

gati de pace: des envoyés touchant la paix, pour parler de paix. *De captivis commutandis:* pour l'échange des prisonniers.

5.° *De, à cause de, pour: Nos amas de fidicinâ istac:* vous m'aimez à cause de cette musicienne. *Lœtus de amicâ:* il est gai à cause de sa maîtresse. *Rapto de fratre dolentis:* inconsolable de la mort de son frère. *Accusare, arguere de:* accuser, reprendre de.

6.° Enfin, cette préposition sert à former des façons de parler adverbiales. *De integro*, de nouveau. *De industriâ*, de propos délibéré, à dessein.

Si nous passions aux Auteurs de la basse latinité, nous trouverions encore un plus grand nombre d'exemple; *De cœlis Deus*, Dieu des Cieux. *Pannus de lanâ*, un drap, une étoffe de laine.

Ainsi l'usage que les Latins ont fait de cette préposition a donné lieu à celui que nous en faisons. Les autorités que je viens de rapporter doivent suffire, ce me semble, pour détruire le préjugé répandu dans toutes nos Grammaires, que notre *de* est la marque du génitif. Mais, encore un coup, puisqu'en latin, *Templum de marmore*; *primus de plebe*; *rabula de foro*; *declamator de*

ludo ; homo de scholâ ; mulieres de nostro sœculo , quœ sponte peccant ; reliquum de ratiuncula; pannus de lanâ ; de n'est qu'une préposition avec son complément à l'ablatif, pourquoi ce même *de* passant dans la langue françoise avec un pareil complément, se trouveroit-il transformé en particule, et pourquoi ce complément qui est à l'ablatif en latin, se trouveroit-il au génitif en françois ?

Il n'y est ni au génitif, ni à l'ablatif. Nous n'avons point de cas proprement dits en françois. Nous ne faisons que nommer : et à l'égard des rapports ou vues différentes sous lesquels nous considérons les mots, nous marquons ces vues, ou par la place du mot ou par le secours de quelque préposition.

La préposition *de* est employée le plus souvent à la qualification et à la détermination : c'est-à-dire, qu'elle sert à mettre en rapport le mot qui qualifie avec celui qui est qualifié. *Un palais de Roi, un courage de héros.*

Lorsqu'il n'y a que la simple préposition *de*, sans l'article, la préposition et son complément sont pris adjectivement. *Un palais de Roi* est équivalent à *un Palais-Royal* ; *une valeur de héros*, équivaut à *une valeur héroïque*. C'est un sens spéci-

fique ou de sorte. Mais quand il y a un sens individuel ou personnel, soit universel soit singulier, c'est-à-dire, quand on veut parler de tous les Rois personnellement, comme si l'on disoit *l'intérêt des Rois*, ou de quelque Roi particulier, *la gloire du Roi*, *la valeur du héros que j'aime*, alors on ajoute l'article à la préposition: car *des Rois*, c'est *de les Rois*; et *du héros*, c'est *de le héros.*

A l'égard de notre *à*, il vient le plus souvent de la préposition latine *ad*, dont les Italiens se servent encore aujourd'hui devant une voyelle: *ad uomo d'intellecto*, à un homme d'esprit: *ad uno ad uno*, un à un. Les Latins disoient également *loqui alicui* et *loqui ad aliquem : afferre aliquid alicui*, ou *ad aliquem.* Parler *à* quelqu'un: apporter quelque chose *à* quelqu'un. Si de ces deux manières de s'exprimer, nous avons choisi celle qui s'énonce par la préposition, c'est que nous n'avons point de datif.

1.° Les Latins disoient aussi *pertinere ad :* nous disons de même avec la préposition, *appartenir à.*

2.° Notre préposition *à* vient aussi quelquefois de la préposition latine *à* ou

ab, *auferre aliquid alicui* ou *ab aliquo*, ôter quelque chose à quelqu'un. On dit aussi, *eripere aliquid alicui* ou *ab aliquo*. *Petere veniam à Deo*. Demander pardon à Dieu.

Tout ce que dit M. l'abbé Regnier, pour faire voir que nous avons des datifs, me paroît bien mal assorti avec tant d'observations judicieuses qui sont répandues dans sa Grammaire. Selon ce célèbre Académicien, (*pag.* 238.) quand on dit, *voilà un chien qui s'est donné à moi*, *à moi* est au datif. Mais si l'on dit, *un chien qui s'est adonné à moi*, cet *à moi* n'est plus alors au datif; c'est, dit-il, la préposition latine *ad*. J'avoue que je ne saurois reconnoître la préposition latine dans *adonné à*; sans la voir aussi dans *donné à;* et que dans l'une et dans l'autre de ces phrases, les deux *à* me paroissent de même espèce, et avoir la même origine. En un mot, puisque *ad aliquem*, ou *ab aliquo*, ne sont point des datifs en latin, je ne vois pas pourquoi *à quelqu'un* pourroit être un datif en françois.

Je regarde donc *de* et *à* comme de simples prépositions, aussi-bien que *par*, *pour*,

avec, etc. Les unes et les autres servent à faire connoître en françois les rapports particuliers que l'usage les a chargés de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

A légard de *le*, *la*, *les*, je n'en fais pas une classe particulière de mots sous le nom d'*Article*; je les place avec les adjectifs prépositifs, qui ne se mettent jamais que devant leurs substantifs, et qui ont chacun un service qui leur est propre. On pourroit les appeler *Prénoms*.

Comme la société civile ne sauroit employer trop de moyens pour faire naître dans le cœur des hommes des sentimens, qui d'une part les portent à éviter le mal qui est contraire à cette société, et de l'autre les engagent à pratiquer le bien, qui sert à la maintenir et à la rendre florissante; de même l'art de la parole ne sauroit nous donner trop de secours pour nous faire éviter l'obscurité et l'amphibologie, ni inventer un assez grand nombre de mots, pour énoncer non-seulement les diverses idées que nous avons dans l'esprit, mais encore pour exprimer les différentes faces sous lesquelles nous considérons les objets de ces idées.

Telle est la destination des prénoms ou adjectifs métaphysiques, qui marquent, non des qualités physiques des objets, mais seulement des points de vue de l'esprit, ou des faces différentes sous lesquelles l'esprit considère le même mot. Tels sont, *tout, chaque, nul, aucun, quelque, certain,* dans le sens de *quidam, un, ce, cette, ces, le, la, les,* auxquels on peut joindre encore les adjectifs possessifs tirés des pronoms personnels; tels sont *mon, ma, mes,* et les noms de nombre cardinal, *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, etc.

Ainsi je mets, *le, la, les,* au rang de ces prénoms ou adjectifs métaphysiques. Pourquoi les ôter de la classe de ces autres adjectifs?

Ils sont adjectifs, puisqu'ils modifient leur substantif, et qu'ils le font prendre dans une acception particulière, individuelle et personnelle. Ce sont des adjectifs métaphysiques, puisqu'ils marquent, non des qualités physiques mais une simple vue particulière de l'esprit.

Presque tous nos Grammairiens (Regnier, *pag.* 141. Restaut, *p.* 64.) nous disent que *le*, *la*, *les*, servent à faire connoître le genre des noms, comme si c'étoit là une propriété

qui fût particulière à ces petits mots. Quand on a un adjectif à joindre à un nom, on donne à cet adjectif, ou la terminaison masculine, ou la féminine, selon ce que l'usage nous en a appris. Si nous disons *le soleil*, plutôt que *la soleil*, comme les Allemands, c'est que nous savons qu'en françois *soleil* est du genre masculin, c'est-à-dire, qu'il est dans la classe des noms de choses inanimées auxquelles l'usage a consacré la terminaison des adjectifs déjà destinés aux noms des mâles, quand il s'agit des animaux. Ainsi, lorsque nous parlons du soleil, nous disons *le soleil*, plutôt que *la*, par la même raison que nous dirions *beau soleil*, *brillant soleil*, plutôt que *belle*, *brillante*.

Au reste, quelques Grammairiens mettent *le*, *la*, *les*, au rang des pronoms. Mais si le pronom est un mot qui se met à la place du nom dont il rappelle l'idée, *le*, *la*, *les*, ne seront pronoms, que lorsqu'ils feront cette fonction. Alors ces mots vont tous seuls et ne se trouvent point avec le nom qu'ils représentent: *La vertu est aimable*, *aimez-la*. Le premier *la* est adjectif métaphysique, ou, comme on dit, article; il précède son substantif *vertu*; il personnifie la *vertu*; il la

fait regarder comme un individu métaphysique. Mais le second *la*, qui est après *aimez*, rappelle la *vertu;* et c'est pour cela qu'il est pronom, et qu'il va tout seul. Alors *la* vient de *illam*, elle.

C'est la différence du service ou emploi des mots, et non la différence matérielle du son, qui les fait placer en différentes classes. C'est ainsi que l'infinitif des verbes est souvent nom, *le boire*, *le manger.*

Mais sans quitter nos mots, ce même son *la* n'est-il-pas aussi quelquefois un adverbe qui répond aux adverbes latins *ibi*, *hâc*, *isthâc*, *illâc:* il *demeure là*, il *va là*, etc. N'est-il pas encore un nom substantif, quand il signifie une particule explétive qui sert à l'énergie? *Ce jeune homme-la*, *cette femme-la.*

A l'égard de *un*, *une*, dans le sens de *quelque* ou *certain*, en latin *quidam*, c'est encore un adjectif prépositif qui désigne un individu particulier, tiré d'une espèce, mais sans déterminer singulièrement quel est cet individu, si c'est Pierre ou Paul. Ce mot nous vient aussi du latin. *Quis est is homo, unusne amator? Hic est unus servus violen-*

tissimus (1). *Sicut unus pater familias* (2). *Qui variare cupit rem prodigialiter unam* (3). Celui qui croit embellir un sujet, *unam rem*, en y faisant entrer du merveilleux. *Forte unam aspicio adolescentulam* (4). Donat, qui a commenté Térence, dans le temps que la langue latine étoit encore une langue vivante, dit sur ce passage, que Térence a parlé selon l'usage; et que s'il a dit *unam* au lieu de *quandam*, c'est que telle étoit, dit-il, et que telle est encore la manière de parler.

La *Grammaire générale* de P. R. dit que *un* est un article indéfini. Ce mot ne me paroît pas plus article indéfini, que *tout* article universel, ou *ce*, *cette*, *cet*, articles définis. L'auteur ajoute, qu'*on croit d'ordinaire que* un *n'a point de pluriel; qu'il est vrai qu'il n'en a point qui soit formé de lui-même:* on dit pourtant *les uns*, *quelques-uns*; et les Latins ont dit au pluriel, *uni*, *unæ*, etc. *Ex unis geminas mihi conficiet nuptias* (5).

(1) Plaute.
(2) Cicéron.
(3) Horace.
(4) Térence.
(5) *Idem.*

Aderit una in unis œdibus (1). *Je dis*, poursuit l'Auteur, *que* un a *un pluriel pris d'un autre mot, qui est* des, *avant les substantifs*, des animaux, *et* de, *quand l'adjectif précède*, de beaux lits. *De* un pluriel ! cela est nouveau.

Si l'on veut bien faire attention que *des* est pour *de les*; que quand on dit, *à des hommes*, c'est *à de les hommes*, que *de* ne sauroit alors déterminer *à*; qu'ainsi il y a ellipse, *à des hommes*, c'est-à-dire, *à quelques-uns de les hommes*, *quibusdam ex hominibus*; qu'au contraire, quand on dit *le Sauveur des hommes*, la construction est toute simple; on dit au singulier, *le Sauveur* de *l'homme*, et au pluriel *le Sauveur* de les *hommes*, il n'y a de différence que de *le*, *à les*, et non à la préposition: il seroit inutile et ridicule de la répéter. Il en est de *des*, comme de *aux*; l'un est *de les*, et l'autre *à les*. Or, comme lorsque le sens n'est pas partitif, on dit *aux hommes*, sans ellipse, on dit aussi *des hommes*, dans le même sens général. *L'ignorance des hommes*, *la vanité des hommes*.

Ainsi regardons 1.° *le*, *la*, *les*, comme de

(1) Térence.

simples adjectifs indicatifs et métaphysiques, aussi-bien que *ce, cet, cette, un, quelqu'un, certain*, etc.

2.° Considérons *de* comme une préposition, qui, ainsi que *par*, *pour*, *en*, *avec*, *sans*, etc. sert à tourner l'esprit vers deux objets, et à faire apercevoir le rapport qu'on veut indiquer entre l'un et l'autre.

3.° Enfin, décomposons *au*, *aux*, *du*, *des*, faisant attention à la destination et à la nature de chacun des mots décomposés, et tout se trouvera applani.

Mais avant que de passer à un plus grand détail, touchant l'emploi et l'usage de ces adjectifs, je crois qu'il ne sera pas inutile de nous arrêter un moment aux considérations suivantes.

Chaque être singulier devroit avoir son nom propre, comme dans chaque famille, chaque personne a le sien. Mais cela n'a pas été possible, à cause de la multitude innombrable de ces êtres particuliers, de leurs propriétés, et de leurs rapports. On a donc été obligé de donner le même nom à tous les individus qui ont entr'eux certaines qualités communes, c'est-à-dire, qui en forment l'espèce.

1.° Le nom *propre*, c'est le nom qui n'est dit que d'un être particulier, du moins dans la sphère où cet être se trouve. Ainsi *Louis*, *Marie*, sont des noms propres, qui, dans les lieux où on en connoît la destination, ne désignent que telle ou telle personne et non une sorte ou espèce de personnes.

Les objets particuliers auxquels on donne ces sortes de noms, sont appelés des *individus;* c'est-à-dire, que chacun d'eux ne sauroit être divisé en un autre lui-même, sans cesser d'être ce qu'il est. Ce diamant, si vous le divisez, ne sera plus ce diamant. L'idée qui le représente ne vous offre que lui et n'en renferme pas d'autres qui lui soient subordonnés.

2.° Les noms d'*espèce*, ce sont des noms qui conviennent à tous les individus qui ont entr'eux certaines qualités communes. Ainsi, *chien* est un nom d'espèce, parce que ce nom convient à tous les *chiens* particuliers, dont chacun est un *individu*, semblable en certains points essentiels à tous les autres individus, qui, à cause de cette ressemblance, sont dits être de même espèce et ont entr'eux un nom commun, *chien.*

3.° Il y a une troisième sorte de noms

qu'il a plu aux maîtres de l'art d'appeler *noms de genre*, c'est-à-dire, *noms plus généraux*, *plus étendus* encore que les simples noms d'espèce. Ce sont ceux qui sont communs à chaque individu de toutes les espèces subordonnées à ce genre. Par exemple, *animal*, se dit du *chien*, du *cheval*, du *lion*, du *cerf*, et de tous les individus particuliers qui vivent, qui peuvent se transporter par eux-mêmes d'un lieu à un autre, qui ont des organes.

Les *espèces* subordonnées à leur *genre*, sont distinguées les unes des autres par quelque propriété essentielle. Chaque espèce a un caractère propre, qui la distingue d'une autre espèce, comme chaque *individu* a son *suppôt* particulier incommuniquable à tout autre.

Ce caractère distinctif, ce motif, cette raison qui nous a donné lieu de nous former ces divers noms d'espèce, est ce qu'on appelle *différence*.

Remarquez bien que tous ces noms *genre*, *espèce*, *différence*, ne sont que des termes métaphysiques, tels que les noms abstraits *humanité*, *bonté*, et une infinité d'autres qui ne marquent que des considérations par-

ticulières de notre esprit, sans qu'il y ait hors de nous d'objet réel qui soit ou *espèce*, ou *genre*, ou *humanité*, etc.

L'usage où nous sommes de donner des noms aux objets des idées qui nous représentent des êtres réels, nous a portés à en donner aussi par imitation aux objets métaphysiques des idées abstraites dont nous avons connoissance. Ainsi nous en parlons comme nous faisons des objets réels. En sorte que l'ordre métaphysique a aussi ses noms d'espèce et ses noms d'individus. *Cette vérité, cette vertu, ce vice,* voilà des mots pris par imitation dans un sens individuel.

C'est le besoin de faire connoître aux autres les objets singuliers de nos idées, et certaines vues ou manières particulières de considérer ces objets, soit réels, soit abstraits ou métaphysiques ; c'est ce besoin, dis-je, qui, au défaut des noms propres pour chaque idée particulière, nous a donné lieu d'inventer, d'un côté les noms d'espèce, et de l'autre les adjectifs prépositifs, qui en font des applications individuelles. Les objets particuliers dont nous voulons parler, et qui n'ont pas de nom propre, se trouvent confondus avec tous les autres individus de leur

espèce. Le nom de cette espèce leur convient également à tous. Chacun de ces êtres innombrables qui nagent dans la mer est également appelé *poisson*. Ainsi le nom d'espèce tout seul, et par lui-même, n'a qu'une valeur indéfinie, c'est-à-dire, une valeur applicable, qui n'est adaptée à aucun objet particulier; comme quand on dit *vrai, bon, beau*, sans joindre ces adjectifs à quelqu'être réel ou métaphysique. Ce sont les prénoms qui, de concert avec les autres mots de la phrase tirent l'objet particulier dont on parle, de l'indétermination du nom d'espèce, et en font ainsi une sorte de nom propre. Par exemple, si l'astre qui nous éclaire n'avoit pas son nom propre, *soleil*, et que nous eussions à en parler, nous prendrions d'abord le nom d'espèce, astre, ensuite nous nous servirions du prépositif qui conviendroit pour faire connoître que nous ne voulons parler que d'un individu de l'espèce d'*astre*: ainsi nous dirions *cet astre*, ou l'*astre*: après quoi nous aurions recours aux mots qui nous paroîtroient les plus propres à déterminer singulièrement cet individu d'*astre*. Nous dirions donc, *Cet astre qui nous éclaire; l'astre père du jour; l'ame de la nature*,

etc. Autre exemple, *Livre* est un nom d'espèce dont la valeur n'est point appliquée. Mais si je dis, *Mon livre, ce livre, le livre que je viens d'acheter,* on conçoit d'abord par les prénoms ou prépositifs, *mon, ce, le,* et ensuite par les adjoints ou mots ajoutés, que je parle d'un tel livre, d'un tel individu de l'espèce de livre.

Observez que, lorsque nous avons à appliquer quelque qualification à des individus d'une espèce ; ou nous voulons faire cette application 1.° à tous les individus de cette espèce ; 2.° ou seulement à quelques-uns que nous ne voulons ou que nous ne pouvons pas déterminer ; 3.° ou enfin à un seul que nous voulons faire connoître singulièrement. Ce sont ces trois sortes de vues de l'esprit que les Logiciens appellent l'*étendue de la proposition*.

Tout discours est composé de divers sens particuliers énoncés par des assemblages de mots qui forment des propositions, et les propositions font les périodes. Or, toute proposition a 1.° ou une étendue universelle ; c'est le premier cas dont nous avons parlé : 2.° ou une étendue particulière ; c'est le

second cas ; 3.° ou enfin, une étendue singulière, c'est le dernier cas.

1.° Si celui qui parle donne un sens universel au sujet de sa proposition, c'est-à-dire, s'il applique quelque qualificatif à tous les individus d'une espèce, alors l'étendue de la proposition est universelle ; ou, ce qui est la même chose, la proposition est universelle.

2.° Si l'individu dont on parle, n'est pas déterminé expressément, alors on dit que la proposition est particulière : elle n'a qu'une étendue particulière. C'est-à-dire, que ce qu'on dit, n'est dit que d'un sujet qui n'est pas désigné expressément.

3.° Enfin, les propositions sont singulières, lorsque le sujet, c'est-à-dire, la personne ou la chose dont on parle, dont on juge, est un individu singulier déterminé. Alors l'attribut de la proposition, c'est-à-dire, ce qu'on juge du sujet, n'a qu'une étendue singulière, ou ce qui est la même chose, ne doit s'entendre que de ce sujet. *Louis XV a triomphé de ses ennemis : Le soleil est levé.*

Dans chacun de ces trois cas, notre langue

nous fournit un prénom destiné à chacune de ces vues particulières de notre esprit. Voyons donc l'effet propre, ou le service particulier de ces prénoms.

I. *Tout homme est animal : Chaque homme est animal.* Voilà chaque individu de l'espèce humaine qualifié par *animal*, qui alors se prend adjectivement. Car *tout homme est animal*, c'est-à-dire, *tout homme végète, est vivant, se meut, a des sensations;* en un mot, *tout homme a les qualités qui distinguent* l'animal *de l'être* insensible. Ainsi, *tout* étant le prépositif d'un nom appellatif, donne à ce nom une extension universelle; c'est-à-dire, que ce que l'on dit alors du nom, par exemple d'*homme*, est censé dit de chaque individu de l'espèce : ainsi la proposition est universelle. Quand je dis *tout homme est mortel*, c'est autant que si je disois, *Alexandre étoit mortel; César étoit mortel; Philippe est mortel;* et ainsi de chaque individu, passé, présent et à venir, et même possible de l'espèce humaine.

Remarquez ces trois façons de parler, *tout homme est ignorant, tous les hommes sont ignorans, tout homme n'est que foiblesse. Tout homme*, c'est-à-dire, chaque

individu de l'espèce humaine, quelqu'individu que ce puisse être de l'espèce humaine : alors *tout* est un pur adjectif. *Tous les hommes sont ignorans*; c'est encore le même sens; ces deux propositions ne sont différentes que par la forme. Dans la première, *tout* veut dire *chaque*, elle présente la totalité distributivement, c'est-à-dire, qu'elle prend en quelque sorte les individus l'un après l'autre; au lieu que *tous les hommes* les présente collectivement tous ensemble. Alors *tous* est un prépositif destiné à marquer l'universalité *de les hommes*. *Tous* a ici une sorte de signification adverbiale, avec la forme adjective: c'est ainsi que le participe tient du verbe et du nom. *Tous*, c'est-à-dire, *universellement, sans exception:* ce qui est si vrai, qu'on peut séparer *tous* de son substantif, et le joindre au verbe. Quinault, parlant des oiseaux, dit: *En amour ils sont tous moins bêtes que nous*. Et voilà pourquoi, en ces phrases, l'article *les* ne quitte point son substantif, et ne se met pas avant *tous*. *Tout l'homme*, c'est-à-dire, *l'homme en entier*, l'homme *entièrement*, l'homme considéré comme un individu spécifique. *Nul, aucun,* donnent aussi une extension universelle à leur substantif; mais dans

un sens négatif. *Nul homme, aucun homme, n'est immortel:* je nie l'immortalité de chaque individu de l'espèce humaine. La proposition est universelle, mais négative, au lieu qu'avec *tous* sans négation, la proposition est universelle, affirmative. Dans les propositions dont nous parlons, *nul* et *aucun* étant adjectifs du sujet, doivent être accompagnés d'une négation. *Nul homme n'est exempt de la nécessité de mourir. Aucun philosophe de l'antiquité n'a eu autant de connoissance de physique qu'on en a aujourd'hui.*

II. *Tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, sont donc la marque de la généralité ou universalité des propositions. Mais souvent ces mots ne sont pas exprimés, comme quand on dit : *Les françois sont polis ; Les Italiens sont politiques.* Alors ces propositions ne sont que moralement universelles, *de more, ut sunt mores*; c'est-à-dire, selon ce qu'on voit communément parmi les hommes. Ces propositions sont aussi appelées *indéfinies*, parce que d'un côté on ne peut pas assurer qu'elles comprennent généralement et sans exception tous les individus dont on parle ; et d'un autre côté, on ne peut pas dire non plus qu'elles excluent tel ou tel in-

dividu. Ainsi, comme les individus compris et les individus exclus ne sont pas précisément déterminés, et que ces propositions ne doivent être entendues que du plus grand nombre, on dit qu'elles sont *indéfinies*.

III. *Quelque*, *un*, marquent aussi un individu de l'espèce dont on parle. Mais ces prénoms ne désignent pas singulièrement cet individu. *Quelque homme est riche*, *un savant m'est venu voir* : je parle d'un individu de l'espèce humaine ; mais je ne détermine pas si cet individu est *Pierre* ou *Paul*. C'est ainsi qu'on dit, *une certaine personne*, *un particulier* ; et alors *particulier* est opposé à *général* et à *singulier*. Il marque à la vérité un individu ; mais un individu qui n'est pas déterminé singulièrement. Ces propositions sont appelées *particulières*.

Aucun, sans négation, a aussi un sens particulier dans les vieux livres, et signifie *quelqu'un*, *quispiam*, *non-nullus*, *non-nemo*. Ce mot est encore en usage en ce sens parmi le peuple, et dans le style du Palais. *Aucuns soutiennent*, etc. *quidam affirmant*, etc. Ainsi, *aucunefois*, dans le vieux style, veut dire *quelquefois*, *de temps*

en temps ; plerumque, interdum, nonnunquam.

On sert aussi aux propositions particulières. *On m'a dit*, c'est-à-dire, *Quelqu'un m'a dit; un homme m'a dit.* Car *on* vient de *homme ;* et c'est par cette raison que pour éviter le baillement ou rencontre de deux voyelles, on dit souvent *l'on*, comme on dit *l'homme*, *si l'on*. Dans plusieurs autres langues, le mot qui signifie *homme*, se prend aussi en un sens indéfini, comme notre *on*. *De*, *des*, qui sont des prépositions extractives, servent aussi à faire des propositions particulières. *Des Philosophes* ou *d'anciens Philosophes ont cru qu'il y avoit des antipodes*, c'est-à-dire, *Quelques-uns des Philosophes*, ou *un certain nombre d'anciens Philosophes*, ou en vieux style, *aucuns Philosophes.*

IV. *Ce* marque un individu déterminé, qu'il présente à l'imagination. *Ce livre*, *cet homme*, *cette femme*, *cet enfant*, etc.

V. *Le*, *la*, *les*, indiquent que l'on parle, 1.° ou d'un tel individu réel, que l'on tire de son espèce, comme quand on dit, *Le roi*, *la reine*, *le soleil*, *la lune:* 2.° ou d'un individu métaphysique, et par

imitation ou analogie: *La vérité*, *le mensonge*; *l'esprit*, c'est-à-dire, *le génie*; *le cœur*, c'est-à-dire, *la sensibilité*; *l'entendement*, *la volonté*, *la vie*, *la mort*, *la nature*, *le mouvement*, *le repos*, *le néant*, etc.

C'est ainsi que l'on parle de l'espèce tirée du genre auquel elle est subordonnée, lorsqu'on la considère par abstraction, et pour ainsi dire, en elle-même sous la forme d'un tout individuel et métaphysique. Par exemple, quand on dit que *parmi les animaux*, *l'homme seul est raisonnable*, *l'homme* est là un individu spécifique.

C'est encore ainsi que, sans parler d'aucun objet réel en particulier, on dit par abstraction, *l'or est le plus précieux des métaux*; *le fer se fond et se forge*; *le marbre sert d'ornement aux édifices*; *le verre n'est point malléable*; *la pierre est utile*; *le cercle est rond*, etc. tous ces mots, *l'or*, *le fer*, *le marbre*, etc. sont pris dans un sens individuel, mais métaphysique et spécifique; c'est-à-dire, que sous un nom singulier ils comprennent tous les individus d'une espèce; en sorte que ces mots ne sont proprement que les noms de l'idée exemplaire du point de réunion,

ou concept, que nous avons dans l'esprit, de chacune de ces espèces d'êtres. Ce sont ces individus métaphysiques qui sont l'objet des Mathématiques, *le point*, *la ligne*, *le cercle*, *le triangle*, etc.

C'est par une pareille opération de l'esprit, que l'on personnifie si souvent la *nature* et *l'art*.

Ces noms d'individus spécifiques sont fort en usage dans l'Apologue. *Le loup et l'agneau*, *l'homme et le cheval*, etc. On ne fait parler ni aucun loup ni aucun agneau particulier: c'est un individu spécifique et métaphysique qui parle avec un autre individu.

Ajoutons ici quelques observations à l'occasion de ces noms spécifiques.

1.° Quand un nom d'espèce est pris adjectivement, il n'a pas besoin d'article: *Tout homme est animal*: *homme* est pris substantivement; c'est un individu spécifique qui a son prépositif *tout*; mais *animal* est pris adjectivement, comme nous l'avons déjà observé. Ainsi il n'a pas plus de prépositif que tout autre adjectif n'en auroit; et l'on dit ici *animal*, comme l'on diroit *mortel*, *ignorant*, etc.

C'est ainsi que l'Ecriture dit que *toute*

chair est foin, *omnis caro fœnum* (1); c'est-à-dire, peu durable, périssable, corruptible, etc. et c'est ainsi que nous disons d'un homme sans esprit, qu'*il est bête*.

2.° Le nom d'espèce n'admet pas l'article lorsqu'il est pris selon sa valeur indéfinie, sans aucune extension ni restriction, ou application individuelle, c'est-à-dire, qu'alors le nom est considéré indéfiniment comme *sorte*, comme *espèce*, et non comme un individu spécifique. C'est ce qui arrive surtout lorsque le nom d'espèce précédé d'une préposition, forme un sens adverbial avec cette préposition, comme quand on dit: *par jalousie*, *avec prudence*, *en présence*, *sans contrainte*, *sans feinte*. C'est dans ce même sens indéfini que l'on dit, *avoir peur*, *avoir honte*, *faire pitié*. Ainsi on dira sans article: *Cheval est un nom d'espèce: Homme est un nom d'espèce;* et l'on ne dira pas, *le cheval est un nom d'espèce; l'homme est un nom d'espèce*, parce que le prénom *le* marqueroit que l'on voudroit parler d'un individu, ou d'un nom considéré individuellement.

---

(1) Isaïe, *c.* 40. *v.* 6.

3.° C'est par la même raison que le nom d'espèce n'a point de prépositif, lorsqu'avec le secours de la préposition *de*, il ne fait que l'office de simple qualificatif d'espèce; c'est-à-dire, lorsqu'il ne sert qu'à désigner qu'un tel individu est de telle espèce; *Une montre d'or; une épée d'argent; un homme de robe; un marchand de vin; un joueur de violon*, etc. *une action de clémence; une femme de vertu.*

4.° Mais quand on personnifie l'espèce, qu'on en parle comme d'un individu spécifique, ou qu'il ne s'agit que d'un individu particulier tiré de la généralité de cette même espèce, alors le nom d'espèce étant considéré individuellement, est précédé d'un prénom; *La peur trouble la raison; la peur que j'ai de mal faire; la crainte de vous importuner; l'envie de bien faire; l'animal est plus parfait que l'être insensible; jouer du violon, du luth, de la harpe*: on regarde alors *le violon*, *le luth*, *la harpe*, etc. comme tel instrument particulier, et on n'a point d'individu à qualifier adjectivement.

Ainsi on dira dans le sens qualificatif adjectif, *Un rayon d'espérance, un rayon*

de gloire, un sentiment d'amour: au lieu que si l'on personnifie *la gloire, l'amour,* etc. on dira avec un prépositif;

Un héros que la gloire élève
N'est qu'à demi récompensé:
Et c'est peu, si l'amour n'achève
Ce que la gloire a commencé (1).

Et de même on dira, *J'ai acheté une tabatière d'or,* et *J'ai fait faire une tabatière d'un or* ou *de l'or qui m'est venu d'Espagne.* Dans le premier exemple, *d'or* est qualificatif indéfini, ou plutôt c'est un qualificatif pris adjectivement; au lieu que dans le second, *de l'or*, ou *d'un or*, il s'agit d'un tel *or:* c'est un qualificatif individuel; c'est un individu de l'espèce de l'or.

On dit d'un prince ou d'un ministre qu'*il a l'esprit de gouvernement; de gouvernement* est un qualificatif pris adjectivement. On veut dire que ce ministre gouverneroit bien, dans quelque pays que ce puisse être où il seroit employé; au lieu que si l'on disoit de ce ministre, qu'*il a l'esprit du gouvernement*, *du gouvernement* seroit un qualificatif individuel de l'esprit de ce mi-

(1) Quinault.

nistre; on le regarderoit comme propre singulièrement à la conduite des affaires du pays particulier où on le met en œuvre.

Il faut donc bien distinguer le qualificatif spécifique adjectif, du qualificatif individuel, *Une tabatière d'or,* voilà un qualificatif adjectif: *une tabatière de l'or que,* ou *d'un or que,* c'est un qualificatif individuel: c'est un individu de l'espèce de l'or. Mon esprit est occupé de deux substantifs; 1.° de la tabatière; 2.° de l'or particulier dont elle a été faite.

Observez qu'il y a aussi des individus collectifs, ou plutôt des noms collectifs, dont on parle comme si c'étoit autant d'individus particuliers. C'est ainsi que l'on dit, *le peuple, l'armée, la nation, le parlement,* etc.

On considère ces mots-là comme noms d'un tout, d'un ensemble; l'esprit les regarde par imitation comme autant de noms d'individus réels qui ont plusieurs parties; et c'est par cette raison, que lorsque quelqu'un de ces mots est le sujet d'une proposition, les Logiciens disent que la proposition est singulière.

On voit donc que *le* annonce toujours un

objet considéré individuellement par celui qui parle; soit au singulier, *la maison de mon voisin*; soit au pluriel, *les maisons d'une telle ville sont bâties de brique*.

Ce ajoute à l'idée de *le*, en ce qu'il montre, pour ainsi dire, l'objet à l'imagination, et suppose que cet objet est déjà connu : ou qu'on en a parlé auparavant. C'est ainsi que Cicéron a dit, *Quid est enim hoc ipsum diu?* Qu'est-ce en effet que ce long-temps.

Dans le style didactique, ceux qui écrivent en latin, lorsqu'ils veulent faire remarquer un mot, en tant qu'il est un tel mot, se servent les uns de l'article grec τὸ les autres de *ly*. *τὸ adhuc est adverbium compositum* : Ce mot *adhuc* est un adverbe composé (1).

Et l'Auteur d'une Logique, après avoir dit que *l'homme seul est raisonnable; homo tantum rationalis*, ajoute que *ly tantum reliqua entia excludit*: Ce mot *tantun* exclud tous les autres êtres (2).

Ce fut Pierre Lombard, dans le XIIe siècle, et saint Thomas dans le XIIIe, qui introduisirent l'usage de ce *ly*. Leurs disciples

(1) Perisonius, in *Sanctii Minerva*, p. 765.

(2) *Philos. ration.* auct. P. Franc. Caro. *Venet.* 1665.

les ont imités. Ce *ly* n'est autre chose que l'article françois *li*, qui étoit en usage dans ces temps-là. *Ainsi fut li chatiau de Galathas pris: Li baron et li dux de Venise; Li Vénitiens par mer et li François par terre* (1).

Villehardouin et ses contemporains écrivoient *li*, et quelquefois *lj*, d'où on a fait *ly*, soit pour remplir la lettre, soit pour donner à ce mot un air scientifique, et l'élever au-dessus du langage vulgaire de ces temps-là.

Les Italiens ont conservé cet article au pluriel, et en ont fait aussi un adverbe qui signifie *là*: en sorte que *ly tantum*, c'est comme si l'on disoit *ce mot-là tantum*.

Notre *ce* et notre *le* ont le même office indicatif que τὸ et que *ly*; mais *ce* avec plus d'énergie que *le*.

5.° *Mon, ma, mes; ton, ta, tes; son, sa, ses*, etc. ne sont que simples adjectifs tirés des pronoms personnels. Ils marquent que leur substantif a un rapport de propriété avec la première, la seconde, ou la troisième personne. Mais de plus, comme ils sont eux-mêmes adjectifs prépositifs, et qu'ils indiquent leurs substantifs, ils n'ont pas besoin

(1) Villehardouin, *liv.* 3. *pag.* 53.

d'être accompagnés de l'article *le*. Que si l'on dit *le mien, le tien*, c'est que ces mots sont alors des pronoms substantifs. On dit proverbialement que *Le mien et le tien sont pères de la discorde*.

6.° Les noms de nombre cardinal *un, deux*, etc. font aussi l'office de prénoms ou adjectifs prépositifs, *Dix soldats, cent écus*.

Mais si l'adjectif numérique et son substantif font ensemble un tout, une sorte d'individu collectif, et que l'on veuille marquer que l'on considère ce tout sous quelque vue de l'esprit, autre encore que celle de nombre, alors le nom de nombre est précédé de l'article ou prénom, qui indique ce nouveau rapport. Le jour de la multiplication des pains, les Apôtres dirent à Jesus-Christ: *Nous n'avons que cinq pains et deux poissons*: voilà *cinq pains et deux poissons* dans un sens numérique absolu. Mais ensuite l'Evangéliste ajoute que Jesus-Christ prenant *les cinq pains et les deux poissons, les bénit*, etc. voilà *les cinq pains et les deux poissons* dans un sens relatif à ce qui précède. Ce sont les cinq pains et les deux poissons dont on avoit parlé d'abord. Cet exemple doit bien faire sentir que *le, la, les; ce, cette, ces;* ne sont

que des adjectifs qui marquent le mouvement de l'esprit qui se tourne vers l'objet particulier de son idée.

Les prépositifs désignent donc des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle. Mais lorsque cette première détermination n'est pas aisée à apercevoir par celui qui lit ou qui écoute, ce sont les circonstances ou les mots qui suivent, qui ajoutent ce que l'article ne sauroit faire entendre. Par exemple, si je d s, *Je viens de Versailles, j'y ai vu le roi*, les circonstances font connoître que je parle de notre auguste monarque. Mais si je voulois faire entendre que j'y ai vu le roi de Pologne, je serois obligé d'ajouter *de Pologne* à *le roi:* et de même si en lisant l'histoire de quelque monarchie ancienne ou étrangère, je voyois qu'en un tel temps *le roi fit telle chose,* je comprendrois bien que ce seroit le roi du royaume dont il s'agiroit.

DES NOMS PROPRES.

Les noms propres n'étant pas des noms d'espèces, nos pères n'ont pas cru avoir besoin de recourir à l'article pour en faire des

noms d'individus, puisque par eux-mêmes ils ne sont que cela.

Il en est de même des êtres inanimés auxquels on adresse la parole. On les voit, ces êtres, puisqu'on leur parle : ils sont présens au moins à l'imagination. On n'a donc pas besoin d'article pour les tirer de la généralité de leur espèce, et en faire des individus.

Coulez ; ruisseau, coulez, fuyez-nous.
Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux !
Fille des plaisirs, triste goutte (1).

Cependant, quand on veut appeler un homme ou une femme du peuple qui passe, on dit communément, *l'homme*, *la femme*; *écoutez la belle fille*, *la belle enfant*, etc. Je crois qu'alors il y a ellipse : *Ecoutez vous qui êtes la belle fille*, etc. *Vous qui êtes l'homme à qui je veux parler*, etc. Nous ne mettons pas l'article, sur-tout devant les noms propres personnels : *Pierre*, *Marie*, *Alexandre*, *César*, etc. Voici quelques remarques à ce sujet.

(1) Deshoulières.

I. Si

I. Si par figure on donne à un nom propre une signification de nom d'espèce, et qu'on applique ensuite cette signification, alors on aura besoin de l'article. Par exemple, si vous donnez au nom d'*Alexandre* la signification de *conquérant* ou de *héros*, vous direz que Charles XII a été *l'Alexandre de notre siècle*. C'est ainsi qu'on dit *les Cicérons*, *les Démosthènes*; c'est-à-dire, les grands orateurs, tels que Cicéron et Démosthènes. *Les Virgiles*, c'est-à-dire, les grands poëtes.

Dieu est le nom du souverain Etre. Mais si par rapport à ses divers attributs, on en fait une sorte de nom d'espèce, on dira, *Le Dieu de miséricorde; le Dieu des Chrétiens*, etc.

II. Il y a un très-grand nombre de noms propres, qui dans leur origine n'étoient que des noms appellatifs. Par exemple, *Ferté* qui vient par syncope de *fermeté*, signifioit autrefois *citadelle*. Ainsi, quand on vouloit parler d'une citadelle particulière, on disoit *la Ferté* d'un tel endroit : et c'est de-là que nous viennent *la Ferté-Imbault*, *la Ferté-Milon*, etc.

Mesnil est aussi un vieux mot, qui signifioit *maison de campagne*, *village*, du

C

latin *Manile* et *Masnile* dans la basse latinité. C'est de-là que nous viennent les noms de tant de petits bourgs appelés *le Mesnil.* Il en est de même de *le Mans*, *le Perche*, etc. *Le Câtelet*, c'est-à-dire, *le petit château*; *le Quesnoi*, c'étoit *un lieu planté de Chênes ; le ché* prononcé par *ké* à la manière de Picardie, et des pays circonvoisins.

Il y a aussi plusieurs qualificatifs qui sont devenus noms propres d'hommes, tels que le *Blanc*, *le* Noir, *le Brun*, *le Beau*, *le Bel*, *le Blond*, etc. et ces noms conservent leurs prénoms, quand on parle de la femme. *Madame le Blanc*, c'est-à-dire, *femme de M. le Blanc.*

III. Quand on parle de certaines femmes, on se sert du prénom *la*, parce qu'il y a un nom d'espèce sous-entendu. *La le Maire*, c'est-à-dire, *l'actrice le Maire.*

IV. C'est peut-être par la même raison qu'on dit, *Le Tasse*, *l'Arioste*, *le Dante*, en sous-entendant *poëte ;* et qu'on dit *le Titien*, *le Carache*, en sous-entendant *peintre* ; ce qui nous vient des Italiens.

Qu'il me soit permis d'observer ici que les noms propres de famille ne doivent être

précédés de la préposition *de*, que lorsqu'ils sont tirés de noms de terre. Nous avons en France de grandes maisons qui ne sont connues que par le nom de la principale terre que le chef de la maison possédoit avant que les noms propres de famille fussent en usage. Alors le nom est précédé de la préposition *de*, parce qu'on sous-entend *sire*, *seigneur*, *duc*, *marquis*, etc. ou *sieur d'un tel fief*. Telle est la maison de France, dont la branche d'aîné en aîné n'a d'autre nom que *France*.

Nous avons aussi des maisons très-illustres et très-anciennes, dont le nom n'est point précédé de la préposition *de*, parce que ce nom n'a pas été tiré d'un nom de terre. C'est un nom de famille ou maison.

Il y a de la petitesse à certains gentilshommes d'ajouter le *de* à leur nom de famille ; rien ne décèle tant l'homme nouveau et peu instruit.

Quelquefois les noms propres sont accompagnés d'adjectifs ; sur quoi il y a quelques observations à faire.

I. Si l'adjectif est un nom de nombre ordinal, tel que *premier*, *second*, etc. et qu'il suive immédiatement son substantif, comme

ne faisant ensemble qu'un même tout, alors on ne fait aucun usage de l'article. Ainsi on dit, *François I*, *Charles II*, *Henri IV*, pour *quatrième*.

II. Quand on se sert de l'adjectif pour marquer une simple qualité du substantif qu'il précède, alors l'article est mis avant l'adjectif. *Le savant Scaliger*, *le galant Ovide*.

III. De même, si l'adjectif n'est ajouté que pour distinguer le substantif des autres qui portent le même nom, alors l'adjectif suit le substantif, et cet adjectif est précédé de l'article. *Henri le Grand*, *Louis le Juste*, etc. où vous voyez que *le* tire *Henri* et *Louis*, du nombre des autres *Henris* et des autres *Louis*, et en fait des individus particuliers, distingués par une qualités péciale.

IV. On dit aussi avec le comparatif et avec le superlatif relatif, *Homère, le meilleur poëte de l'antiquité; Varron, le plus savant des Romains.*

Il paroît, par les observations ci-dessus, que lorsqu'à la simple idée du nom propre on joint quelqu'autre idée, ou que le nom dans sa première origine a été tiré d'un nom, ou d'un qualificatif qui a été adapté

à un objet particulier, par le changement de quelques lettres, alors on a recours au prépositif, par une suite de la première origine. C'est ainsi que nous disons *le paradis ;* mot qui à la lettre signifie un jardin planté d'arbres qui portent toutes sortes d'excellens fruits, et par extension un lieu de délices.

L'enfer, c'est un lieu bas, d'*inferus. Via infera,* la rue d'enfer, rue inférieure par rapport à une autre qui est au-dessus.

L'univers, universus orbis; l'être universel; l'assemblage de tous les êtres créés.

Le monde, du latin *mundus,* adjectif qui signifie *propre, élégant, ajusté, paré,* et qui est pris ici substantivement. Les Païens, frappés de l'éclat des astres, et de l'ordre qui leur paroissoit régner dans l'univers, lui donnèrent un nom tiré de cette beauté et de cet ordre.

Mundus est encore pris substantivement, lorsqu'on dit *Mundus muliebris,* la toilette des dames, où sont tous les petits meubles dont elles se servent pour se rendre plus propres, plus ajustées, plus séduisantes. Le mot grec *χόσμος*, qui signifie *ordre, ornement, beauté,* répond au *mundus* des Latins.

Le soleil, de *solus*, selon Cicéron, parce que c'est le seul astre qui nous paroisse aussi grand; et que lorsqu'il est levé, tous les autres disparoissent à nos yeux.

La lune, *à lucendo*, c'est-à-dire, la planète qui nous éclaire, sur-tout en certains temps pendant la nuit. *Sol*, *vel quia solus ex omnibus sideribus est tantus*, *vel quia cùm exortus*, *obscuratis omnibus*, *solus apparet. Luna à lucendo nominata; eadem est enim Lucina* (1).

La mer, c'est-à-dire, *l'eau amère*. *Proprié autem Mare appellatur*, *eo quod aquæ ejus amaræ sint* (2).

La terre, c'est-à-dire, *l'élément sec*, du grec τείρω *sécher*, et au futur second τερῶ. Aussi voyons-nous qu'elle est appelée *Arida* dans la Genèse, *ch.* 1, *v.* 9, et en saint Mathieu, *ch.* 23, *v.* 15. *Circuitis mare et aridam*. Cette étymologie me paroît plus naturelle que celle que Varron en donne. *Terra dicta eo quod teritur* (3).

Elément est donc le nom générique de

---

(1) Cicéron, *de Natura Deorum*, l. 2, c. 27.
(2) Isidore. *l.* 13. *c.* 14.
(3) Varron *de Lingua latina*, *IV*, 4.

quatre espèces, qui sont le *feu, l'air, l'eau* et *la terre.*

DES NOMS DE PAYS.

Les noms de pays, de royaumes, de provinces, de montagnes, de rivières, entrent souvent dans le discours sans article, comme noms qualificatifs, *le royaume de France, d'Espagne*, etc. En d'autres occasions, ils prennent l'article, soit qu'on sous-entende alors *terre*, ou *région*, *pays*, *montagne*, *fleuve*, *rivière*, *vaisseau*, etc. Ils prennent sur-tout l'article quand ils sont personnifiés : *l'intérêt de la France; la politesse de la France.*

Quoi qu'il en soit, j'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver dans les exemples suivans, quel est aujourd'hui l'usage à l'égard de ces mots, sauf au lecteur à s'en tenir simplement à cet usage, ou à chercher à faire l'application des principes que nous avons établis, s'il trouve qu'il y ait lieu.

Noms propres employés seulement avec une préposition sans l'article.	*Noms propres employés avec l'article.*
Royaume *de Valence.* Isle *de Candie.* Royaume *de France*, etc.	*La France.* *L'Espagne.* *L'Angleterre.* *La Chine.* *Le Japon.*
Il vient *de Pologne.* Il est allé *en Perse*, *en Suède*, etc.	Il vient *de la Chine*, *du Japon*, *de l'Amérique*, *du Pérou.*
Il est revenu *d'Espagne*, *de Perse*, *d'Afrique*, *d'Asie*, etc.	
Il demeure *en Italie*, *en France*, et *à Malthe*, *à Rouen*, *à Avignon* (1), etc.	Il demeure *au Pérou*, *au Japon*, *à la Chine*, *aux Indes*, *à l'Isle St.-Domingue.*
Les modes, les vins *de France*, les vins *de Bourgogne*, *de Champagne*, *de Bordeaux*, *de Tokay.*	La politesse *de la France.* L'intérêt *de l'Espagne.* On attribue *à l'Allemagne* l'invention de l'Imprimerie
	Le Mexique, *le Pérou*, *les Indes.* *Le Maine*, *la Marche*, *le Perche*, *le Milanez*, *le Mantouan*, *le Parmesan.* Vin *du Rhin.*
Il vient *de Flandre.* A mon départ *d'Allemagne.* L'Empire *d'Allemagne.* Chevaux *d'Angleterre*, *de Barbarie*, etc.	Il vient *de la Flandre Françoise.* La gloire *de l'Allemagne.*

(1) Les Languedociens et les Provençaux disent *en Avignon*, pour éviter le baillement. C'est une faute.

On dit par opposition, *le Mont-Parnasse, le Mont-Valérien*, etc. et on dit *la montagne de Tarare*. On dit *le fleuve Don*, et *la rivière de Seine*, ainsi de quelques autres; sur quoi nous renvoyons à l'usage.

REMARQUES SUR CES PHRASES.

1.° *Il a beaucoup d'argent; il a bien de l'argent:* 2.° *Il a beaucoup d'argent; il n'a point d'argent.*

I. L'or, l'argent, l'esprit, etc. peuvent être considérés, ainsi que nous l'avons observé, comme des individus spécifiques. Alors, chacun de ces individus est regardé comme un tout, dont on peut tirer une portion. Ainsi, *Il a de l'argent*, c'est *Il a une portion* de ce tout qu'on appelle *argent*, *esprit*, etc. La préposition *de* est alors extensive d'un individu, comme la préposition latine *ex* ou *de*. *Il a bien de l'argent*, *de l'esprit*, etc. C'est ainsi que Plaute dit, *Credo ego illic inesse auri et argenti largiter.*

II. A l'égard de *Il a beaucoup d'argent*, *d'esprit*, etc. : il n'a *point d'argent, d'esprit*, etc. ; il faut observer que ces mots *beaucoup*, *peu*, *pas*, *point*, *rien*, *sorte*, *espèce*, *tant*,

moins, *plus*, *que* lorsqu'il vient de *quantum*, comme dans ces vers,

> Que de mépris vous avez l'un pour l'autre !
> Et que vous avez de raison !

ces mots, dis-je, ne sont point des adverbes; ils sont de véritables noms, du moins dans leur origine; et c'est pour cela qu'ils sont modifiés par un simple qualificatif indéfini, qui n'étant point pris individuellement, n'a pas besoin d'article. Il ne lui faut que la seule préposition pour le mettre en rapport avec *beaucoup*, *peu*, *point*, *pas*, *rien*, *sorte*, etc.

Beaucoup vient, selon Nicot, de *bella*, *id est*, *bona et magna copia; une belle abondance*, comme on dit *une belle récolte*, etc. Ainsi, *d'argent*, *d'esprit*, sont les qualificatifs de *coup*, en tant qu'il vient de *copia*. Il a abondance d'argent, d'esprit, etc.

M. Ménage dit que ce mot est formé de l'adjectif *beau*, et du substantif *coup*. Ainsi quelqu'étymologie qu'on lui donne, on voit que ce n'est que par abus qu'il est considéré comme un adverbe. On dit, *Il est meilleur de beaucoup*, c'est-à-dire, *selon un beaucoup:* où vous voyez que la préposition décèle le substantif.

Peu, signifie *petite quantité*. On dit *le*

peu, *un peu*, *de peu*, *à peu*, *quelquè peu.* Tous les analogistes soutiennent qu'en latin avec *parum*, on sous-entend *ad* ou *per*, et qu'on dit *parum-per*, comme on dit *te-cum*, en mettant la préposition après le nom. Ainsi nous disons *un peu de vin*, comme les Latins disent *parum vini.* En sorte que comme *vini* qualifie *parum* substantif, notre *de vin* qualifie *peu* par le moyen de la préposition *de.*

Rien vient de *rem*, accusatif de *res.* Les langues qui se sont formées du latin, ont souvent pris des cas obliques pour en faire des dénominations directes; ce qui est fort ordinaire en italien. Nos pères disoient, *sur toutes riens* (1); et dans Nicot, *Elle le hait sur tout rien*, c'est-à-dire, *sur toutes choses.* Aujourd'hui *rien,* veut dire *aucune chose.* On sous-entend la négation, et on l'exprime même ordinairement: *Ne dites rien, ne faites rien.* On dit, *le rien vaut mieux que le mauvais.* Ainsi, *rien de bon*, *ni de beau*, c'est *aucune chose de bon*, etc.

De *bon* ou de *beau*, sont donc des qualificatifs de *rien;* et alors de *bon* ou de *beau* étant pris dans un sens qualificatif de sorte

---

(1) Mehun.

ou d'espèce, ils n'ont point l'article. Au lieu que si l'on prenoit *bon* ou *beau* individuellement, ils seroient précédés d'un prénom; *le beau vous touche; j'aime le vrai*, etc.

Nos pères, pour exprimer le sens négatif, se servirent d'abord, comme en latin, de la simple négative *ne: Sachiez nos ne venismes por vos mal faire* (1). Dans la suite, pour donner plus de force et plus d'énergie à la négation, on y ajouta quelqu'un des mots qui ne marquent que de petits objets, tels que *grain, goutte, mie, brin, pas, point; Quia res est minuta, sermoni vernaculo additur ad majorem legationem* (2). Il y a toujours quelque mot de sous-entendu en ces occasions: *Je n'en ai grain ne goute: Je n'en ai pour la valeur ou la grosseur d'un grain*, etc. Ainsi quoique ces mots servent à la négation, ils n'en sont pas moins de vrais substantifs. *Je ne veux pas* ou *point*; c'est-à-dire, *Je ne veux cela même de la longueur d'un* P*as*, *ni de la grosseur d'un* P*oint*. *Je n'irai point:* c'est comme si je disois: *Je ne ferai un Pas pour y aller;*

---

(1) Villehardouin, *pag.* 48.

(2) Nicot, au mot *Goutte*.

je ne m'avancerai d'un POINT: *Quasi dicas*, dit Nicot, *ne punctum quidem progrediar ut eam illò.* C'est ainsi que *mie*, dans le sens de *miette de pain*, s'employoit autrefois avec la particule négative: *Il ne l'aura mie: Il n'est mie un homme de bien: Ne probitatis quidem mica in eo est* (1). Cette façon de parler est encore en usage en Flandre.

Le substantif *brin*, qui se dit au propre des menus jets des herbes, sert souvent par figure à faire une négation, comme *pas* et *point*. Et si l'usage de ce mot étoit aussi fréquent parmi les honnêtes gens, qu'il l'est parmi le peuple, il seroit regardé, aussi-bien que *pas* et *point*, comme une particule négative: *A-t-il de l'esprit! il n'en a brin. Je ne l'ai vu qu'un petit brin*, etc.

On doit regarder *ne pas*, *ne point*, comme le *nihil* des Latins. *Nihil* est composé de la négation *ne*, et du mot *hilum* qui signifie la petite marque noire qu'on voit au bout d'une fève. Les Latins disoient: *Hoc nos neque pertinet hilum* (2). *Cela ne nous intéresse en rien, pas même de la valeur de la petite*

---

(1) Nicot, au mot *Goutte.*

(2) Lucrèce, *liv.* 5. *v.* 843.

marque noire d'une fève. Neque proficit hilum, etc.

Or, comme dans la suite le *hilum* des Latins s'unit si fort avec la négation *ne*, que ces deux mots n'en firent plus qu'un seul *nihilum*, *nihil*, *nil*, et que *nihil* se prend souvent pour le simple *non: Nihil circuitione usus es* (1); de même notre *pas* et notre *point* ne sont plus regardés dans l'usage, que comme des particules négatives qui accompagnent la négation *ne;* mais qui ne laissent pas de conserver toujours des marques de leur origine.

Or, comme en latin *nihil* est souvent suivi d'un qualificatif, *nihil falsi dixi*, *mi senex* (2), *nihil incommodi*, *nihil gratiæ*, *nihil lucri*, *nihil sancti*, etc. de même le *pas* et le *point* étant pris pour une très-petite quantité, pour *un rien*, sont suivis en françois d'un qualificatif : *Il n'a pas de pain*, *d'argent*, *d'esprit*, etc. ces noms *pain*, *argent*, *esprit*, étant alors des qualificatifs indéfinis, ils ne doivent point avoir de prépositif.

Les Latins disoient aussi, Ne faire pas

---

(1) Térence.

(2) *Idem.*

plus de cas de quelqu'un ou de quelque chose, qu'on n'en fait de ces petits flocons de laine ou de soie que le vent emporte, *flocci facere*, c'est-à-dire, *facere rem flocci*; nous disons *un fétu.*

La *Grammaire générale* dit (p. 82), que dans le sens affirmatif, on dit avec l'article, *Il a de l'argent*, *du cœur*, *de la charité*, *de l'ambition*; au lieu qu'on dit négativement sans article: *Il n'a point d'argent*, *de cœur*, *de charité*, *d'ambition*, parce que, dit-on, le propre de la négation est de tout ôter.

Je conviens que selon le sens, la négation ôte le tout de la chose; mais je ne vois pas pourquoi dans l'expression, elle nous ôteroit l'article, sans nous ôter la préposition. D'ailleurs, ne dit-on pas dans le sens affirmatif, sans article, *Il a encore un peu d'argent*, et dans le sens négatif avec l'article, *Il n'a pas le sou*; *Il n'a plus un sou de l'argent qu'il avoit*; *Les langues ne sont point des sciences*; *On ne coupe point des mots inséparables*, dit fort bien M. l'abbé d'Olivet. Ainsi, je crois que la véritable raison de la différence de ces façons de parler doit se tirer du sens individuel et défini, qui seul admet l'aritcle,

et du sens spécifique indéfini et qualificatif, qui n'est jamais précédé de l'article.

Les éclaircissemens que l'on vient de donner pourront servir à résoudre les principales difficultés que l'on pourroit avoir au sujet des articles. Cependant on croit devoir encore ajouter ici des exemples qui ne seront point inutiles dans les cas pareils.

Noms construits sans prénom ni préposition, à la suite d'un verbe dont ils sont le complément.

Souvent un nom est mis sans prénom ni préposition après un verbe qu'il détermine; ce qui arrive en deux occasions : 1.° parce que le nom est pris alors dans un sens indéfini, comme quand on dit, *Il aime à faire plaisir, à rendre service;* car il ne s'agit pas alors d'un tel plaisir, ni d'un tel service particulier; en ce cas on diroit, faites-moi *ce* ou *le plaisir;* rendez-moi *ce service*, ou *le service*, ou *un service*, qui, etc. 2.° Cela se fait aussi souvent pour abréger, par ellipse, ou dans des façons de parler familières et proverbiales; ou enfin, parce que les deux mots ne font qu'une sorte de mot composé:

ce qui sera facile à démêler dans les exemples suivans :

Avoir faim, soif, dessein, honte, coutume, pitié, compassion, froid, chaud, mal, besoin, part au gâteau, envie, etc.

Chercher fortune, malheur.

Courir fortune, risque.

Demander raison, vengeance, grâce, pardon, justice.

Dire vrai, faux, matines, vêpres.

Donner prise, jour, parole, avis, caution, quittance, atteinte, etc.

Echapper. Il l'a échappé belle ; c'est-à-dire, *peu s'en est fallu qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur.*

Entendre raison, raillerie, malice, vêpres, etc.

Faire vie qui dure, bonne chère, envie, corps neuf, réflexion, honte, honneur, peur, plaisir, cas de quelqu'un, alliance, marché, argent de tout, provision, semblant, route, front, face, difficulté.

Gagner pays, gros.

Mettre ordre, fin.

Parler vrai, raison, bon sens, latin, françois, etc.

PORTER envie, témoignage, coup, bonheur, malheur, compassion.

PRENDRE garde, patience, séance, médecine, congé, conseil, langue, etc.

RENDRE service, amour pour amour, visite, gorge, etc.

SAVOIR lire, vivre, chanter, etc.

TENIR parole, prison, bon, ferme.

Ces adjectifs sont pris adverbialement.

Noms construits avec une préposition sans article.

Les noms d'espèce qui sont pris selon leur simple signification spécifique, se construisent avec une préposition sans article.

Changez ces pierres en pain. L'éducation que le père d'Horace donna à son fils est digne d'être prise pour modèle. A Rome, à Athènes, à bras ouverts. Il est arrivé à bon port, à minuit. Il est à jeun. A Dimanche, à Vêpres. Tout ce que l'Espagne a nourri de vaillans. Vivre sans pain. Une livre de pain. Il n'a pas de pain. Un peu de pain. Beaucoup de pain. Une grande quantité de pain.

J'ai un coquin de frère, c'est-à-dire, *qui*

est de l'espèce de frère, comme on dit, *quelle espèce d'homme êtes-vous !* Térence a dit, *Quid hominis*, et ailleurs, *Quid monstri.*

Remarquez que dans ces exemples, le *qui* ne se rapporte point au nom spécifique, mais au nom individuel qui précède. *C'est un bon homme de père qui;* le qui se rapporte à *bon homme.*

Se conduire par sentiment; parler avec esprit, avec grâce, avec facilité; agir par dépit, par colère, par amour, par foiblesse.

En fait de physique, on donne souvent des mots pour des choses. Physique est pris dans un sens spécifique qualificatif de *fait.* A l'égard de *on donne des mots,* c'est le sens individuel partitif. Il y a ellipse. Le régime ou complément immédiat du verbe *donner* est ici sous-entendu : ce que l'on entendra mieux par les exemples suivans.

Noms construits avec l'article ou prénom sans préposition.

Ce que j'aime le mieux, c'est le pain, (individu spécifique). *Apportez le pain;* voilà *le pain* qui est le complément immédiat

ou régime naturel du verbe. Ce qui fait voir que quand on dit, *apportez* ou *donnez-moi du pain*, alors il y a ellipse. *Donnez-moi une portion*, *quelque chose*, *du pain*. C'est le sens individuel partitif.

Tous les pains du marché, ou collectivement, *Tout le pain du marché ne suffiroit pas pour*, etc.

Donnez-moi un pain. Emportons quelques pains pour le voyage.

Noms construits avec la préposition et l'article.

Donnez-moi du pain, c'est-à-dire, *de le* pain. Encore un coup, il y a ellipse dans les phrases pareilles. Car la chose donnée se joint au verbe donner sans le secours d'une préposition. Ainsi, *donnez-moi du pain*, c'est *donnez-moi quelque chose de le pain*, de ce tout spécifique individuel qu'on appelle pain. *Le nombre des pains que vous avez apportés n'est pas suffisant.*

Voilà bien des pains, *de les pains*; individuellement, c'est-à-dire, considérés comme faisant chacun un être à part.

Remarques sur l'usage de l'article, quand l'adjectif précède le substantif, ou quand il est après le substantif.

Si un nom substantif est employé dans le discours avec un adjectif, il arrive ou que l'adjectif précède le substantif, ou qu'il le suit.

L'adjectif n'est séparé de son substantif que lorsque le substantif est le sujet de la préposition, et que l'adjectif en est affirmé dans l'attribut. *Dieu est le Tout-puissant. Dieu* est le sujet; *tout-puissant*, qui est dans l'attribut, en est séparé par le verbe *est*, qui selon notre manière d'expliquer la proposition, fait partie de l'attribut. Car ce n'est pas seulement *tout-puissant* que je juge de Dieu; j'en juge qu'il est, qu'il existe tel.

Lorsqu'une phrase commence par un adjectif seul, par exemple, *Savant en l'art de régner, ce prince se fit aimer de ses sujets et craindre de ses voisins*; il est évident qu'alors on sous-entend, *ce prince qui étoit savant*, etc. Ainsi *savant en l'art de régner*, est une proposition incidente, implicite, je veux dire, dont tout les mots ne

sont pas exprimés. En réduisant ces propositions à la construction simple, on voit qu'il n'y a rien contre les règles; et que si dans la construction usuelle on préfère la façon de parler elliptique, c'est que l'expression en est plus serrée et plus vive.

Quand le substantif et l'adjectif font ensemble le sujet de la proposition, ils forment un tout inséparable. Alors les prépositifs se mettent avant celui des deux qui commence la phrase. Ainsi on dit :

1.° Dans les propositions universelles: *Tout homme, chaque homme, tous les hommes, nul homme, aucun homme.*

2.° Dans les propositions indéfinies : *Les Turcs, les Persans, les hommes savans, les savans philosophes.*

3.° Dans les propositions particulières: *Quelques hommes, certaines personnes soutiennent*, etc. *Un savant m'a dit; des savans m'ont dit*, en sous-entendant *quelques-uns, aucuns*, ou *de savans philosophes*, en sous-entendant *un certain nombre*, ou quelqu'autre mot.

4.° Dans les propositions singulières: *Le soleil est levé : la lune est dans son plein; cet homme, cette femme, ce livre.*

Ce que nous venons de dire des noms qui sont sujets d'une proposition, se doit aussi entendre de ceux qui sont le complément immédiat de quelque verbe ou de quelques prépositions: *Détestons tous les vices, pratiquons toutes les vertus*, etc. *Dans le ciel, sur la terre*, etc.

J'ai dit *le complément immédiat*: j'entends par-là tout substantif qui fait un sens avec un verbe ou une préposition, sans qu'il y ait de mot sous-entendu entre l'un et l'autre. Car quand on dit, *Vous aimez des ingrats*, *des ingrats* n'est pas le complément immédiat de *aimez*. La construction entière est *Vous aimez certaines personnes*, *qui sont du nombre des ingrats*, ou *quelques-uns des ingrats, de les ingrats*. Ainsi *des ingrats* énonce une partition; c'est un sens partitif. Nous en avons souvent parlé.

Mais dans l'une ou dans l'autre de ces deux occasions, c'est-à-dire, 1.° quand l'adjectif et le substantif, sont le sujet de la proposition, 2.° ou qu'il sont le complément d'un verbe ou d'une préposition, en quelles occasions faut-il n'employer que cette simple préposition, et en quelles occasions faut-

il y joindre l'article, et dire *du* ou *de le*, et *des*, c'est-à-dire, *de les?*

La *Grammaire générale* dit (page 54) qu'*avant les substantifs on dit* DES, *des animaux*, et qu'*on dit* DE *quand l'adjectif précède, de beaux lits.*

Mais cette règle n'est pas générale. Car dans le sens qualificatif indéfini on se sert de la simple préposition *de*, même devant le substantif, sur-tout quand le nom qualifié est précédé du prépositif *un*, et on se sert de *des* ou *de les*, quand le mot qui qualifie est individuel: *Les lumières des philosophes anciens,* ou *des anciens philosophes.*

Voici une liste d'exemples, dont le lecteur judicieux pourra faire usage, et juger des principes que nous avons établis.

Les ouvrages de Cicéron sont pleins *des idées les plus saines.* (de les idées.)	Les ouvrages de Cicéron sont pleins *d'idées saines.*
Voilà *idées* dans le sens individuel.	*Idées saines* est dans le sens spécifique indéfini, général de sorte.
Faites-vous *des principes.*	Nos connoissances doivent être tirées *de principes évidens.*
C'est le sens individuel.	Sens spécifique : où vous voyez que le substantif précède.
Défaites-vous *des préjugés de* l'enfanse.	N'avez-vous point *de préjugé* sur cette question.

Ces

Cet arbre porte *des fruits excellens.*	Cet arbre porte *d'excellens fruits.* (sens de sorte.)
Les espèces différentes *des animaux* qui sont sur la terre. (sens individuel universel.)	Il y a différentes espèces *d'animaux* sur la terre. Différentes sortes *de poissons*, etc.
Entrez dans le détail *des règles* d'une saine dialectique.	Il entre dans un grand détail *de règles frivoles.* Voilà le substantif qui précède C'est le sens spécifique indéfini. On ne parle d'aucunes règles particulières. C'est le sens de sorte.
Ces raisons sont *des conjectures* bien foibles.	Ces raisons sont *de foibles conjectures.*
Faire *des mots nouveaux.*	Faire *de nouveaux mots.*
Choisir *des fruits excellens.*	Choisir *d'excellens fruits.*
Chercher *des détours.*	Chercher *de longs détours* pour exprimer les choses les plus aisées.
Se servir *des termes* établis par l'usage.	Ces exemples peuvent servir *de modèles.*
Eviter l'air *de l'affectation.* (sens individuel métaphysique.)	Evitez tout ce qui a un air *d'affectation.*
Charger sa mémoire *des phrases* de Cicéron.	Charger sa mémoire *de phrases.*
Discours soutenus par *des expressions fortes.*	Discours soutenus par *de vives expressions.*
Plein *des sentimens* les plus beaux.	Plein *de sentimens.* Plein *de grands sentimens.*
Il a recueilli *des préceptes* pour la langue et pour la morale.	Recueil *de préceptes* pour la langue et pour la morale.
Servez-vous *des signes* dont nous sommes convenus.	Nous sommes obligés d'user *de signes* extérieurs pour nous faire entendre.
Le choix *des études.*	Il a fait un choix *de livres* qui sont, etc.
Les connoissances ont	C'est un sujet *d'estime*;

toujours été l'objet *de l'estime*, *des louanges et de l'admiration* des hommes.	*de louanges et d'admiration.*
Les richesses de l'esprit ne peuvent être acquises que par l'étude.	Il y a au Pérou une abondance prodigieuse *de richesses inutiles.*
Les biens *de la fortune* sont fragiles.	Des biens *de fortune*.
L'enchaînement *des preuves* fait qu'elles plaisent et qu'elles persuadent.	Il y a dans ce livre un admirable enchaînement *de preuves solides.* (sens de sorte.)
C'est par la méditation sur ce qu'on lit qu'on acquiert *des connoissances nouvelles.*	C'est par la méditation qu'on acquiert *de nouvelles connoissances.*
Les avantages *de la mémoire.*	Il y a différentes sortes *de mémoire.*
La mémoire *des faits* est la plus brillante.	Il n'a qu'une mémoire *de faits*, et ne retient aucun raisonnement.
La mémoire est le trésor *de l'esprit*, le fruit *de l'*attention et *de la* réflexion.	Présence *d'esprit.* La mémoire *d'esprit* et *de raison* est plus utile que les autres sortes de mémoire.
Le but *des bons maîtres* doit être de cultiver l'esprit de leurs disciples.	Il a un air *de maître* qui choque.
On ne doit proposer *des difficultés* que pour faire triompher la vérité.	Il a fait un recueil *de difficultés*, dont il cherche la solution.
Le goût *des hommes* est sujet à des vicissitudes.	Une société *d'hommes choisis: (d'hommes choisis* qualifie la *société* adjectivement.)
Il n'a pas besoin de *la leçon* que vous voulez lui donner.	César n'eut pas besoin *d'exemple.* Il n'a pas besoin *de leçons.*

Remarque.

Lorsque le substantif précède, comme il signifie par lui-même, ou un être réel ou un être métaphysique considéré par imitation, à la manière des êtres réels, il présente d'abord à l'esprit une idée d'individualité d'être séparé existant par lui-même; au lieu que lorsque l'adjectif précéde, il offre à l'esprit une idée de qualification, une idée de sorte, un sens adjectif. Ainsi l'article doit précéder le substantif: au lieu qu'il suffit que la préposition précède l'adjectif, à moins que l'adjectif ne serve lui-même avec le substantif à donner l'idée individuelle, comme quand on dit: *Les savans hommes de l'antiquité; le sentiment des grands philosophes de l'antiquité, des plus savans philosophes. On a fait la description des beaux lits qu'on envoie en Portugal.*

RÉFLEXIONS SUR CETTE RÈGLE de M. de Vaugelas.

Qu'on ne doit point mettre de relatif après un nom sans article.

L'Auteur de la *Grammaire générale* a examiné cette règle (II partie, *ch.* 10). Cet Auteur paroît la restreindre à l'usage présent de notre langue. Cependant, de la manière que je la conçois, je la crois de toutes les langues, et de tous les temps.

En toute langue et en toute construction, il y a une justesse a observer dans l'emploi que l'on fait des signes destinés par l'usage pour marquer non-seulement les objets de nos idées, mais encore les différentes vues sous lesquelles l'esprit considère ces objets. L'article, les prépositions, les conjonctions, les verbes avec leurs différentes inflexions, enfin tous les mots qui ne marquent point des choses, n'ont d'autre destination que de faire connoître ces différentes vues de l'esprit.

D'ailleurs, c'est une règle des plus communes du raisonnement, que lorsqu'au commencement du discours on a donné à un

mot une certaine signification, on ne doit pas lui en donner une autre dans la suite du même discours. Il en est de même par rapport au sens grammatical. Je veux dire, que dans la même période, un mot qui est au singulier dans le premier membre de cette période, ne doit pas avoir dans l'autre membre un corrélatif ou adjectif qui le suppose au pluriel. En voici un exemple tiré de la *Princesse de Clèves*, (tom. 2, p. 119): *M. de Némours ne laissoit échaper aucune occasion de voir Madame de Clèves, sans laisser paroître néanmoins qu'il les cherchât.* Ce *les* du second membre étant au pluriel, ne devoit pas être destiné à rappeler *occasion*, qui est au singulier dans le premier membre de la période.

Par la même raison, si dans le premier membre de la phrase, vous m'avez d'abord présenté le mot dans un sens spécifique, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit, dans un sens qualificatif adjectif, vous ne devez pas, dans le membre qui suit, donner à ce mot un relatif, parce que le relatif rappelle toujours l'idée d'une personne ou d'une chose, d'un individu réel ou métaphysique, et jamais celle d'un simple qualificatif, qui n'a aucune

existence, et qui n'est que mode. C'est uniquement à un substantif, ou à un adjectif considéré comme substantif, et non comme mode, que le *qui* peut se rapporter. L'antécédent de *qui* doit être pris dans le même sens, aussi-bien dans toute l'étendue de la période, que dans toute la suite du syllogisme.

Ainsi, quand on dit, *Il a été reçu avec politesse,* ces deux mots, *avec politesse,* sont une expression adverbiale, modificative, adjective, qui ne présente aucun être réel ni métaphysique. Ces mots *avec politesse* ne marquent point une telle politesse individuelle. Si vous voulez marquer une telle politesse, vous avez besoin d'un prépositif qui donne à *politesse* un sens individuel, réel, soit universel, soit particulier, soit singulier; alors le qui fera son office.

Encore un coup, *avec politesse*, est une expression adverbiale. C'est l'adverbe *poliment* décomposé.

Or, ces sortes d'adverbes sont absolus, c'est-à-dire, qu'ils n'ont ni suite ni complément: et quand on veut les rendre relatifs, il faut ajouter quelque mot qui marque la corrélation. *Il a été reçu si poliment que,* etc.,

Il a été reçu avec TANT *de politesse*, *que* etc. : ou bien, *avec* UNE *politesse qui*, etc.

Ainsi, je crois que le sens de la règle de Vaugelas est que, lorsqu'en un premier membre de la période un mot est pris dans un sens absolu, adjectivement ou adverbialement, ce qui est ordinairement marqué en françois par la suppression de l'article, et par les circonstances, on ne doit pas, dans le membre suivant, ajouter un relatif, ni même quelqu'autre mot qui supposeroit que la première expression auroit été prise dans un sens fini et individuel, soit universel, soit particulier ou singulier. Ce seroit tomber dans le sophisme que les Logiciens appellent, *Passer de l'espèce à l'individu; passer du général au particulier.*

Ainsi, je ne puis pas dire, *L'homme est animal qui raisonne*, parce que *animal*, dans le premier membre, étant sans article, est un nom d'espèce pris adjectivement et dans un sens qualificatif. Or, *qui raisonne* ne peut se dire que d'un individu réel qui est ou déterminé ou indéterminé; c'est-à-dire, pris dans le sens particulier dont nous avons parlé. Ainsi je dois dire, *L'homme est le seul animal*, ou *un animal qui raisonne.*

Par la même raison, on dira fort-bien, *Il n'a point de livre qu'il n'ait lu.* Cette proposition est équivalente à celles-ci : *Il n'a pas un seul livre qu'il n'ait lu. Chaque livre qu'il a, il l'a lu. Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette ;* c'est-à-dire, *Chaque sorte d'injustice, il la commet. Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante !* c'est-à-dire, *Est-il dans le royaume quelqu'autre ville, une ville qui soit plus obéissante que !* etc. *il n'y a homme qui sache cela ; aucun homme ne sait cela.*

Ainsi, c'est le sens individuel qui autorise le relatif ; et c'est le sens qualificatif adjectif ou adverbial qui fait supprimer l'article ; la négation n'y fait rien, quoiqu'en dise l'Auteur de la *Grammaire générale.* Si l'on dit de quelqu'un qu'il agit *en roi, en père, en ami,* et qu'on prenne *roi, père, ami,* dans le sens spécifique, et selon toute la valeur que ces mots peuvent avoir, on ne doit point ajouter le *qui.* Mais si les circonstances font connoître qu'en disant *roi, pére, ami,* on a dans l'esprit l'idée particulière de tel *roi,* de tel *père,* de tel *ami,* et que l'expression ne soit pas consacrée par l'usage au seul sens spécifique ou adverbial, alors on peut ajouter le *qui. Il se*

conduit en père tendre qui: car c'est autant que si l'on disoit, *comme un père tendre.* C'est le sens particulier, qui peut recevoir ensuite une détermination singulière.

Il est accablé de maux, c'est-à-dire, *de maux particuliers*, ou *de dettes particulières, qui*, etc. *Une sorte de fruits qui*, etc. *Une sorte* tire ce mot *fruits* de la généralité du nom *fruit. Une sorte* est un individu spécifique, ou un individu collectif.

Ainsi, je crois que la vivacité, le feu, l'enthousiasme, que le style poétique demande, ont pu autoriser Racine à dire (Esther, Act. 2, Sc. 8). *Nulle paix pour l'impie : il la cherche, elle le fuit.* Mais cette expression ne seroit pas régulière en prose, parce que la première proposition étant universelle négative, et où *nulle* emporte toute paix pour l'impie, les pronoms *la* et *elle* des propositions qui suivent ne doivent pas rappeller dans un sens affirmatif et individuel, un mot qui a d'abord été pris dans un sens négatif universel. Peut-être pourroit-on dire, *Nulle paix qui soit durable n'est donnée aux hommes:* mais on feroit mieux de dire: *Une paix durable n'est point donnée aux hommes.*

Telle est la justesse d'esprit, et la précision

que nous demandons dans ceux qui veulent écrire en notre langue, et même dans ceux qui la parlent. Ainsi, on dit absolument dans un sens indéfini, *Se donner en spectacle, avoir peur, avoir pitié, un esprit de parti, un esprit d'erreur.* On ne doit donc pas ajouter ensuite à ces substantifs, pris dans un sens général, des adjectifs qui les supposeroient dans un sens fini, et en feroient des individus métaphysiques. On ne doit donc point dire, *Se donner en spectacle funeste*, ni *un esprit d'erreur fatale, de sécurité téméraire*, ni *avoir peur terrible.* On dit pourtant *avoir grand'peur*, parce qu'alors cet adjectif *grand*, qui précède son substantif, et qui perd même ici sa terminaison féminine, ne fait qu'un même mot avec *peur*, comme dans *grand'messe, grand'mère.* Par le même principe, je crois qu'un de nos Auteurs n'a pas parlé exactement, quand il a dit (1), *Octavien déclare en plein sénat, qu'il veut lui remettre le gouvernement de la république. En plein sénat* est une circonstance de lieu : c'est une sorte d'expression adverbiale, où *sénat* ne se présente pas sous l'idée d'un être

(1) Le P. Sanadon, *Vie d'Horace*, p. 47.

personnifié. C'est cependant cette idée que suppose *lui remettre*. Il falloit dire, *Octavien déclare au sénat assemblé, qu'il veut lui remettre*, etc. ou prendre quelqu'autre tour.

Si les langues qui ont des Articles *ont un avantage sur celles qui n'en ont point.*

La perfection des langues consiste principalement en deux points. 1.° Avoir une assez grande abondance de mots pour suffire à énoncer les différens objets des idées que nous avons dans l'esprit. Par exemple, en latin, *regnum* signifie *royaume ;* c'est le pays dans lequel un souverain exerce son autorité. Mais les Latins n'ont point de nom particulier pour exprimer la durée de l'autorité du souverain. Alors ils ont recours à la périphrase, Ainsi, pour dire, *sous le régne d'Auguste,* ils disent *Imperante Cœsare Augusto*, *dans le temps qu'Auguste régnoit.* Au lieu qu'en françois nous avons *royaume*, et de plus *règne.* La langue françoise n'a pas toujours de pareils avantages sur la latine. 2.° Une langue est plus parfaite, lorsqu'elle a plus de moyens pour exprimer les divers points de vue sous lesquels notre esprit peut

considérer le même objet. *Le roi aime le peuple*, *et le peuple aime le roi.* Dans chacune de ces phrases *le roi et le peuple* sont considérés sous un rapport différent. Dans la première, c'est *le roi* qui *aime;* dans la seconde, c'est le *roi* qui est *aimé.* La place ou position dans laquelle on met *roi* et *peuple,* fait connoître l'un et l'autre de ces points de vue.

Les prépositifs et les prépositions servent aussi à de pareils usages en françois.

Selon ces principes, il paroît qu'une langue qui a une sorte de mots de plus qu'une autre, doit avoir un moyen de plus pour exprimer quelque vue fine de l'esprit; qu'ainsi les langues qui ont des articles ou prépositifs, doivent s'énoncer avec plus de justesse et de précision que celles qui n'en ont point. L'article *le* tire un nom de la généralité du nom d'espèce, et en fait un nom d'individu, *le roi*, ou d'individus, *les rois.* Le nom sans article ou prépositif est un nom d'espèce; c'est un adjectif. Les Latins, qui n'avoient point d'articles, avoient souvent recours aux adjectifs démonstratifs. *Dic ut lapides isti panes fiant: Dites que ces pierres deviennent pains.* Quand ces adjectifs manquent, les

adjoints ne suffisent pas toujours pour mettre la phrase dans toute la clarté qu'elle doit avoir : *Si filius Dei est*, on peut traduire, *Si vous êtes fils de Dieu*, et voilà *fils* nom d'espèce ; au lieu qu'en traduisant *Si vous êtes le fils de Dieu*, *le fils* est individu.

Nous mettons de la différence entre ces quatre expressions : 1. *fils de roi* ; 2. *fils d'un roi* ; 3. *fils du roi* ; 4. *le fils du roi*. En *fils de roi*, roi est un d'espèce, qui, avec la préposition, n'est qu'un qualificatif. 2. *Fils d'un roi* ; *d'un roi* est pris dans le sens particulier dont nous avons parlé, c'est *le fils de quelque roi*. 3. *Fils du roi* ; *fils* est un nom d'espèce ou appellatif, et *roi* est un nom d'individu, *fils de le roi*. 4. *Le fils du roi*, *le fils* marque un individu. *Filius regis* ne fait pas sentir ces différences.

Etes-vous roi ! Etes-vous le roi ! Dans la première phrase, *roi* est un nom appellatif : dans la seconde, *roi* est pris individuellement. *Rex es tu !* ne distingue pas ces diverses acceptions. *Nemo satis gratiam regi refert* (1), où *regi* peut signifier *au roi*, ou *à un roi*.

Un palais de prince, est un beau palais

(1) Térence, *Phorm.* II, 2, 24.

qu'un prince habite, ou qu'un prince pourroit habiter décemment. Mais *le palais du prince* (de le prince) est le palais déterminé qu'un tel prince habite. Ces différentes vues ne sont pas distinguées en latin d'une manière aussi simple. Si, en se mettant à table, on demande *le pain*, c'est une totalité qu'on demande: le latin dira *da* ou *affer panem*. Si, étant à table, on demande *du pain*, c'est une portion de *le pain:* cependant le latin dira également *panem*.

Il est dit au second chapitre de saint Mathieu, que les Mages s'étant mis en chemin au sortir du palais d'Hérode, *videntes stellam, gavisi sunt; et intrantes domum, invenerunt puerum*. Voilà *étoile, maison, enfant*, sans aucun adjectif déterminatif. Je conviens que ce qui précède fait entendre que cette étoile est celle qui avoit guidé les Mages depuis l'Orient; que cette maison est la maison que l'étoile leur indiquoit; et que cet enfant est celui qu'ils venoient adorer. Mais le latin n'a rien qui présente ces mots avec leur détermination particulière. Il faut que l'esprit supplée à tout. Ces mots ne seroient pas énoncés autrement, quand ils seroient noms d'espèce. N'est-ce pas un avantage de la langue fran-

çoise, de ne pouvoir employer ces trois mots qu'avec un prépositif qui fasse connoître qu'ils sont pris dans un sens individuel déterminé par les circonstances? *Ils virent l'étoile; ils entrèrent dans la maison; et trouvèrent l'enfant.*

Je pourrois rapporter plusieurs exemples, qui feroient voir que lorsqu'on veut s'exprimer en latin d'une manière qui distingue le sens individuel du sens adjectif ou indéfini, ou bien le sens partitif du sens total, on est obligé d'avoir recours à quelqu'adjectif démonstratif, ou à quelqu'autre adjoint. On ne doit donc pas nous reprocher que nos articles rendent nos expressions moins fortes et moins serrées que celle de la langue latine. Le défaut de force et de précision est le défaut de l'écrivain, et non celui de la langue.

Je conviens que quand l'article ne sert point à rendre l'expression plus claire, et plus précise, on devroit être autorisé à le supprimer. J'aimerois mieux dire, comme nos pères, *Pauvreté n'est pas vice*, que de dire, *la pauvreté n'est pas un vice.* Il y a plus de vivacité et d'énergie dans la phrase ancienne; mais cette vivacité et cette énergie ne sont louables, que lorsque la suppression

de l'article ne fait rien perdre de la précision de l'idée, et ne donne aucun lieu à l'indétermination du sens.

L'habitude de parler avec précision, de distinguer le sens individuel du sens spécifique adjectif et indéfini, nous fait quelquefois mettre l'article où nous pouvions le supprimer. Mais nous aimons mieux que notre style soit alors moins serré, que de nous exposer à être obscurs. Car en général, *il est certain* (1) *que l'article mis ou supprimé devant un nom, fait quelquefois une si grande différence de sens, qu'on ne peut douter que les langues qui admettent l'*article, *n'ayent un grand avantage sur la langue latine, pour exprimer nettement et clairement certains rapports* où vues de l'esprit, *que l'article seul peut désigner*, sans quoi le lecteur est exposé à se méprendre.

Je me contenterai de ce seul exemple. Ovide faisant la description des enchantemens qu'il imagine que Médée fit pour rajeunir Jason, dit que Médée (2) *Tectis, nuda pedem, egreditur*. Les traducteurs instruits

(1) Regnier, *Grammaire*, pag. 152.

(2) *Metam.* lib. 7, v. 184.

que les Poëtes emploient souvent un singulier pour un plurier, figure dont ils avoient un exemple devant les yeux en *crinem irroravit aquis* (1), qui se trouvent quelques vers plus bas; ces traducteurs, dis-je, ont cru qu'en *nuda pedem, pedem* étoit aussi un singulier pour un plurier; et tous hors l'abbé Banier, ont traduit *nuda pedem*, par *ayant les pieds nuds.* Ils devoient mettre, comme l'abbé Banier, *ayant un pied nud.* C'étoit effectivement la pratique de ces magiciens, dans leurs prestiges, d'avoir un pied chaussé et l'autre nud. *Nuda pedem* peut donc signifier *ayant un pied nud,* ou *ayant les pieds nuds;* et alors la langue, faute d'articles, manque de précision, et donne lieu aux méprises. Il est vrai que par le secours des adjectifs déterminatifs, le latin peut suppléer au défaut des articles: et c'est ce que Virgile a fait en une occasion pareille à celle dont parle Ovide. Mais alors le latin perd le prétendu avantage d'être plus serré et plus concis que le françois.

Lorsque Didon eut recours aux enchantemens, elle avoit un pied nud, dit Vir-

(1) *Metam.* lib. 7, v. 189.

gile.... (1). *Unum exuta pedem vinclis*; et ce pied, c'étoit le gauche, selon les Commentateurs.

Je conviens qu'Ovide s'est énoncé d'une manière plus serrée; *nuda pedem*; mais il a donné lieu à une méprise. Virgile a parlé comme il auroit fait, s'il avoit écrit en françois; *unum exuta pedem*, *ayant un pied nud*. Il a évité l'équivoque, par le secours de l'adjectif indicatif *unum*; et ainsi il s'est exprimé avec plus de justesse qu'Ovide.

En un mot, la netteté et la précision sont les premières qualités que le discours doit avoir. On ne parle que pour exciter dans l'esprit des autres une pensée, précisément telle qu'on la conçoit. Or les langues qui ont des articles, ont un instrument de plus pour arriver à cette fin; et j'ose assurer qu'il y a dans les livres latins bien des passages obscurs, qui ne sont tels que par le défaut d'articles; défaut qui a souvent induit les Auteurs à négliger les autres adjectifs démonstratifs, à cause de l'habitude où étoient ces auteurs d'énoncer les mots sans articles, et de laisser au lecteur à suppléer.

---

(1) *Æn.* lib. 4, v. 518.

Je finis par une réflexion judicieuse du P. Buffier (1). Nous avons tiré nos éclaircissemens *d'une métaphysique, peut-être un peu subtile ; mais très-réelle .... C'est ainsi que les sciences se prêtent mutuellement leurs secours. Si la Métaphysique contribue à démêler nettement des points essentiels à la Grammaire, celle-ci bien apprise, ne contribueroit peut-être pas moins à éclaircir les discours les plus métaphysiques.*

---

(1) *Grammaire, n.* 340.

OBSERVATIONS

SUR

LES LETTRES DE L'ALPHABET.

ON divise les lettres en voyelles et en consonnes. Les *voyelles* sont ainsi appelées du mot *voix*, parce qu'elles se font entendre par elles-mêmes. Elles forment toutes seules un son, une voix. Les *consonnes*, au contraire, ne sont entendues qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle ; et c'est de là que vient le nom de consonne, *consonnans*, c'est-à-dire, *qui sonne avec une autre.*

Il n'y a aucun être particulier qui soit *voyelle*, ni aucun qui soit *consonne*. Mais on a observé des différences dans les modifications que l'on donne à l'air qui sort des poumons, lorsqu'on en fait usage pour for-

mer les sons destinés à être les signes des pensées. Ce sont ces différentes considérations ou précisions de notre esprit, à l'occasion des modifications de la voix ; ce sont, dis-je, ces précisions qui nous ont donné lieu de former les mots de *voyelle*, de *consonne*, d'*articulation*, et autres. Ce qui distingue les différens points de vue de notre esprit, sur le mécanisme de la parole, et nous donne lieu d'en discourir avec plus de justesse.

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans l'examen et dans le détail de la formation de chaque lettre particulière. Mais comme la mécanique de la voix est un sujet intéressant, que c'est principalement par la parole que nous vivons en société, j'ai cru devoir donner une idée générale de la mécanique de la voix, qui fera entendre plus aisément la différence qu'il y a entre la *consonne* et la *voyelle*.

D'abord il faut observer, que l'air qui sort des poumons est la matière de la voix, c'est-à-dire, du chant et de la parole. Lorsque la poitrine s'élève par l'action de certains muscles, l'air extérieur entre dans les vésicules des poumons, comme il entre

dans une pompe dont on élève le piston. Ce mouvement, par lequel les poumons reçoivent l'air, est ce qu'on appelle *inspiration*. Quand la poitrine s'affaisse, l'air sort des poumons; c'est ce qu'on nomme *expiration*. Le mot de *respiration* comprend l'un et l'autre de ces mouvemens: ils en sont les deux espèces.

Les cartilages et les muscles de la partie supérieure de la trachée artère forment une espèce de tête, ou une sorte de couronne oblongue qui donne passage à l'air que nous respirons. C'est ce que le peuple appelle *la pomme* ou le *morceau d'Adam*. Les Anatomistes le nomment *larynx*, γάρογξ; d'où vient γαρόζω, *clamo*, je crie. L'ouverture du larynx est appelée *glotte*, γλῶττα, et suivant qu'elle est resserrée ou dilatée par le moyen de certains muscles, elle forme la voix ou plus grêle ou plus pleine.

Au-dessus de la glotte, il y a une espèce de soupape, qui dans le temps du passage des alimens couvre la glotte, ce qui les empêche d'entrer dans la trachée artère. On l'appelle *épiglotte*, d'ἐπὶ, *super*, sur, et γλῶττα, ou γλῶττις.

M. Ferrein, célèbre anatomiste, a observé à

chaque lèvre de la glotte une espèce de ruban large d'une ligne tendu horisontalement. L'action de l'air qui passe par la fente ou glotte, excite dans ces rubans des vibrations qui les font sonner comme les cordes d'un instrument de musique. M. Ferrein appelle ces rubans *cordes vocales*. Les muscles du larynx tendent ou relâchent plus ou moins ces cordes vocales : ce qui fait la différence des tons dans le chant, dans les plaintes et dans les cris (1).

Les poumons, la trachée artère, le larynx, la glotte et ses cordes vocales, sont les premiers organes de la voix, auxquels il faut ajouter le palais, c'est-à-dire, la partie supérieure et intérieure de la bouche, les dents, les lèvres, la langue, et même ces deux ouvertures qui sont au fond du palais et qui répondent aux narines : elles donnent passage à l'air quand la bouche est fermée.

Tout air qui sort de la trachée artère n'excite pas pour cela du son. Il faut, pour produire cet effet, que l'air soit poussé par une impulsion particulière, et que dans le

(1) Voyez le *Mémoire* de M. Ferrein, *Hist. de l'Académie des Sciences*, année 1741, pag. 409.

temps de son passage il soit rendu sonore par les organes de la parole. Ce qui lui arrive par deux causes différentes.

1.° L'air étant poussé avec plus ou moins de violence par les poumons, il est rendu sonore par la seule situation où se trouvent les organes de la bouche. 2.° L'air qui sort de la trachée atère est rendu sonore dans son passage, par l'action ou mouvement de quelqu'un des organes de la parole.

Voilà deux causes qu'il faut bien distinguer; 1.° simple situation des organes; 2.° action ou mouvement de quelqu'organe particulier sur l'air qui sort de la trachée artère.

Je compare la première manière à ces fentes qui rendent sonore le vent qui y passe; et je trouve qu'il en est à peu près de la seconde, comme de l'effet que produit l'action d'un corps solide qui en frappe un autre.

Les différentes sortes de parties qui forment l'ensemble de l'organe de la voix, donnent lieu de comparer cette organe, selon les différens effets de ces parties, tantôt à un instrument à vent tel que l'orgue ou la flûte, tantôt à un instrument à corde, tantôt enfin à quelqu'autre corps capable de faire entendre un son, comme une cloche frappée par son battant,

battant, ou une enclume sur laquelle on donne des coups de marteau.

Par exemple, s'agit-il d'expliquer la voyelle, on aura recours à une comparaison tirée de quelqu'instrument à vent. Supposons un tuyau d'orgue ouvert; il est certain que tant que ce tuyau demeurera ouvert, et tant que le soufflet fournira de vent ou d'air, le tuyau rendra le son qui est l'effet propre de l'état et de la situation où se trouvent les parties par lesquelles l'air passe. Il en est de même de la flûte. Tant que celui qui en joue y souffle de l'air, on entend le son propre au trou que les doigts laissent ouvert. Le tuyau d'orgue ni la flûte n'agissent point; ils ne font que se prêter à l'air poussé, et demeurent dans l'état où cet air les trouve.

Voilà précisément la voyelle. Chaque voyelle exige que les organes de la bouche soient dans la situation requise pour faire prendre à l'air qui sort de la trachée artère la modification propre à exciter le son de telle ou telle voyelle. La situation qui doit faire entendre l'*a*, n'est pas la même que celle qui doit exciter le son de l'*i*. Ainsi des autres.

Tant que la situation des organes subsiste

dans le même état, on entend la même voyelle, aussi long-temps que la respiration peut fournir d'air. Les poumons sont à cet égard ce que les soufflets sont à l'orgue.

Selon ce que nous venons d'observer, il suit que le nombre des voyelles est bien plus grand qu'on ne le dit communément.

Tout son qui ne résulte que d'une situation d'organe, sans exiger aucun battement ni mouvement qui survienne aux parties de la bouche, et qui peut être continuée aussi long-temps que l'expiration peut fournir d'air, un tel son est une voyelle. Ainsi *a, â, é, è, ê, i, o, u, ou, eu*, et sa foible *e* muet, et les nazales, *an, en*, etc.; tous ces sons-là sont autant de voyelles particulières, tant celles qui ne sont écrites que par un seul caractère, tel que *a, e, i, o, u*, que celles qui faute d'un caractère propre, sont écrites par plusieurs lettres, telles que *ou, eu, oient*, etc. Ce n'est pas la manière d'écrire qui fait la voyelle, c'est la simplicité du son, qui ne dépend que d'une situation d'organes, et qui peut être continué. Ainsi, *au, eau, ou, eu, aient*, etc. quoiqu'écrits par plus d'une lettre, n'en sont pas moins de simples voyelles. Nous avons donc la voyelle *u* et la

voyelle *ou:* les Italiens n'ont que l'*ou*, qu'ils écrivent par le simple *u*. Nous avons de plus la voyelle *eu, feu, lieu:* l'*e* muet en est la foible, et aussi une voyelle particulière.

Il n'en est pas de même de la consonne. Elle ne dépend pas, comme la voyelle, d'une situation d'organes qui puisse être permanente. Elle est l'effet d'une action passagère, d'un trémoussement, ou d'un mouvement momentanée (1) de quelque organe de la parole, comme de la langue, des lèvres, etc. En sorte que si j'ai comparé la voyelle au son qui résulte d'un tuyau d'orgue ou du trou d'une flûte, je crois pouvoir comparer la consonne à l'effet que produit le battant d'une cloche ou le marteau sur l'enclume. Fournissez de l'air à un tuyau d'orgue ou au trou d'une flûte, vous entendez toujours le

---

( ) Ecrivez *momentanée* par deux *ee*. Telle est l'analogie des mots françois qui viennent des mots latins *eu*, *eus*. C'est ainsi que l'on dit les *Champs Elisées*, les *Monts-Pyrénées;* le *Colisée*, et non le *Colisé;* le fleuve *Alphée*, et non le fleuve *Alphé*, fluvius *Alpheus*. Voyez le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux et celui de Joubert, aux mots *momentanée* et [illegible]

même son ; au lieu qu'il faut répéter les coups du battant de la cloche et ceux du marteau sur l'enclume, pour avoir encore le son qu'on a entendu la première fois. De même, si vous cessez de répéter le mouvement des lèvres qui a fait entendre le *be* ou le *pe* ; si vous ne redoublez point le trémoussement de la langue qui a produit le *re*, on n'entendra plus ces consonnes. On n'entend de son, que par le trémoussement que les parties sonores de l'air reçoivent des divers corps qui les agitent. Or l'action des lèvres ou les agitations de la langue, donnent à l'air qui sort de la bouche la modification, propre à faire entendre telle ou telle consonne. Or, si après une telle modification, l'émission de l'air qui l'a reçue dure encore, la bouche demeurant nécessairement ouverte pour donner passage à l'air, et les organes se trouvant dans la situation qui a fait entendre la voyelle, le son de cette voyelle pourra être continué aussi long-temps que l'émission de l'air durera : au lieu que le son de la consonne n'est plus entendu, après l'action de l'organe qui l'a produite.

L'union ou combinaison d'une consonne avec une voyelle ne peut se faire que par une même émission de voix. Cette union est ap-

pelée *articulation*. Il y a des articulations simples et d'autres qui sont plus ou moins composées : ce que M. Hardouin, secrétaire de la Société Littéraire d'Arras a extrêmement bien développé dans un mémoire particulier. Cette combinaison se fait d'une manière successive, et elle ne peut être que momentanée. L'oreille distingue l'effet du battement et celui de la situation : elle entend séparément l'un après l'autre. Par exemple, dans la syllabe *ba*, l'oreille entend d'abord le *b*, ensuite l'*a*; et l'on garde ce même ordre, quand on écrit les lettres qui font les syllabes, et les syllabes qui font les mots.

Enfin, cette union est de peu de durée, parce qu'il ne seroit pas possible que les organes de la parole fussent en même temps en deux états, qui ont chacun leur effet propre et différent. Ce que nous venons d'observer à l'égard de la consonne qui entre dans la composition d'une syllabe, arrive aussi par la même raison dans les deux voyelles qui font une diphtongue, comme *ui*, dans *lui*, *nuit*, *bruit*, etc. L'*u* est entendu le premier; il n'y a que le son de l'*i* qui puisse être continué, parce que la situation des organes qui

forme l'*i* a succédé subitement à celle qui avoit fait entendre l'*u*.

L'articulation ou combinaison d'une consonne avec une voyelle fait une syllabe : cependant une seule voyelle fait aussi fort souvent une syllabe. La syllabe est un son ou simple ou composé, prononcé par une seule impulsion de voix. *A-jou-té, ré-u-ni, cré-é.*

Les syllabes qui sont terminées par des consonnes sont toujours suivies d'un son foible, qui est regardé comme un *e* muet. C'est le nom qu'on donne à l'effet de la dernière ondulation, ou du dernier trémoussement de l'air sonore ; c'est le dernier ébranlement que le nerf auditif reçoit de cet air. Je veux dire que cet *e* muet foible n'est pas de même nature que l'*e* muet excité à dessein tel que l'*e* de la fin des mots *vu-e, vi-e,* et tels que sont tous les *e* de nos rimes féminines. Ainsi il y a bien de la différence entre le son foible que l'on entend à la fin du mot *Michel,* et le dernier du mot *Michèle ;* entre *bel* et *belle ;* entre *coq* et *coque ;* entre *Job* et *robe ;* *bal* et *balle ; cap* et *cape ; Siam* et *ame*, etc.

S'il y a dans un mot plusieurs consonnes de suite, il faut toujours supposer entre cha-

que consonne cet *e* foible et fort bref. Il est comme le son que l'on distingue entre chaque coup de marteau, quand il y en a plusieurs qui se suivent d'aussi près qu'il est possible. Ces réflexions font voir que l'*e* muet foible est dans toutes les langues...

Recueillons de ce que nous avons dit, que la voyelle est le son qui résulte de la situation où les organes de la parole se trouvent dans le temps que l'air de la voix sort par la trachée artère, et que la consonne est l'effet de la modification passagère que cet air reçoit de l'action momentanée de quelque organe particulier de la parole.

C'est relativement à chacun de ces organes, que dans toutes les langues on divise les lettres en certaines classes, où elles sont nommées du nom de l'organe particulier qui paroît contribuer le plus à leur formation. Ainsi les unes sont appelées *labiales*, d'autres *linguales*, ou bien *palatiales*, ou *dentales*, ou *nazales* ou *gutturales*. Quelques-unes peuvent être dans l'une et dans l'autre de ces classes, lorsque divers organes concourent à leur formation.

Labiales. B, P, F, V, M.

Linguales. D, T, N, L, R.

Palatiales. G, J, G *fort* ou K ou Q; le mouillé fort *Ille* et le mouillé foible *ye*.

Dentales ou siflantes. S ou C *doux*, tel que *se*, *si*, Z, CH. C'est à cause de ce siflement que les Anciens ont appelé ces consonnes *sémivocales*, *semivocales*, demi-voyelles; au lieu qu'ils appelloient les autres *muettes*.

Nazales. M, N. GN.

Gutturales. C'est le nom qu'on donne à celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, par un mouvement du fond de la trachée artère. Ces aspirations fortes sont fréquentes en Orient et au Midi. Il y a des lettres gutturales parmi les peuples du Nord. Ces lettres paroissent rudes à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Nous n'avons de son guttural que le *hé*, qu'on appelle communément *H aspirée*. Cette aspiration est l'effet d'un mouvement particulier des parties internes de la trachée artère. Nous ne l'articulons qu'avec les voyelles, *le héros*, *la hauteur*.

Il y a des Grammairiens qui mettent le H au rang des *consonnes*, d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe ne marquant aucun son particulier, analogue aux sons des autres consonnes, il ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration.

Pour moi, je crois que puisque les uns et les autres de ces Grammairiens conviennent de la valeur de ce signe, ils doivent se permettre réciproquement de l'appeler, ou *consonne*, ou *signe d'aspiration*, selon le point de vue qui les affecte le plus.

La diversité des climats cause des différences dans la prononciation des langues. Il y a des peuples qui mettent en action certains organes, et même certaines parties des organes, dont les autres ne font point usage. Il y a aussi une forme ou manière particulière de faire agir les organes. De plus, en chaque nation, en chaque province, et même en chaque ville, on s'énonce avec une sorte de modulation particulière: c'est ce qu'on appelle *accent national*, ou *accent provincial.* On en contracte l'habitude par l'éducation, et quand les esprits animaux ont pris une certaine route, il est bien difficile, malgré l'empire de l'ame, de leur en faire prendre une nouvelle. De-là vient aussi qu'il y a des peuples qui ne sauroient prononcer certaines lettres. Les réflexions qu'on peut faire sur ce sujet sont fort utiles pour rendre raison des changemens arrivés à certains mots, qui ont passé d'une langue dans une autre. Voyez

la *Dissertation* de M. Falconet, *sur les principes de l'étymologie*, dans l'*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*. Il faut voir aussi les Grammaires des différentes langues.

A l'égard du nombre de nos consonnes, si l'on ne compte que ces sons et qu'on ne s'arrête point aux caractères de notre alphabet, ni à l'usage souvent déraisonnable que l'on fait de ces caractères, on trouvera que nous avons dix-huit consonnes, qui ont un son bien marqué, et auxquelles la qualification de *consonne* n'est point contestée.

Nous devrions donner un caractère propre, déterminé, unique et invariable à chacun de ces sons: ce que les Grecs ont fait exactement, conformément aux lumières naturelles. Est-il en effet raisonnable que le même signe ait des destinations différentes dans le même genre, et que le même objet soit indiqué tantôt par un signe, tantôt par un autre?

Avant que d'entrer dans le compte de nos consonnes, je crois devoir faire une courte observation sur la manière de les nommer.

Il y a cent ans que la *Grammaire générale* de Port-Royal (1) proposa une manière d'ap-

(1) *Partie I. ch.* 6.

prendre à lire facilement en toutes sortes de langues. Cette manière consiste à nommer les consonnes par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la consonne. Par exemple, si je veux nommer la lettre B dans les mots *Babylone*, *Bibus*, etc. je l'appellerai *be*, comme on le prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, ou dans la première de *besoin*.

Ainsi du D, que je nommerai *de*, comme on l'entend dans *ronde*.

Je ne dirai plus *effe*; je dirai *fe*, comme dans *fera*, *étoffe*.

Cette pratique facilite extrêmement la liaison des consonnes avec les voyelles, pour en faire des syllabes. Elle a été renouvellée de nos jours, par MM. de Launay, père et fils, et par d'autres maîtres habiles. Les mouvemens que M. Dumas s'est donnés pendant sa vie pour établir son bureau typographique; ont aussi beaucoup contribué à faire connoître cette dénomination, en sorte qu'elle est aujourd'hui pratiquée même dans les petites écoles.

Voyons maintenant le nombre de nos consonnes. Je les joindrai, autant qu'il sera possible, à chacune de nos huit voyelles principales.

Figure de la lettre.	*Nom de la lettre.*	*Exemples de chaque consonne avec chaque voyelle.*
B, b.	Be.	a é i Babylone, Béat, bière, o u ou bonnet, bule, boule, eu e muet. beurre, bedeau.
C, c *dur* K, Q, q.	Que.	Cadre *ou* quadre, karat *ou* carat, kalendes *ou* calendes, le Quénoi, qui, kirielle, coco, cure, le cou, queüe, querir, querelle.
		Comme je ne cherche que les sons propres de chaque lettre de notre langue, désignés par un seul caractère incommunicable à tout autre son, je ne donne ici au *c* que le son fort qu'il a dans les syllabes *ca*, *co*, *cu*. Le son doux *ce*, *ci*, appartient à l'*S*, et le son *ze*, *zi*, appartient à la lettre *z*.
D, d.	De.	David, un dé, Diane, dodu, duché, douleur, deux, demander.

Figure de la lettre.	Nom de la lettre.	
F, f.	Fe.	Faveur, féminin, fini, forêt, funeste, le four, le feu, femelle.
G, g *dur*.	Gue.	Gage, guérir, guide, à gogo, guttural, goulu, gueux, guédé. Je ne donne ici à ce caractère, que le son qu'il a devant *a*, *o*, *u*: le son foible *ge*, *gi*, appartient au *J*.
J, j.	Je.	Jamais, jésuite, j'irai, joli, jupe, joue, jeu, jetter, jetton. Le son du *J* devant *i* a été donné dans notre orthographe vulgaire au *g* doux, *gibier*, *gîte*, *giboulée*, etc. et souvent malgré l'étymologie, comme dans *ci gît*, *hic jacet*. Les partisans de l'orthographe vulgaire ne respectent l'étymologie que lorsqu'elle est favorable à leurs préjugés.
L, l.	Le.	La, légion, livre, loge, la lune, Louis, leurrer, leçons.
M, m.	Me.	Machine, médisant, midi, morale, muse, moulin, meunier, mener.

Figure de la lettre.	*Nom de la lettre.*	
N, n.	Ne.	Nager, Néron, Nicole, novice, nuage, nourrice, neutre, mener.
P, p.	Pe.	Pape, péril, pigeon, pommade, punition, poupée, peuple, pelé, pelote.
R, r.	Re.	Ragout, règle, rivage, Rome, rude, rouge, Reutlingen, *ville de Souabe*, revenir.
S, s.	Se.	Sage, séjour, Sion, Solon, sucre, souvenir, seul, semaine.
T, t.	Te.	Table, ténèbres, tiarre, tonnerre, tuteur, Toulouse, *l'ordre* Teutonique *en Allemagne*, tenir.
V, v.	Ve.	Valeur, vélin, ville, volonté, vulgaire, vouloir, *je* veux, venir.
Z, z.	Ze.	Zacharie, zéphire, zizanie, zone, Zurich, *ville de Suisse*.

Aux quinze sons que nous venons de remarquer on doit en

Figure de la lettre.	*Nom de la lettre.*	ajouter encore quatre autres qui devroient avoir un caractère particulier. Les Grecs n'auroient pas manqué de leur en donner un comme ils firent à l'*e* long, à l'*o* long et aux lettres aspirées. Les quatre sons dont je veux parler ici sont le *ch*, qu'on nomme *che*, le *gn*, qu'on nomme *gne*, le *ll* ou *lle*, qui est un son mouillé fort, et le *y* qu'on nomme *yé*, qui est un son mouillé foible.
Ch, ch.	Che.	Chapeau, chérir, chicane, chose chute, chou, chemin, cheval
Gn, gn.	Gne.	Il ne s'agit pas de ces deux lettres, quand elles gardent leur son propre, comme dans *gnomes*, *magnus*; il s'agit du son mouillé qu'on leur donne dans, Pays de Coca-gne, Allema-gne, ma-gnanime, Champa-gne, rè-gne, ligne, insi-gne, ma-gnifique, Avi-gnon oi-gnon. Les Espagnols marquent ce son par un *n* surmontée d'une petite ligne, qu'ils appellent *tilde*, c'est-à-dire, titre. *Montana*, montagne; *Espana*, Espagne.
L, l.	Lle *mouillé fort.*	Nous devrions avoir aussi un caractère particulier destiné uniquement à marquer le son de *l* mouillé. Comme ce carac-

tère nous manque, notre orthographe n'est pas uniforme dans la manière de désigner ce son. Tantôt nous l'indiquons par un seul *l*, tantôt par deux *ll*, quelquefois par *lh*. On doit seulement observer que *l* mouillé est presque toujours précédé d'un *i*. Mais cet *i* n'est pas pour cela la marque caractéristique du *l* mouillé, comme on le voit dans *civil*, *nil*, *exil*, *fil*, *file*, *vil*, *vile*, où le *l* n'est point mouillé, non plus que dans *Achille*, *pupille*, *tranquille*, qu'on feroit mieux de n'écrire qu'avec un seul *l*.

Il faut observer, qu'en plusieurs mots l'*i* se fait entendre dans la syllabe avant le son mouillé; comme dans *péril*, on entend l'*i*, ensuite le son mouillé *pé-ri-l*.

Il y a au contraire, plusieurs mots où l'*i* est muet; c'est-à-dire, qu'il n'y est pas entendu séparément du son mouillé. Il est confondu avec ce son; ou plutôt, ou il n'y est point quoiqu'on l'écrive, ou il y est bien foible.

*Exemple où l'*i* est entendu.*

Péri-l, avri-l, babi-l, du mi-l, genti-lhomme, Brési-l, fi-lle, babi-lle, véti-lle,

freti-lle, chevi-lle, fami-lle, cédi-lle, Sévi-lle.

*Exemples où l'*i *est muet, et confondu avec le son mouillé.*

De l'a-il, *de l'ail*, *qu'il s'en* ai-lle, bouill-on, *bouillir*, boute-ille, ber-ca-il, éma-il, éventa-il, *qu'il* fou-ille, *qu'il* fa-ille, *le village de* Sulli, merve-ille, mou-ille, mouiller, *ni sou ni* mai-ille, *sans* pare-ille, il ra-ille, *le duc de* Sulli, *le* seu-il *de la porte*, *le* somme-il, *il* somme-ille, sou-iller, trava-il, trava-iller, qu'il veu-ille, *la* ve-ille, *rien qui* va-ille.

Le son mouillé du *l* est aussi marqué dans quelques noms propres par *lh*, *Millau*, ville de Rouergue, M. *Silhon*, M. de *Pardalhac*.

On a observé que nous n'avons point des mots qui commencent par le son mouillé.

Du yé, ou mouillé foible.

Le peuple de Paris change le mouillé fort en mouillé foible. Il prononce *fi-ye*, au lieu de *fille*, *Versa-yes*, pour *Versailles*. Cette prononciation a donné lieu à quelques Gram-

mairiens modernes d'observer ce mouillé foible. En effet, il y a bien de la différence dans la prononciation de *ien* dans *mien*, *tien*, etc. et de celle de *mo-yen*, *pa-yen*, *a-yeux*, *a-yant*, *Ba-yonne*, *Ma-yence*, *Bla-ye*, ville de Guienne, *fa-yance*, *emplo-yons* à l'indicatif, afin que nous *emplo-i-yons*, que vous *a-i-yex*, que vous *so-i-yez* au subjonctif. La ville de *No-yon*, le duc de *Ma-yenne*, le chevalier *Ba-yard*, la *Ca-yenne*, *ca-yer*, *fo-yer*, *bo-yeaux*.

Ces Grammairiens disent que ce son mouillé est une consonne. M. du Mas, qui a inventé le bureau typographique, dit que dans les mots *pa-yer*, *emplo-yer*, etc. *yé* est une espèce d'*i* mouillé *consonne* ou *demi-consonne* (1).

M. de Launay dit que cette lettre *y* est amphibie; qu'elle est voyelle quand elle a la prononciation de l'*i*; mais qu'elle est consonne, quand on l'emploie avec les voyelles, comme dans les syllabes *ya*, *yé*, etc.; et qu'alors il la met au rang des consonnes (2).

Pour moi, je ne dispute point sur le nom;

---

(1) Bibliothèque des Enfans, IIIe. *vol. p.* 209.

(2) *Méthode de M. de Launay, pag.* 39 *et* 40.

l'essentiel est de bien distinguer et de bien prononcer cette lettre. Je regarde ce son *yé* dans les exemples ci-dessus, comme un son mixte, qui me paroit tenir de la voyelle et de la consonne, et faire une classe à part.

Ainsi, en ajoutant le *che* et les deux sons mouillés *gn* et *ll*, aux quinze premières consonnes, cela fait dix-huit consonnes, sans compter le *h* aspiré, ni le mouillé foible ou son mixte *yé*.

Je n'ai point placé la lettre *x* parmi les consonnes, parce qu'elle n'a point de son qui lui soit propre. C'est une lettre double, que les copistes ont mise en usage pour abréger. Elle fait quelquefois le service de deux lettres fortes *cs*, et quelquefois celui des deux foibles *gz*.

X pour *CS*.

Exemples.	*Prononcez.*
Axe.	Ac-se.
Axiome.	Ac-siome.
Alexandre.	Alec-sandre.
Fluxion.	Fluc-sion.
Sexe.	Sec-se.
Taxe.	Tac-se.

Exemples.	*Prononcez.*
Vexé.	Vec-sé.
Xavier.	Csavier.
Xénophon.	Csé-nophon.

X pour *GZ*.

Examen.	Eg-zamen.
Exemple.	Eg-zemple.
Exaucer.	Eg-zaucer.
Exarque.	Eg-zarque.
Exercice.	Eg-zercice.
Exil.	Eg-zil.
Exiger.	Eg-ziger.
Exode.	Eg-zode.
Exhorter.	Eg-zhorter.

A la fin des mots, l'*x* a, en quelques noms propres, le son du *cs*; *Ajax*, *Pollux*, *Stix*: on prononce *Ajacs*, *Pollucs*, *Stycs*. Il en est de même de l'adjectif *préfix*, qu'on prononce *préfics*.

Mais dans les autres mots que les maîtres à écrire, pour donner plus de jeu à la plume, ont terminés par un *x*, ce *x* tient seulement la place du *s*, comme dans *je veux*, *les cieux*, *les yeux*, *la voix*, *six*, *dix*, *chevaux*.

Le *x* est employé pour deux *ss* dans *soixante, Bruxelles, Auxone, Auxerre.* On dit *Ausserre, soissante, Brusselles, Aussone*, à la manière des Italiens qui n'ont point de *x*, dans leur Alphabet, et qui emploient les deux *ss* à la place de cette lettre : *Alessandro, Alessio.*

On écrit aussi, par abus, le *x* au lieu du *z*, en ces mots *sixième, deuxième*, quoiqu'on prononce *sizième, deuzième.* Le *x* tient lieu du *c* dans *exçellent*, prononcez *eccellent.*

Dans la liste que j'ai donnée des consonnes, j'ai rejetté les caractères auxquels un usage aveugle a donné le son de quelqu'un de ceux que j'y ai comptés. Tels sont le *k* et *q*, puisque le *c* dur marque exactement le son de ces lettres. Je n'ai point donné au *c* le son du *s*, ni au *s*, le son du *z*. C'est ainsi qu'en grec le *x*, *cappa*, est toujours *cappa*, le *s*, *sigma*, toujours *sigma*. De sorte que si en grec la prononciation d'un mot vient à changer ou par contraction, ou par la forme de la conjugaison, ou par la raison de quelque dialecte, l'orthographe de ce mot se conforme au nouveau son qu'on lui donne. On n'a égard, en grec, qu'à la manière de prononcer

les mots, et non à la source d'où ils viennent, quand elle n'influe en rien sur la prononciation, qui est le seul but de l'orthographe. Elle ne doit que peindre la parole, qui est son original; elle ne doit point en doubler les traits, ni lui en donner qu'il n'a pas, ni s'obstiner à le peindre à présent tel qu'il étoit il y a plusieurs années.

Au reste, les réflexions que je fais ici n'ont d'autre but, que de tâcher de découvrir les sons de notre langue. Je ne cherche que le fait. D'ailleurs, je respecte l'usage, dans le temps même que j'en reconnois les écarts et la déraison; et je m'y conforme, malgré la réflexion sage du célèbre prote de Poitiers et de M. Restaut, qui nous disent (1) *qu'il est toujours louable, en fait d'orthographe, de quitter une mauvaise habitude pour en contracter une meilleure;* c'est-à-dire, plus conforme aux lumières naturelles et au but de l'art.

Que si quelqu'un trouve qu'il y a de la contrariété dans cette conduite, je lui répons que tel est le procédé du genre humain Agissons-

---

(1) *Traité de l'Orthographe en forme de Dictionnaire*, à la lettre X.

nous toujours conformément à nos lumières et à nos principes?

Depuis M. l'abbé Dangeau, nos Grammairiens divisent les consonnes en *foibles* et en *fortes*. Effectivement il y a plusieurs lettres qui se prononcent facilement l'une pour l'autre, parce que ces lettres étant produites par les mêmes organes, il suffit d'appuyer un peu plus ou un peu moins pour les faire entendre, ou l'une ou l'autre. Ainsi le même organe poussé par un mouvement doux, produit une consonne foible, comme *B*, et s'il a un mouvement plus fort et plus appuyé, il fait entendre une consonne forte, comme *P*. *B* est donc la foible de *P*, et *P* est la forte de *B*. Je vais opposer ici ces lettres les unes aux autres.

Consonnes foibles.	*Consonnes fortes.*
B.	P.
Bacha.	Pacha.
Baigner.	Peigner.
Bain.	Pain.
Bal.	Pal, *terme de blason.*
Balle.	Pâle.

Consonnes foibles.	*Consonnes fortes.*
Ban.	Pan, *divinité du paganisme.*
Baquet.	Paquet.
Bar, *duché en Lorraine.*	Par.
Bâté.	Pâté.
Bâtard.	Patar, *petite monnoie.*
Beau.	Peau.
Bêcher.	Pêcher.
Bercer.	Percer.
Billard.	Pillard.
Blanche.	Planche.
Bois.	Pois.
D.	T.
Dactyle, *terme de Poésie.*	Tactile, *qui peut être touché, ou qui concerne le sens du toucher: les qualités tactiles.*
Danser.	Tanser, *réprimander.*

Dard.

Consonnes foibles.	*Consonnes fortes.*
Dard.	Tard.
Dater.	Tâter.
Déiste.	Théiste.
Dette.	Tette, Tête.
Doge.	Toge.
Doigt.	Toit.
Donner.	Tonner.
G, *gue.*	C dur, K ou Q, *que.*
Gabaret (1).	Cabaret.
Gache.	Cache.
Gage.	Cage.
Gale.	Cale, *terme de Marine.*
Gand. Quand.	Can, *qu'on écrit communément* Caën.
Glace.	Classe.
Grace.	Crasse.
Grand.	Cran.
Grève.	Crève.
Gris.	Cri, cris.
Grosse.	Crosse.
Grotte.	Crotte.

(1) Ville de Gascogne.

Consonnes foibles.	*Consonnes fortes.*
J, *je.*	Ch, *che.*
Japon.	Chapon.
Jarretière.	Charretière.
Jatte.	Chatte.
V, *ve.*	F, *fe.*
Vain.	Faim.
Valoir.	Faloir.
Vaner.	Faner.
Vendre, vendu.	Fendre, fendu.
Z, *ze.*	S, *se.*
Zèle.	Selle.
Zone.	*il* Sonne, d*e* *sonner.*
	La Saone, *rivière.*
Ye *mouillé foible.*	L, ll *mouillé fort.*
Qu'il pa-ye.	Pa-ille.
Pa-yen.	Ma-ille.
Mo-yen.	Va-ille.
La ville de Bla-ye *en Guyenne.*	Versa-illes.
Les isles Luca-yes *en Amérique.*	Fi-lle.
La ville de Noyon *en Picardie,* etc.	Fami-lle, etc.

Par ce détail des consonnes foibles et des fortes, il paroît qu'il n'y a que les deux lettres nazales *m*, *n*, et les deux liquides *l*, *r*, dont le son ne change point d'un plus foible en un plus fort, ni d'un plus fort en un plus foible. Et ce qu'il y a de plus remarquable à l'égard de ces quatre lettres, selon l'observation que M. Harduin a faite dans le *Mémoire* dont j'ai parlé, c'est qu'elles peuvent se lier avec chaque espèce de consonne, soit avec les foibles, soit avec les fortes, sans apporter aucune altération à ces lettres. Par exemple, *imbibé*; voilà le *m* devant une foible, *impitoyable*, le voilà devant une forte. Je ne prétens pas dire que ces quatre consonnes soient immuables; elles se changent souvent, sur-tout entre elles : je dis seulement qu'elles peuvent précéder ou suivre indifféremment ou une lettre foible ou une lettre forte. C'est peut-être par cette raison que les anciens ont donné le nom de *liquides* à ces quatre consonnes, *l*, *m*, *n*, *r*.

Au-lieu qu'à l'égard des autres, si une foible vient à être suivie d'une forte, les organes prenant la disposition requise pour articuler cette lettre forte, font prendre le son fort à la foible qui précède; en sorte que

celle qui doit être prononcée la dernière, change celle qui est devant en une lettre de son espèce : la forte change la foible en forte, et la foible fait que la forte devient foible.

C'est ainsi que nous avons vu que le *x* vaut tantôt *cs*, qui sont deux fortes, et tantôt *gz*, qui sont deux foibles. C'est par la même raison, qu'au prétérit le *b* de *scribo* se change en *p*, à cause d'une lettre forte qui doit suivre : ainsi on dit, *scribo*, *scripsi*, *scriptum*. M. Harduin est entré à ce sujet dans un détail fort exact, par rapport à la langue françoise, et il observe que, quoique nous écrivions *absent*, si nous voulons y prendre garde, nous trouverons que nous prononçons *apsent*.

DE LA LETTRE *E*.

LA lettre *E*, *e*, est la cinquième de la plupart des alphabets, et la seconde des voyelles.

Les anciens Grecs s'étant aperçus qu'en certaines syllabes de leurs mots, l'*e* étoit moins long et moins ouvert qu'il ne l'étoit

en d'autres syllabes, trouvèrent à propos de marquer par des caractères particulier cette différence, qui étoit si sensible dans la prononciation.

En latin, et dans la plupart des langues, l'*e* est prononcé, comme notre *e* ouvert commun au milieu des mots, lorsqu'il est suivi d'une consonne, avec laquelle il ne fait qu'une même syllabe; *cœ-lèbs*, *mèl, pér, patrèm omnipo - tèn - tèm*, *pès*, *èt*, etc.: mais selon notre manière de prononcer le latin, l'*e* est fermé, quand il finit le mot, *mare*, *cubile*, *patre*, etc. Dans nos provinces d'au delà de la Loire, on prononce l'*e* final latin, comme un *e* ouvert. C'est une faute.

Il y a beaucoup d'analogie entre l'*e* fermé et l'*i*: c'est pour cela que l'on trouve souvent l'une de ces lettres au lieu de l'autre, *herè*, *herì*. C'est par la même raison, que l'ablatif de plusieurs mots latins est en *e* ou en *i*; *prudente* et *prudenti*.

Mais passons à notre *e* françois. J'observerai d'abord, que plusieurs de nos Grammairiens disent, que nous avons quatre sortes d'*e*. La *Méthode* de Port-Royal au Traité des Lettres, *pag.* 622, dit que ces

quatre prononciations différentes de l'*e* se peuvent remarquer dans ce seul mot, *detèrrement*; mais il est aisé de voir qu'aujourd'hui l'*e* de la dernière syllabe, *ment*, n'est *e* que dans l'écriture.

La prononciation de nos mots a varié. L'écriture n'a été inventée, que pour indiquer la prononciation; mais elle ne sauroit en suivre tous les écarts, je veux dire, les divers changemens. Les enfans s'éloignent insensiblement de la prononciation de leurs péres : ainsi l'orthographe ne peut se conformer à sa destination que de loin en loin. Elle a d'abord été liée dans les livres, au gré des premiers inventeurs. Chaque signe ne signifioit d'abord que le son pour lequel il avoit été inventé : le signe *a*, marquoit le son *a*; le signe *e*, le son *e*, etc. C'est ce que nous voyons encore aujourd'hui dans la langue grecque, dans la latine, et même dans l'italienne et dans l'espagnole. Ces deux dernières, quoique langues vivantes, sont moins sujettes aux variations que la nôtre.

Parmi nous, nos yeux s'accoutument dès l'enfance à la manière dont nos pères écrivoient un mot, conformément à leur ma-

nière de le prononcer ; de sorte que, quand la prononciation est venu à changer, les yeux accoutumés à la manière d'écrire de nos pères, se sont opposés au concert que la raison auroit voulu introduire entre la prononciation et l'orthographe, selon la première destination des caractères. Ainsi il y a eu alors parmi nous, la langue qui parle à l'oreille, et qui seule est la véritable langue ; et il y a eu la manière de la représenter aux yeux, non telle que nous l'articulons, mais telle que nos pères la prononçoient ; en sorte que nous avons à reconnoître un moderne sous un habillement antique. Nous faisons alors une double faute : celle d'écrire un mot autrement que nous ne le prononçons, et celle de le prononcer ensuite autrement qu'il n'est écrit. Nous prononçons *a* et nous écrivons *e*, uniquement parce que nos pères prononçoient et écrivoient *e*. . . . . Le premier *e* dans les mots *empereur*, *enfant*, *femme*, etc. fait voir seulement, que l'on prononçoit *émpereur*, *énfant*, *féme*, et c'est ainsi que ces mots sont prononcés dans quelques-unes de nos provinces. Mais cela ne fait pas une quatrième sorte d'*e*.

Nous n'avons proprement que trois sortes d'*e*. Ce qui les distingue, c'est la manière de prononcer l'*e*, ou en un temps plus ou moins long, ou en ouvrant plus ou moins la bouche. Ces trois sortes d'*e*, sont l'*e* ouvert, l'*e* fermé, et l'*e* muet. On les trouve tous trois en plusieurs mots. *Fèrmeté*, *honnêteté*, *évêque*, *sévère*, *échelle*, etc.

Le premier *e* de *fèrmeté* est ouvert : c'est pourquoi il est marqué d'un accent grave. La seconde syllabe *me* n'a point d'accent parce que l'*e* y est muet. *Té* est marqué de l'accent aigu ; c'est le signe de l'*e* fermé.

Ces trois sortes d'*e* sont encore susceptibles de plus ou de moins.

L'*e* ouvert est de trois sortes : 1.° l'*e* ouvert commun : 2.° l'*e* plus ouvert : 3.° l'*e* très-ouvert.

1°. L'*e* ouvert commun : c'est l'*e* de presque toutes les langues : c'est l'*e* que nous prononçons dans les premières syllabes de *père*, *mère*, *frère*, et dans *il appèlle*, il *mène*, ma *nièce*, et encore dans tous les mots où l'*e* est suivi d'une consonne, avec laquelle il forme syllabe, à moins que cette consonne ne soit l'*s* ou le *z*, qui marquent le pluriel, ou de la

troisième personne du pluriel des verbes. Ainsi on dit *examèn* et non *examén.* On dit *tèl*, *bèl*, *cièl*, *chèf*, *brèf*, *Josèf*, *nèf*, *relièf*, *Israèl*, *Abèl*, *Babèl*, *réèl*, *Michèl*, *mièl*, *plurièl*, *criminèl*, *quèl*, *naturèl*, *hôtèl*, *mortèl*, *mutuèl*, *l'hymèn*, *Sadducéèn*, *Chaldéèn*, il *viènt*, il *soutiènt*, etc.

Toutes les fois qu'un mot finit par un *e* muet, on ne sauroit soutenir la voix sur cet *e* muet, puisque si on la soutenoit, l'*e* ne seroit plus muet. Il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui précède cet *e* muet, et alors, si cette syllabe est elle-même un *e* muet, cet *e* devient ouvert commun, et sert de point d'appui à la voix, pour rendre le dernier *e* muet : ce qui s'entendra mieux par les exemples. Dans *mener*, *appeller*, etc. le premier *e* est muet et n'est point accentué. Mais si je dis je *mène*, j'*appèlle*, cet *e* muet devient ouvert commun, et doit être accentué : *je mène*, *j'appèle*. De même, quand je dis, j'*aime*, je *demande*, le dernier *e* de chacun de ces mots est muet : mais si je dis, par interrogation, *aimè-je*, ne *demandè-je pas !* alors l'*e* qui étoit muet, devient *e* ouvert commun.

Je sais qu'à cette occasion, nos Grammai-

riens disent que la raison de ce changement de l'*e* muet, c'est qu'*il ne sauroit y avoir deux* e *muets* de suite: mais il faut ajouter, *à la fin d'un mot*. Car, dès que la voix passe dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de plus d'un *e* muet, RÉDE*mander*, REVE*nir*, etc. Nous avons même plusieurs *e* muets de suite, par des monosyllabes; mais il faut que la voix passe de l'*e* muet à une syllabe soutenue. Par exemple, *de ce que je redemande ce qui m'est dû*, etc.; voilà six *e* muets de suite, au commencement de cette phrase, et il ne sauroit s'en trouver deux précisément à la fin du mot.

2.º L'*e* est plus ouvert en plusieurs mots, comme dans la première syllabe de *fermeté*, où il est ouvert bref. Il est ouvert long dans *grèffe*.

3.º L'*e* est très-ouvert dans *accès*, *succès*, *être*, *tempête*, *il est*, *abbèsse*, sans *cèsse*, *profèsse*, *arrêt*, *forêt*, *trève*, la *grève*, il *rève*, la *tête*.

L'*e* ouvert commun au singulier, devient ouvert long au pluriel, le CHÈF, les *chèfs*; un mot *brèf*, les mots *brèfs*; un *autel*, des *autels*. Il en est de même des autres voyelles, qui deviennent plus longues au plurier. *Voyez*

le Traité de la Prosodie, de M. l'abbé d'Olivet.

Ces différences sont très-sensibles aux personnes qui ont reçu une bonne éducation dans la capitale. Depuis qu'un certain esprit de justesse, de précision et d'exactitude s'est un peu répandu parmi nous, nous marquons par des accens la différence des *e*.

C'est sur-tout à l'occasion de nos *e* brefs et de nos *e* longs, que nos Grammairiens font deux observations qui ne me paroissent pas justes.

La première, c'est qu'ils prétendent que nos pères ont doublé les consonnes, pour marquer que la voyelle qui précède étoit brève. Cette opération ne me paroît pas naturelle. Il ne seroit pas difficile de trouver plusieurs mots où la voyelle est longue, malgré la consonne doublée, comme dans *grèffe*, et *nèfle*. Le premier *e* est long, selon M. l'abbé d'Olivet (1).

L'*e* est ouvert long dans *abbèsse*, *professe*, sans *cèsse*, malgré l'*s* redoublée. Je crois que ce prétendu effet de la consonne redoublée, a été imaginé par zèle pour l'an-

(1) *Prosod.* pag. 67.

cienne orthographe. Nos pères écrivoient ces doubles lettres, parce qu'ils les prononçoient, ainsi qu'on les prononce en latin; et comme on a trouvé par tradition ces lettres écrites, les yeux s'y sont tellement accoutumés, qu'ils en souffrent avec peine le retranchement. Il falloit bien trouver une raison pour excuser cette foiblesse.

Quoiqu'il en soit, il faut considérer la voyelle en elle-même, qui en tel mot est brève, et en tel autre longue. L'*a* est bref dans *place*, et long dans *grâce*, etc.

Quand les poëtes Latins avoient besoin d'allonger une voyelle, ils redoubloient la consonne suivante, *relligio*. La première de ces consonnes étant prononcée avec la voyelle, la rendoit longue: cela paroît raisonnable. Nicot, dans son *Dictionnaire*, au mot *Aage*, observe que, *ce mot est écrit par un double aa, pour dénoter ce grand A François, ainsi que l'a grec: lequel aa nous prononçons avec traînée de la voix en aucuns mots, comme en* Chaalons. Aujourd'hui, nous mettons l'accent circonflexe sur l'*a*. Il seroit bien extraordinaire que nos pères eussent doublé les voyelles pour allonger, et les consonnes pour abréger.

La seconde observation, qui ne me paroît pas exacte, c'est qu'on dit qu'anciennement les voyelles longues étoient suivies d'*s* muettes qui en marquoient la longueur. Les Grammairiens qui ont fait cette remarque, n'ont pas voyagé au midi de la France, où toutes ces *s* se prononcent encore, même celle de la troisième personne du verbe *est:* ce qui fait voir que toutes ces *s* n'ont d'abord été écrites, que parce qu'elles étoient prononcées. L'orthographe a d'abord suivi, fort exactement, sa première destination: on écrivoit une *s*, parce qu'on prononçoit une *s*. On prononce encore ces *s* en plusieurs mots, qui ont la même racine que ceux où elle ne se prononce plus. Nous disons encore *festin*, de *fête*; la *Bastille*, et en Provence, la *Bastide*, de *bâtir*. Nous disons prendre une ville par *escalade*, d'*échelle*; donner la *bastonade*, de *bâton*; ce jeune homme a fait une *escapade*, quoique nous disions s'*échaper*, sans *s*.

En Provence, en Languedoc, et dans les autres provinces méridionales, on prononce l'*s* de *Pasques*; et à Paris, quoiqu'on dise *Pâque*, on dit, *Pascal*, *Pasquin*, *pasquinade*.

Nous avons une espèce de chiens, qu'on

appelloit autrefois, *Espagnols*, parce qu'ils nous viennent d'Espagne. Aujourd'hui, on écrit *Epagneul*, on prononce ce mot sans *s*, et l'*e* y est bref. On dit *prestolet*, *presbytère*, de *prêtre*, *prestation* de serment; *prestesse*, *celeritas*, de *presto esse*, être prêt.

L'*e* est aussi bref en plusieurs mots, quoique suivi d'une *s*, comme dans *presque*, *modeste*, *leste*, *terrestre*, *trimestre*, etc.

Selon M. l'abbé d'Olivet (1), il y a aussi plusieurs mots où l'*e* est bref, quoique l'*s* en ait été retranchée, *échelle*. *Etre* est long à l'infinitif; mais il est bref dans *vous êtes*, *il a été*.

Enfin, M. Restaut, dans le *Dictionnaire de l'Orthographe françoise*, au mot *registre*, dit que l'*s* sonne aussi sensiblement dans *registre*, que dans *liste* et *funeste*; et il observe que du temps de Marot, on prononçoit *épistre*, comme *registre*, et que c'est par cette raison que Marot a fait rimer *registre* avec *épistre*. Tant il est vrai, que c'est de la prononciation que l'on doit tirer les règles de l'orthographe. Mais revenons à nos *e*.

L'*e* fermé est celui que l'on prononce en

---

(1) *Prosod.*

ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun. Tel est l'*é* de la dernière syllabe de *fermeté*, *bonté*, etc.

Cet *e* est aussi appelé masculin, parce que lorsqu'il se trouve à la fin d'un participe ou d'un adjectif, il indique le masculin, *aisé*, *habillé*, *aimé*, etc.

L'*e* des infinitifs est fermé, tant que l'*r* ne se prononce point; mais si l'on vient à prononcer l'*r*, ce qui arrive toute les fois que le mot qui suit commence par une voyelle, alors l'*e* fermé devient ouvert commun; ce qui donne lieu à deux observations.

1.° L'*e* fermé ne rime point avec l'*e* ouvert: *aimer*, *abîmer*, ne riment point avec la *mer*, *mare*. Ainsi Madame Deshoulières n'a pas été exacte, lorsque dans l'*Idylle du ruisseau*, elle a dit:

Dans votre sein il cherche à s'abîmer.
Vous et lui, jusqu'à la mer,
Vous n'êtes qu'une même chose.

2.° Mais comme l'*e* de l'infinitif devient ouvert commun, lorsque l'*r* qui le suit est lié avec la voyelle qui commence le mot suivant, on peut rappeler la rime en disant:

Dans votre sein il cherche à s'abîmer;
Et vous et lui, jusqu'à la mer,
Vous n'êtes qu'une même chose.

L'*e* muet est ainsi appelé relativement aux autres *é*. Il n'a pas, comme ceux-ci, un son fort, distinct et marqué. Par exemple dans *mener*, *demander*, on fait entendre l'*m* et le *d*, comme si l'on écrivoit, *mner*, *dmander*.

Le son foible qui se fait à peine sentir entre l'*m*, et l'*n* de *mener*, et entre le *d* et l'*m* de *demander*, est précisément l'*e* muet. C'est une suite de l'air sonore qui a été modifié par les organes de la parole, pour faire entendre ces consonnes.

L'*e* muet des monosyllabes *me*, *te*, *se*, *le*, *de*, est un peu plus marqué. Mais il ne faut pas en faire un *e* ouvert, comme font ceux qui disent *amène-lè* : l'*e* prend plutôt alors le son de l'*eu* foible.

Dans le chant, à la fin des mots, tels que *gloire*, *fidèle*, *triomphe*, l'*e* muet est moins foible que l'*e* muet commun, et approche d'avantage de l'*eu* foible.

L'*e* muet foible, tel qu'il est dans *mener*, *demander*, se trouve dans toutes les langues, toutes les fois qu'une consonne est suivie

immédiatement par une autre consonne. Alors, la première de ces consonnes ne sauroit être prononcée sans le secours d'un esprit foible. Tel est le son que l'on entend entre le *p* et l'*s*, dans *speudo*, *psalmus*, *Psittacus*, et entre l'*m* et l'*n* de *mna*, une mine, espèce de monnoie; *Mnemosine*, la mère des Muses, la Déesse de la mémoire.

On peut comparer l'*e* muet, au son foible que l'on entend après le son fort que produit un coup de marteau qui frappe un corps solide.

Ainsi il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un *e* muet à la fin des mots.

Nous avons déjà observé, qu'on ne sauroit prononcer deux *e* muets de suite, à la fin d'un mot, et que c'est la raison pour laquelle l'*e* muet de *mener* devient ouvert dans je *mène*.

Les vers qui finissent par un *e* muet, ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière syllabe étant muette, on appuie sur la pénultième. Alors, je veux dire à cette pénultième, l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rithme et du nombre des syllabes: et comme la dernière tombe foiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point comptée, et la mesure est remplie à la pénultième.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sages-se.

L'oreille est satisfaite à la pénultième, *ges*, qui est le point d'appui, après lequel on entend l'*e* muet de la dernière syllabe *se*.

L'*e* muet est appelé *féminin*, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs. Par exemple, *saint*, *sainte*; *pur*, *pure*; *bon*, *bonne*, etc. Au lieu que l'*e* fermé est appelé *masculin*, parce que lorsqu'il termine un adjectif, il indique le genre masculin, *un homme aimé*, etc.

L'*e* qu'on ajoute après le *g*, il *mangea*, etc., n'est que pour empêcher qu'on ne donne au *g* le son fort *ga*, qui est le seul qu'il devroit marquer. Or, cet *e* fait qu'on lui donne le son foible, *il menja*. Ainsi cet *e* n'est ni ouvert, ni fermé, ni muet. Il marque seulement, qu'il faut adoucir le *g*, et prononcer *je*, comme dans la dernière syllabe de *gage*. On trouve en ce mot le son fort et le son foible du *g*.

L'*e* muet est la voyelle foible de *eu*: ce qui paroît dans le chant, lorsqu'un mot finit par un *e* muet moins foible.

Rien ne peut l'arrêter
Quand la gloire l'appelle.

Cet *eu*, qui est la forte de l'*e* muet, est une véritable voyelle. Ce n'est qu'un son simple, sur lequel on peut faire une tenue. Cette voyelle est marquée dans l'écriture par deux caractères : il ne s'ensuit pas de là que *eu* soit une diphtongue à l'oreille, puisqu'on n'entend pas deux sons voyelles. Tout ce que nous pouvons en conclure, c'est que les auteurs de notre Alphabet ne lui ont pas donné un caractère propre.

Les lettres écrites, qui, par les changemens survenus à la prononciation, ne se prononcent point aujourd'hui, ne doivent que nous avertir que la prononciation a changé. Mais ces lettres multipliées ne changent pas la nature du son simple, qui seul est aujourd'hui en usage, comme dans la dernière syllabe de ils *aimoient*, *amabant*.

L'*e* est muet long dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du plurier des verbes, quoique cet *e* soit suivi d'*nt* qu'on prononçoit autrefois, et que les vieillards prononcent encore en certaines provinces. Ces deux lettres viennent du latin, *amant*, *ils aiment*.

Cet *e* muet est plus long et plus sensible qu'il ne l'est au singulier. Il y a peu de per-

sonnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a dans la prononciation, entre *il aime* et *ils aiment.*

DES DIPHTONGUES.

Le mot diphtongue par lui-même est adjectif de *syllabe;* mais dans l'usage on le prend substantivement. *A* est une syllabe monophtongue, c'est-à-dire, une syllabe énoncée par un son unique ou simple; au lieu que la syllabe *ou* prononcée à la latine *a ou*, et comme on la prononce encore en Italie, etc. et même dans nos provinces méridionales; *au*, dis-je, ou plutôt *a-ou*, c'est une diphtongue, c'est-à-dire, une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles par une même émission de voix, modifiée par le concours des mouvemens simultanés des organes de la parole. De δὶς, et φθόγγος, *sonus.*

L'essence de la diphtongue consiste donc en deux points.

1.° Qu'il n'y ait pas, du moins sensible-

ment, deux mouvemens successifs dans les organes de la parole.

2.° Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la même émission de voix. *Dieu*, j'entens l'*i* et la voyelle *eu*; et ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe, et énoncés en un seul temps. Cette réunion, qui est l'effet d'une seule émission de voix, fait la diphtongue; ainsi *au*, *ai*, *oient*, etc. prononcés à la françoise, *ô*, *è*, *é*, ne sont point diphtongues. Le premier est prononcé comme un *ô* long, *au-mône*, *au-ne*, Les partisans même de l'ancienne orthographe l'écrivent par *o* en plusieurs mots, malgré l'étymologie, *or* de *aurum*; *o-reille* de *auris*; et à l'égard de *ai*, *oit*, *aient*, on les prononce comme un *è*, qui le plus souvent est ouvert, *palais* comme *succès*, ils *av-oient*, ils *avê*, etc.

Cette différence entre l'orthographe et la prononciation, a donné lieu à nos Grammairiens de diviser les diphtongues en vraies ou propres, et en fausses ou impropres. Ils appellent aussi les premières *diphtongues de l'oreille*, et les autres *diphtongues aux yeux*. Ainsi l'*Æ* et l'*Œ*, qui ne se prononcent plus aujourd'hui que comme un *e*, ne sont

diphtongues qu'aux yeux; c'est improprement qu'on les appelle *diphtongues*.

Nos voyelles sont *a*, *é*, *è*, *ê*, *i*, *o*, *eu*, *e* muet *ou*. Nous avons encore nos voyelles nazales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*. C'est la combinaison ou l'union de deux de ces voyelles en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la diphtongue.

Les Grecs nomment *prépositive* la première voyelle de la diphtongue, et *postpositive* la seconde : ce n'est que sur celle-ci que l'on peut faire une tenue comme nous l'avons remarqué en parlant des consonnes.

Il seroit à souhaiter que nos Grammairiens fussent d'accord entr'eux sur le nombre de nos diphtongues ; mais nous n'en sommes pas encore à ce point-là. Nous avons une Grammaire qui commence la liste des diphtongues par *eo*, dont elle donne pour exemple *Géographie*, *Théologie*. Cependant il me semble que ces mots sont de cinq syllabes, *Gé-o-gra-phi-e*, *Thé-o-lo-gi-e*. Nos Grammairiens et nos Dictionnaires me paroissent avoir manqué de justesse et d'exactitude au sujet des diphtongues ; mais sans me croire plus infaillible, voici celles que j'ai remarquées en suivant l'ordre des voyelles. Les

unes se trouvent en plusieurs mots, et les autres seulement en quelques-uns.

Ai, tel qu'on l'entend dans l'interjection de douleur ou d'exclamation, *ai*, *ai*, *ai*; et quand l'*a* entre en composition dans la même syllabe avec le mouillé fort, comme dans *m-ail*, *b-ail*, de l'*a-il*, *a-ti-r-ail*, *évan-t-ail*, *por-t-ail*, etc. ou qu'il est suivi du mouillé foible; la ville de *Bl-aye*, en Guienne, les îles *Lu-c-ayes* en Amérique.

Cette diphtongue *ai* est fort en usage dans nos provinces d'au-delà de la Loire. Tous les mots qu'on écrit en françois par *ai*, comme *faire*, *nécessaire*, *jamais*, *plaire*, *palais*, etc. y sont prononcés par *a-i*, diphtongue : on entend l'*a* et l'*i*. Telle étoit la prononciation de nos pères, et c'est ainsi qu'on prononce cette diphtongue en grec, μουσαι, τιμαὶ. Telle est aussi la prononciation des Italiens, des Espagnols, etc. ce qui fait bien voir avec combien peu de raison quelques personnes s'obstinent à vouloir introduire cette diphtongue oculaire à la place de la diphtongue oculaire *oi* dans les mots *françois*, *croire*, comme si *ai* étoit plus propre que *oi* à représenter le son de l'*è*. Si vous avez à réformer *oi* dans les mots où il se prononce *è*, mettez

è; autrement c'est réformer un abus par un plus grand, et c'est pêcher contre l'analogie. Si l'on écrit *François*, *j'avois*, c'est que nos pères prononçoient *François*, *j'avois*; mais on n'a jamais prononcé *Français* en faisant entendre l'*a* et l'*i*. En un mot si l'on vouloit une réforme, il falloit plutôt la tirer de *procès*, *succès*, *très*, *auprès*, *dès*, etc. que de se régler sur *palais* et sur un petit nombre de mots pareils qu'on écrit en *ai*, par la raison de l'étymologie *palatium*, et parce que telle étoit la prononciation de nos pères : prononciation qui se conserve encore, non-seulement dans les autres langues vulgaires, mais même dans quelques-unes de nos provinces.

Il n'y a pas long-temps que l'on écrivoit *nai*, *natus; il est nai.* Mais enfin la prononciation a soumis l'orthographe en ce mot, et l'on écrit *né.*

Mais passons aux autres diphtongues.

J'observerai d'abord que l'*i* ne doit être écrit par *y*, que lorsqu'il est signe du mouillé foible.

Eau. Fléau, ce mot est de deux syllabes.

Etre l'effroi du monde, et le fléau de Dieu (1).

(1) Corneille.

A l'égard de *seau*, *eau*, communément ces trois lettres *eau* se prononcent comme un *o* fort long, et alors leur ensemble n'est qu'une diphtongue oculaire ou une sorte de demi-diphtongue, dont la prononciation doit être remarquée; car il y a bien de la différence dans la prononciation entre un *seau* à puiser de l'eau et un *sot*, entre de l'*eau* et un *os*, entre la *peau* et le *Pô*, rivière, ou *Pau*, ville. M. l'abbé Regnier dit (1) que l'*é* qui est joint à *au* dans cette diphtongue se prononce comme un *e* féminin, et d'une manière presqu'imperceptible.

Ei, comme en grec τείνω, *tendo*. Nous ne prononçons guère cette diphtongue que dans des mots étrangers, *bei* ou *bey*; *dei* ou *dey*; le *Dei de Tunis*; ou avec l'*n* nasal, comme dans *teindre*, *Reims*, ville.

Selon quelques Grammairiens, on entend en ces mots un *i* très-foible, ou un son particulier, qui tient de l'*e* et de l'*i*. Il en est de même devant le son mouillé dans les mots *so-l-eil*, *con-s-eil*, *som-m-eil*, etc.

Mais selon d'autres, il n'y a en ces derniers, que l'*e* suivi du son mouillé; le *v-ie-il*

---

(1) Grammaire, *pag.* 70.

homme, *con-s-e-il*, *somm-e-il*, etc.; et de même avec les voyelles *a*, *ou*, *eu*. Ainsi, selon ces Grammairiens, dans *œil*, qu'on prononce *euil*, il n'y a que *eu* suivi du son mouillé, ce qui me paroît plus exact. Comme dans la prononciation du son mouillé, les organes commencent d'abord par être disposés, comme si l'on alloit prononcer *i*, il semble qu'il y ait un *i*: mais on n'entend que le son mouillé, qui dans le mouillé fort est une consonne. Mais à l'égard du mouillé foible, c'est un son mitoyen; qui me paroît tenir de la voyelle et de la consonne: *mo-yen*, *pa-yen*: en ces mots, *yen* est un son bien différent de celui qu'on entend dans *bien*, *mien*, *tien*.

IA. *D-ia-cre, D-ia-mant,* sur-tout dans le discours ordinaire. *F-ia-cre*; les *Plé-ia-des*; de la *v-ia-nde*; *négo-c-iant*; *incon-vé-n-ien-t*.

IE. *P-ié* ou *p-iéd*, les *p-ié-ds*; *ami-t-ié*; *pi-t-ié*; *pre-m-ier*, *der-n-ier*; *mé-t-ier*.

IÈ ouvert. Une *v-iè-le*, instrument; *vol-iè-re*, *Gu-iè-ne*, province de France; *V-iè-ne*, ville, ou verbe, *veniat*: *n-iai-s*, *b-iai-s*, on prononce *niès*, *biès*, *f-iè-r*; un *t-iè-rs*; le *c-ie-l*; *Ga-br-ie-l*; *es-sen-t-ie-l*; du *m-ie-l*; *f-ie-l*.

Ien, où l'*i* n'est pas mouillé foible; *b-ien*, *m-ien*, *t-ien*, *s-ien*, *en-tre-t-ien*, *ch-ien*, *co-mé-d-ien*, *In-d-ien*, *gar-d-ien*, *pra-ti-c-ien*. L'*i* et la voyelle nasale *en* en sont la diphtongue.

Ieu; *D-ieu*, *l-ieu*, les *c-ieux*, *m-ieux*.

Io; *f-io-le*, *ca-pr-io-le*, *car-io-le*, *v-io-le*, sur-tout en prose.

Ion, *p-ion*, que nous *ai-m-ion-s*, *di-s-ion-s*, etc. *Ac-t-ion*; *occa-s-ion*. *Ion* est souvent de deux syllabes en vers.

Iou. Cette diphtongue n'est d'usage que dans nos provinces méridionales, ou bien en des mots qui viennent de là. *Mon-tes-qu-iou*, *Ch-iou-r-me*; *O-l-iou-les*, ville de Provence, la Ciotat, ville de Provence, on dit la *C-iou-tat*.

Ya, *yan*, *ye*, *e* muet, *yé*, etc. L'*i* ou l'*y* a souvent devant les voyelles un son mouillé foible; c'est-à-dire, un son exprimé par un mouvement moins fort, que celui qui fait entendre le son mouillé, dans *Versailles*, *paille*: mais le peuple de Paris, qui prononce *Versa-ye*, *paye*, fait entendre un mouillé foible. Ce son est l'effet du mouvement affoibli qui produit le mouillé fort. Ce qui fait une prononciation particulière,

différente de celle qu'on entend dans *mien*, *tien*, où il n'y a point de son mouillé, comme nous l'avons déjà observé.

Ainsi je crois pouvoir mettre au rang des diphtongues les sons composés, qui résultent d'une voyelle jointe au mouillé foible. *A-yant*, *vo-yant*, *pa-yen*, *pai-yant*, je *pai-ye*, *emplo-yer*, *do-yen*, afin que vous *so-ye-z*, *dé-lai-ye-r*, *bro-ye-r*.

Oi. La prononciation naturelle de cette diphtongue est celle que l'on suit en grec, λόγοι. On entend l'*o* et l'*i*. C'est ainsi qu'on prononce communément, *vo-ye-le*, *voi-ye-r*, *moi-yen*, *loi-yal*, *roi-yaume*. On écrit communément, *voyelle*, *voyer*, *moyen*, *loyal*, *royaume*. On prononce encore ainsi plusieurs mots, dans les provinces d'au-delà de la Loire. On dit *Sav-oi-e*, en faisant entendre l'*o* et l'*i*. A Paris, on dit *Savo-ya-rd: ya* est la diphtongue.

Les autres manières de prononcer la diphtongue *oi* ne peuvent pas se faire entendre exactement par écrit. Cependant, ce que nous allons observer, ne sera pas inutile à ceux qui ont les organes assez délicats et assez souples pour écouter et pour imiter les personnes qui ont eu l'avantage d'avoir

été élevées dans la capitale, et d'y avoir reçu une éducation perfectionnée par le commerce des personnes qui ont l'esprit cultivé.

Il y a des mots où *oi* est aujourd'hui presque toujours changé en *oe*, d'autres où *oi* se change en *ou*, et d'autres enfin en *oua*. Mais il ne faut pas perdre de vue, que hors les mots où l'on entend l'*o* et l'*i*, comme en grec λόγοι, il n'est pas possible de représenter bien exactement par écrit les différentes prononciations de cette diphtongue.

Oi, prononcé par *oe*, où l'*e* a un son ouvert, qui approche de l'*o* : *F-oi*, *l-oi*, *fr-oi-d*, *t-oi-t*, *m-oi*, à *f-oi-son*, *qu-oi*, *c-oi-ffe*, *oi-seau*, *j-oi-e*, *d-oi-gt*, *d-oi-t*, *ab-oi-s*, *t-oi-le*, etc.

Oi, prononcé par *ou: M-ois*, *p-oi-s*, *n-oi-x*, *tr-oi-s*, la ville de *Tr-oi-e*, etc. Prononcez, *m-oa*, *p-oa*, etc.

Oi, prononcé par *oua*; *b-oi-s*; prononcez, *b-ou-a*.

Oin. *S-oin*, *l-oin*, *be-s-oin*, *f-oin*, *j-oin-dre*, *m-oin-s*. On doit plutôt prononcer en ces mots une sorte d'*e* nasal après l'*e*, que de prononcer *ouin* ; ainsi prononcez *soein*, plutôt que *souin*.

Il faut toujours se ressouvenir que nous n'avons pas de signes pour représenter exactement ces sortes de sons.

Oua, écrit par *ua*, *éq-ua-teur*, *éq-ua-tion*, *aq-ua-tique*, *quinq-ua-gésime*, Prononcez *é-c-oua-teur*, *é-q-oua-tion*, *a-q-oua-tique*, *quin-q-oua-gésime*.

Oe. *P-oe-te*, *p-oe-me*. Ces mots sont plus ordinairement de trois syllabes en vers. Mais dans la liberté de la conversation, on prononce *poe*, comme diphtongue.

Ouen. *Ec-ouen*, *R-ouen*, villes. Diphtongues en prose.

Oue. *Oue-st*, *Sud-oue-st*.

Oui. *Bouis*, *Louis*, en prose. Ce dernier mot est de deux syllabes en vers, *oui*, *ita*.

> *Oui, ce sont ces plaisirs et ces pleurs que j'envie.*
> *Oui, je t'acheterai le Praticien François.*
>
> Racine.

Ouin. *Bara-g-ouin*, *ba-b-ouin*.

Ue. Statue *éq-ue-stre*, *cas-ue-l*, *ann-ue-l*, *éc-ue-lle*, *r-ue-lle*, *tr-ue-lle*, sur-tout en prose.

Ui. *L-ui*, *ét-ui*, *n-ui-t*, *br-ui-t*, *fruit*, *h-ui-t*, *l-ui-re*, je *s-ui-s* un *S-ui-sse*.

Uin. *Al-c-uin*, théologien célèbre du

temps de Charlemagne. *Q-uin-quagésime*, prononcez *quin*, comme en latin; et de même, *Q-uin-til-ien*, le mois de *J-uin*. On entend l'*u* et l'*i* nasal.

Je ne parle point de *Caën*, *Laon*, *paon*, *Jean*, etc. parce qu'on n'entend plus aujourd'hui qu'une voyelle nasale en ces mots-là. *Can*, *pan*, *Lan*, *Jan*.

Enfin, il faut observer, qu'il y a des combinaisons de voyelles qui sont diphtongues en prose et dans la conversation, et que nos poëtes font de deux syllabes.

Voudrois-tu bien chanter pour moi, cher Lisidas,
Quelqu'air Si-ci-li-en (1).

On dit *Si-ci-lien*, en trois syllabes, dans le discours ordinaire.

La foi, ce nœud sacré, ce li-en précieux (2).
Il est juste, grand Roi, qu'un meurtri-er *périsse* (3).
Allez, vous devri-ez mourir de pure honte (4).
Vous perdri-ez *le temps en discours superflus* (5).
Cette fière raison dont on fait tant de bruit,

(1) Longepierre.
(2) Brébeuf.
(3) Corneille.
(4) Molière.
(5) Fontenelle.

Contre les passi-ons *n'est pas un sûr remède* (1).
Non, je ne hais rien tant que les contorsi-ons
De tous ces grands faiseurs de protestati-ons (2).

La plupart des mots en *ion* et *ions* sont diphtongues en prose. Voyez les divers traités que nous avons de la versification françoise.

Au reste, qu'il y ait en notre langue plus ou moins de diphtongues que je n'en ai marqué, cela est fort indifférent, pourvu qu'on les prononce bien. Il est utile dit Quintilien, de faire ces observations. César, dit-il, Cicéron, et d'autres grands hommes, les ont faites; mais il ne faut les faire qu'en passant. *Marcus Tullius orator, artis hujus diligentissimus fuit, et in filio, ut in epistolis apparet. Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus* (3).

---

(1) Deshoulières.

(2) Molière.

(3) Quintilien, *Instit. orat.* lib. 1, cap. 7, *in fine.*

DES ACCENS.

Le mot *Accent* vient d'*accentum*, supin du verbe *accinere*, qui vient de *ad* et de *canere*. Les Grecs l'appellent Προσωδία, *modulatio quæ syllabis adhibetur*, venant de πρὸς, préposition grecque qui entre dans la composition des mots, et qui a divers usages, et d'ᾠδὴ, *cantus*, chant. On l'appelle aussi τόνος, *ton*.

Il faut ici distinguer la chose, et le signe de la chose.

La chose, c'est la voix; la parole, c'est le mot, en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'usage de la langue que l'on parle.

Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, diffère d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différens; mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots.

Cette manière différente dans l'articulation des mots est appelée *accent*. En ce sens les mots écrits n'ont point d'accens ; car l'accent ou l'articulation modifiée, ne peut affecter que l'oreille : or l'écriture n'est aperçue que par les yeux.

C'est encore en ce sens que les Poëtes disent: Prêtez l'oreille à mes tristes *accens;* et que M. Pelisson disoit aux réfugiés : Vous tâcherez de vous former aux *accens* d'une langue étrangère.

Cette espèce de modulation dans le discours, particulière à chaque pays, est ce que M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent *Traité de la Prosodie*, appelle *accent national.*

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même accent, la même inflexion de voix qu'ont les honnêtes gens de la capitale. Ainsi, quand on dit que *pour bien parler françois, il ne faut point avoir d'accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent italien, ni l'accent gascon, ni l'accent picard, ni aucun autre accent, qui n'est pas celui des honnêtes gens de la capitale.

Accent, ou modulation de la voix dans le discours, est le genre dont chaque accent national est une espèce particulière. C'est ainsi

qu'on dit l'*accent gascon, l'accent flamand.* L'accent gascon élève la voix où, selon le bon usage, on la baisse; il abrége des syllabes que le bon usage allonge. Par exemple un Gascon dit *parconsquent*, au lieu de dire *par conséquent.* Il prononce séchement toutes les voyelles nasales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, etc.

Selon le méchanisme des organes de la parole, il y a plusieurs sortes de modifications particulières à observer dans l'accent en général, et toutes ces modifications se trouvent aussi dans chaque accent national, quoiqu'elles soient appliquées différemment: car si l'on veut y prendre garde, on trouve par-tout uniformité et variété. Par-tout les hommes ont un visage, et pas un ne ressemble parfaitement à un autre; par-tout les hommes parlent, et chaque pays a sa manière particulière de parler et de modifier la voix. Voyons donc quelles sont ces différentes modifications de voix qui sont comprises sous le mot général d'*accent.*

I. Premièrement, il faut observer que les syllabes en toute langue, ne sont pas prononcées du même ton. Il y a diverses inflexions de voix, dont les unes élèvent le ton, les autres le baissent, et d'autres enfin, l'élè-

vent d'abord et le rabaissent ensuite sur la même syllabe. Le ton élevé est ce qu'on appelle *accent aigu;* le ton bas ou baissé est ce qu'on nomme *accent grave;* enfin le ton élevé et baissé succesivement et presqu'en même-temps sur la même syllabe, est l'accent *circonflexe.*

« La nature de la voix est admirable, *dit* » *Cicéron:* toute sorte de chant est agréa» blement varié par le ton circonflexe, par » l'aigu et par le grave: or le discours ordi» naire, *poursuit-il*, est aussi une espèce de » chant ». *Mira est natura vocis, cujus quidem, è tribus omninò sonis, inflexo, acuto, gravi, tanta sit et tam suavis varietas perfecta in cantibus: est autem in dicendo etiam quidam cantus* (1). Cette différente modification du ton, tantôt aigu, tantôt grave et tantôt circonflexe, est encore sensible dans le cri des animaux et dans les instrumens de musique.

II. Outre cette variété dans le ton, qui est ou grave, ou aigu, ou circonflexe, il y a encore à observer le temps que l'on met à prononcer chaque syllabe. Les unes sont

(1) Cicéron, *Orator.* n. 17 et 18.

prononcées en moins de temps que les autres, et l'on dit de celle-ci qu'elles sont longues, et de celles-là qu'elles sont brèves. Les brèves sont prononcées dans le moins de temps qu'il est possible: aussi dit-on qu'elles n'ont qu'un temps, c'est-à-dire, une mesure, un battement: au lieu que les longues en ont deux; et voilà pourquoi les anciens doubloient souvent dans l'écriture les voyelles longues, ce que nos pères ont imités en écrivant *aage.*

Les anciens relevoient la voix sur l'*à* du nominatif, et le marquoient par un accent aigu *Musá:* au lieu qu'à l'ablatif, ils l'élevoient d'abord, et la rabaissoit ensuite, comme s'il y avoit eu *Musáà;* et voilà l'accent circonflexe que nous avons conservé dans l'écriture, quoique nous en ayons perdu la prononciation.

III. On observe encore l'aspiration qui se fait devant les voyelles en certains mots, et qui ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle et dans une syllabe pareille. C'est ainsi que nous prononçons *le héros* avec aspiration, et que nous disons *l'héroïne, l'héroïsme* et *les vertus héroiques* sans aspiration.

IV. A ces trois différences que nous venons

d'observer dans la prononciation, il faut encore ajouter la variété du ton pathétique, comme dans l'interrogation, l'admiration, l'ironie, la colère et les autres passions. C'est ce que M. l'abbé d'Olivet appelle l'*accent oratoire.*

V. Enfin, il y a à observer les intervalles que l'on met dans la prononciation, depuis la fin d'une période jusqu'au commencement de la période qui suit; et entre une proposition et une autre proposition: entre une incise, une parenthèse, une proposition incidente, et les mots de la proposition principale, dans lesquels cette incise, cette parenthèse ou cette proposition incidente sont enfermées.

Toutes ces modifications de la voix, qui sont très-sensibles dans l'élocution, sont, ou peuvent être marquées dans l'écriture, par des signes particuliers, que les anciens Grammairiens ont aussi appelés *accens*. Ainsi ils ont donné le même nom à la chose, et au signe de la chose.

Quoique l'on dise communément que ces signes ou accens sont une invention qui n'est pas trop ancienne, et quoiqu'on montre des manuscrits de mille ans, dans lesquels on ne

voit aucun de ces signes, et où les mots sont écrits de suite, sans être séparés les uns des autres, j'ai bien de la peine à croire que lorsqu'une langue a eu acquis un certain degré de perfection, lorsquelle a eu des Orateurs et des Poëtes, et que les Muses ont joui de la tranquillité qui leur est nécessaire pour faire usage de leurs talens; j'ai, dis-je, bien de la peine à me persuader qu'alors les copistes habiles n'ayent pas fait tout ce qu'il falloit pour peindre la parole avec toute l'exactitude dont ils étoient capables; qu'ils n'ayent pas séparé les mots par de petits intervalles, comme nous les séparons aujourd'hui, et qu'ils ne se soient pas servi de quelques signes pour indiquer la bonne prononciation.

Voici un passage de Cicéron qui me paroît prouver bien clairement qu'il y avoit de son temps des notes ou signes dont les copistes faisoient usage. *Hanc diligentiam subsequitur modus etiam et forma verborum. Versus enim veteres illi, in hac soluta oratione propemodùm, hoc est numeros quosdam nobis esse adhibendos putarunt. Interspirationis enim, non defatigationis nostræ, neque librariorum notis, sed ver-*

borum et sententiarum modò interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt : idque princeps Isocrates instituisse fertur (1). « Les anciens, *dit-il*, ont voulu qu'il y eût » dans la prose même des intervalles, des » séparations, du nombre et de la mesure, » comme dans les vers : et par ces intervalles, » cette mesure, ce nombre, ils ne veulent » pas parler ici de ce qui est déjà établi pour » la facilité de la respiration et pour soulager » la poitrine de l'Orateur, ni des notes ou » signes des copistes : mais ils veulent parler » de cette manière de prononcer qui donne de » l'ame et du sentiment aux mots et aux » phrases, par une sorte de modulation pa- » thétique ». Il me semble que l'on peut conclure de ce passage, que les signes, les notes, les accens, étoient connus et pratiqués dès avant Cicéron, au moins par les copistes habiles.

Isidore, qui vivoit il y a environ douze cens ans, après avoir parlé des accens, parle encore de certaines notes qui étoient en usage, dit-il, chez les Auteurs célèbres, et que les anciens avoient inventées, poursuit-

(1) Cicéron, *Orator.* lib. 3, n. 44.

il, pour la distinction de l'écriture, et pour montrer la raison, c'est-à-dire, le mode, la manière de chaque mot et de chaque phrase. *Præterea, quædam sententiarum notæ apud celeberrimos autores fuerunt, quasque antiqui ad distinctionem scripturarum, carminibus et historiis apposuerunt, ad demonstrandam unamquamque verbi, sententiarumque, ac versuum rationem* (1).

Quoi qu'il en soit, il est certain que la manière d'écrire a été sujette à bien des variations, comme tous les autres arts. Ainsi, tout ce que l'on peut conclure de ces manuscrits, où l'on ne voit ni distance entre les mots, ni accens, ni points, ni virgules, c'est qu'ils ont été écrits ou dans des temps d'ignorance, ou par des copistes peu instruits.

Les Grecs paroissent être les premiers qui ont introduit l'usage des accens dans l'écriture. Mais leurs accens n'avoient pour objet que les inflexions de la voix, en tant qu'elle peut être ou élevée ou rabaissée.

L'accent aigu, que l'on écrivoit de droite à gauche ′, marquoit qu'il falloit élever la

---

(1) Isidore, *Origin.* lib. 1, c. 20.

voix en prononçant la voyelle sur laquelle il étoit écrit.

L'accent grave, ainsi écrit ', marquoit au contraire qu'il falloit rabaisser la voix.

L'accent circonflexe est composé de l'aigu et du grave ^. Dans la suite les copistes l'arrondirent de cette manière ~; ce qui n'est en usage que dans le grec. Cet accent étoit destiné à faire entendre qu'après avoir d'abord élevé la voix, il falloit la rabaisser sur la même syllabe.

Les Latins ont fait le même usage de ces trois accens. Cette élévation et cette dépression de la voix étoient plus sensibles chez les anciens, qu'elles ne le sont parmi nous, parce que leur prononciation étoit plus soutenue et plus chantante. Nous avons pourtant aussi élèvement et abaissement de la voix dans notre manière de parler; et cela indépendamment des autres mots de la phrase; en sorte que les syllabes de nos mots sont élevées et baissées selon l'accent prosodique ou tonique, indépendamment de l'accent pathétique; c'est-à-dire, du ton que la passion et le sentiment font donner à toute la phrase: car il est de la nature de chaque voix, dit l'Auteur de la *Méthode grecque de Port-*

Royal, (pag. 551.) d'avoir quelqu'élèvement qui soutienne la prononciation, et cet élèvement est ensuite modéré et diminué, et ne porte pas sur les syllabes suivantes.

Nous ne sommes pas dans l'usage de marquer dans l'écriture, par des signes ou accens cet élèvement et cet abaissement de la voix. Notre prononciation, encore un coup, est moins soutenue et moins chantante que la prononciation des anciens; par conséquent la modification ou ton de voix dont il s'agit nous est moins sensible. L'habitude augmente encore la difficulté de démêler ces différences délicates. Les anciens prononçoient, au moins leurs vers, de façon qu'ils pouvoient mesurer par des battemens la durée des syllabes. *Adsuetam moram, pollicis sonore vel plausu pedis, discriminare, qui docent artem, solent* (1). Ce que nous ne pouvons faire qu'en chantant. Enfin, en toutes sortes d'accens oratoires, soit en interrogeant, en admirant, en nous fâchant, etc. les syllabes qui précèdent nos *e* muets ne sont-elles pas soutenues et élevées comme elles le sont dans le discours ordinaire.

---

(1) Terentianus Maurus, *de Metris*, *sub med.*

Cette différence entre la prononciation des anciens et la nôtre, me paroît être la véritable raison pour laquelle, quoique nous ayons une quantité, comme ils en avoient une, cependant la différence de nos longues et de nos brèves n'étant pas également sensible en tous nos mots, nos vers ne sont formés que par l'harmonie qui résulte du nombre des syllabes, au lieu que les vers grecs et les vers latins tirent leur harmonie du nombre des pieds assortis par certaines combinaisons de longues et de brèves.

Aujourd'hui, dans la Grammaire latine, on ne donne le nom d'accent qu'aux trois signes dont nous avons parlé, le grave, l'aigu et le circonflexe. Mais les anciens Grammairiens latins donnoient le nom d'accent à plusieurs autres signes employés dans l'écriture. Priscien, qui vivoit dans le sixième siècle, et Isidore, qui vivoit peu de temps après, disent également que les latins ont dix accens.

A notre égard, nous donnons le nom d'accent, premièrement aux inflexions de voix, et à la manière de prononcer des pays particuliers. Ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué, nous disons l'*accent gascon*,

etc. *Cet homme a l'accent étranger*, c'est-à-dire, qu'il a des inflexions de voix et une manière de parler, qui n'est pas celle des personnes nées dans la capitale. En ce sens, *accent* comprend l'élévation de la voix, la quantité et la prononciation particulière de chaque mot et de chaque syllabe.

En second lieu, nous avons conservé le nom d'accent à chacun des trois signes du ton, qui est ou aigu, ou grave, ou circonflexe. Mais ces trois signes ont perdu parmi nous leur ancienne destination. Ils ne sont plus, à notre égard, que des accens imprimés.

En françois, nous élevons la syllabe qui précède un *e* muet. Ainsi, quoique dans mener, l'*e* de la première syllabe *me* soit muet, cet *e* devient ouvert, et doit être soutenu dans *je mène*, parce qu'alors il est suivi d'un *e* muet, qui finit le mot. Cet *e* final devient plus aisément muet, quand la syllabe qui le précède est soutenue. C'est le mécanisme de la parole, qui produit toutes ces variétés, qui paroissent des bisarreries ou des caprices de l'usage à ceux qui ignorent les véritables causes des choses.

L'usage n'a point encore établi de mettre un accent sur l'*e* ouvert, quand cet *e* est

suivi d'une consonne, avec laquelle il ne fait qu'une syllabe. Ainsi on écrit sans accent, la *mer*, le *fer*, *aimer*, *donner*, etc.

DES NOMS ADJECTIFS.

Le mot *adjectif* vient du latin *adjectus, ajouté*, parce qu'en effet le nom *adjectif* est toujours ajouté à un nom substantif, qui est ou exprimé ou sous-entendu. L'adjectif est un mot qui donne une qualification au substantif : il en désigne la qualité ou manière d'être. Or, comme toute qualité suppose la substance dont elle est qualité, il est évident que tout adjectif suppose un substantif: car il faut être, pour être tel. Que si nous disons, *le beau vous touche; le vrai doit être l'objet de nos recherches; le bon est préférable au beau*, etc. Il est évident que nous ne considérons même alors ces qualités, qu'en tant qu'elles sont attachées à quelque substance ou suppôt: *le beau*, c'est-à-dire, *ce qui est beau*, *le*

vrai, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, etc. En ces exemples, *le beau*, *le vrai*, ne sont pas de purs adjectifs. Ce sont des adjectifs pris substantivement, qui désignent un suppôt quelconque, en tant qu'il est ou *beau*, ou *vrai*, ou *bon*, etc. Ces mots sont donc alors en même-temps adjectifs et substantifs. Ils sont substantifs, puisqu'ils désignent un suppôt, *le*.... Ils sont adjectifs puisqu'ils désignent ce suppôt, en tant qu'il est tel.

Il y a autant de sortes d'adjectifs qu'il y a de sortes de qualités, de manières et de relations que notre esprit peut considérer dans les objets.

Nous ne connoissons point les substances en elles-mêmes, nous ne les connoissons que par les impressions qu'elles font sur nos sens; et alors nous disons que les objets sont tels, selon le sens que ces impressions affectent. Si ce sont les yeux qui sont affectés, nous disons que l'objet est coloré, qu'il est ou blanc, ou noir, ou rouge, ou bleu, etc. Si c'est le goût, le corps est ou doux, ou amer, ou aigre, ou fade, etc. Si c'est le tact, l'objet est ou rude, ou poli, ou dur, ou mou, gras, huileux ou sec, etc.

Ainsi, ces mots, *blanc*, *noir*, *rouge*,

bleu, doux, amer, aigre, fade, etc. sont antant de qualifications que nous donnons aux objets, et sont par conséquent autant de noms adjectifs. Et parce que ce sont les expressions que les objets physiques font sur nos sens, qui nous font donner à ces objets les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces sortes d'adjectifs, *adjectifs physiques.*

Comme nous sommes accoutumés à qualifier les êtres physiques, en conséquence des impressions immédiates qu'ils font sur nous, nous qualifions aussi les êtres métaphysiques et abstraits, en conséquence de quelque considération de notre esprit à notre égard. Les adjectifs qui expriment ces sortes de vues ou considérations, sont ceux que j'appelle *adjectifs métaphysiques.*

Les adjectifs métaphysiques sont en très-grand nombre. On pourroit en faire autant de classes différentes, qu'il y a de sortes de vues sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques et les êtres métaphysiques.

Supposons une allée d'arbres, dans une vaste plaine. Deux hommes arrivent à cette allée, l'un par un bout, l'autre par le bout opposé. Chacun de ces hommes regardant

les

les arbres de cette allée, dit : *Voilà le premier;* de sorte que l'arbre que l'un appelle *le premier*, est *le dernier*, par rapport à l'autre. Ainsi *premier*, *dernier*, et les autres noms de nombre ordinal, ne sont que des adjectifs métaphysiques. Ce sont des adjectifs de relation et de rapport numéral.

Les noms de nombre cardinal, tels que *deux*, *trois*, etc. sont aussi des adjectifs métaphysiques, qui qualifient une collection d'individus.

Mon, *ma*; *ton*, *ta*; *son*, *sa*, etc. sont aussi des adjectifs métaphysiques, qui désignent un rapport d'appartenance ou de propriété, et non une qualité physique et permanente des objets.

Grand et *petit* sont encore des adjectifs métaphysiques. Car un corps, quel qu'il soit n'est ni grand, ni petit en lui-même; il n'est appelé tel, que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand*; a fait en nous une impression différente de celle que ce que nous appelons *petit* nous a fait. C'est la perception de cette différence, qui nous a donné lieu d'inventer les noms de *grand*, de *petit*, de *moindre*, etc.

Différent, *pareil*, *semblable*, sont aussi

des adjectifs métaphysiques, qui qualifient les noms substantifs, en conséquence de certaines vues particulières de l'esprit. *Différent* qualifie un nom, précisément en tant que je sens que la chose n'a pas fait en moi des impressions pareilles à celles qu'un autre y a faite. Deux objets, tels que j'aperçois que l'un n'est pas l'autre, font pourtant en moi des impressions pareilles en certains points. Je dis qu'ils sont *semblables* en ces points-là, parce que je me sens affecté à cet égard de la même manière. Ainsi, *semblable* est un adjectif métaphysique.

Tout corps me paroît borné, et je vois une étendue au-delà. Je dis donc que ces corps sont *terminés*, *bornés*, *finis*. Ainsi *borné*, *terminé*, *fini*, ne supposent que des bornes et la connoissance d'une étendue ultérieure; ce sont donc des adjectifs métaphysiques.

Tout ce qui nous paroît tel, que nous n'apercevons pas qu'il puisse avoir un degré de bonté et d'excellence au-delà, nous l'appelons *parfait*.

Voici encore d'autres adjectifs métaphysiques qui demandent de l'attention.

Un nom est adjectif, quand il qualifie un

nom substantif. Or, qualifier un nom substantif, ce n'est pas seulement dire qu'il est *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit*; c'est en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la restreindre, en sorte pourtant que toujours l'adjectif et le substantif pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit. Au lieu que si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la signification de *liber*: mais ces deux mots présentent à l'esprit deux objets différens, dont l'un n'est pas l'autre. Au contraire, quand je dis, *le beau livre*, il n'y a là qu'un objet réel, mais dont j'énonce qu'il est beau. Ainsi, tout mot qui fixe l'acception du substantif, qui en étend ou qui en restreint la valeur, et qui ne présente que le même objet à l'esprit, est un véritable adjectif. Ainsi *nécessaire*, *accidentel*, *possible*, *impossible*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *certain*, *ce*, *cet*, *cette*, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *vos*, *votre*, *notre*, et même *le*, *la*, *les*, sont de véritables adjectifs métaphysiques, puisqu'ils modifient des substantifs, et les font regarder sous des points de vue particuliers. *Tout homme*, présente *homme* dans un sens général affirmatif: *nul*

homme l'annonce dans un sens général négatif : *quelque homme* présente un sens particulier indéterminé : *son*, *sa*, *ses*, *vos*, etc. font considérer le substantif sous un sens d'appartenance et de propriété. Car quand je dis *meus ensis*, *meus* est autant simple adjectif que *Evandrius*, dans ce vers de Virgile (1).

Nam tibi, Thymbre, caput Evandrius abstulit ensis.

Meus marque l'appartenance par rapport à moi, et *Evandrius* la marque par rapport à *Evandre*.

Il faut ici observer, que les mots changent de valeur, selon les différentes vues que l'usage leur donne à exprimer. *Boire*, *manger*, sont des verbes; mais quand on dit *le boire*, *le manger*, etc. alors *boire* et *manger* sont des noms. *Aimer* est un verbe actif; mais dans ce vers de l'Opéra d'Atys,

J'aime, c'est mon destin d'aimer toute ma vie.

Aimer est pris dans un sens neutre. *Mien*, *tien*, *sien*, étoient autrefois adjectifs. On disoit *un sien frère*, *un mien ami*. Aujour-

(1) *Æneid.* lib. 10, v. 394.

d'hui, en ce sens, il n'y a que *mon*, *ton*, *son*, qui soient adjectifs. *Mien*, *tien*, *sien*, sont de vrais substantifs de la classe des pronoms; *le mien*, *le tien*, *le sien*. *La discorde*, dit la Fontaine, *vint*

Avec Que si, Que non, son frère,
Avec le tien, le mien, son père.

Nos, *vos*, sont toujours adjectifs; mais *vôtre*, *nôtre*, sont souvent *adjectifs* et souvent pronoms: *le vôtre*, *le nôtre*. *Vous et les vôtres: voilà le vôtre, voici le sien et le mien.* Ces pronoms indiquent alors des objets certains dont on a déjà parlé.

Ces réflexions servent à décider si ces mots, *père*, *roi*, et autres semblables, sont adjectifs ou substantifs: qualifient-ils? ils sont adjectifs. *Louis XV est roi; roi* qualifie Louis XV; donc *roi* est-là adjectif. *Le roi à l'armée: le roi* désigne alors un individu: il est donc substantif. Ainsi ces mots sont pris, tantôt adjectivement, tantôt substantivement: cela dépend de leur service; c'est-à-dire, de la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait.

Il reste à parler de la syntaxe des adjectifs. Ce qu'on peut dire à ce sujet se réduit à deux

points : 1.° la *terminaison* de l'adjectif : 2.° la *position* de l'adjectif.

I. A l'égard du premier point, il faut se rappeler ce principe dont nous avons parlé ci-dessus, que l'adjectif et le substantif mis ensemble en construction, ne présentent à l'esprit, qu'un seul et même individu, ou physique ou métaphysique. Ainsi, l'adjectif n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualification que l'adjectif énonce ; ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier ? l'adjectif doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins ? l'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin, y a-t-il dans une langue une manière établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle *cas* ? l'adjectif doit encore se conformer ici au substantif. En un mot, il doit énoncer les mêmes rapports, et se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que les Grammairiens appellent *la concordance de l'ad-*

jectif avec le substantif, qui n'est fondée que sur l'identité physique de l'adjectif avec le substantif.

II. A l'égard de la *position* de l'adjectif, c'est-à-dire, s'il faut le placer avant ou après le substantif, s'il doit être au commencement ou à la fin de la phrase, s'il peut être séparé du substantif par d'autres mots, je réponds que dans les langues qui ont des cas, c'est-à-dire, qui marquent par des terminaisons les rapports que les mots ont entr'eux, la position n'est d'aucun usage pour faire connoître l'identité de l'adjectif avec son substantif. C'est l'ouvrage ou plutôt la destination de la terminaison; elle seule a ce privilége. Et dans ces langues, on consulte seulement l'oreille pour la position de l'adjectif, qui même peut être séparé de son substantif par d'autres mots.

Mais dans les langues qui n'ont point de cas, comme le François, l'adjectif est toujours joint à son substantif. Il n'en est séparé que lorsque l'adjectif est attribut, comme *Louis est juste; Phébus est sourd; Pégase est rétif;* et encore avec *rendre*, *devenir*, *paroître*.

Un vers étoit trop foible, et vous le *rendez* dur.
J'évite d'être long, et je *deviens* obscur.

Dans les phrases telles que celle qui suit, les adjectifs qui paroissent isolés forment seuls, par ellipse, une proposition particulière.

Heureux qui peut voir du rivage,
Le terrible Océan par les vents agité.

Il y a là deux propositions grammaticales. Celui (qui peut voir, du rivage, le terrible Océan par les vents agité) est heureux. Où vous voyez que heureux est l'attribut de la proposition principale.

Il n'est point indifférent en françois, selon la syntaxe élégante et d'usage, d'énoncer le substantif avant l'adjectif, ou l'adjectif avant le substantif. Il est vrai que pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc* ou *blanc bonnet*; mais par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre règle que l'oreille exercée, c'est-à-dire, accoutumée au commerce des personnes de la nation qui font le bon usage. Ainsi je me contenterai de donner ici des exemples

qui pourront servir de guide dans les occasions analogues. On dit *habit rouge;* ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, et non *bleu habit*, *gris habit*. On dit *mon livre;* ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre*. Vous verrez dans la liste suivante, *zone torride*, ainsi dites par analogie *zone tempérée* et *zone glaciale:* ainsi des autres exemples.

Liste de plusieurs adjectifs qui ne vont qu'après leurs substantifs dans les exemples qu'on en donne ici.

Accent gascon. Air indolent. Ange gardien. Beauté parfaite. Beauté romaine. Bonnet blanc. Cas direct. Cas oblique. Chapeau noir. Chemin raboteux. Contrat clandestin. Couleur jaune. Dîme royale. Discours concis. Empire Ottoman. Esprit invincible. Etat ecclésiastique. Etoiles fixes. Expression littérale. Fables choisies. Figure ronde. Forme ovale. Canif aiguisé. Génie supérieur. Grammaire raisonnée. Hommage rendu. Homme instruit. Homme juste. Laine blanche. Lettre anonyme. Lieu inaccessible.

Ligne droite. Livres choisis. Vue courte. Vue basse. Des yeux noirs. Zone torride, etc.

Il y a au contraire des adjectifs qui précèdent toujours les substantifs qu'ils qualifient, comme,

Certaines gens. Grand général. Grand capitaine. Mauvaise habitude. Brave soldat. Belle situation. Juste défense. Beau jardin. Bon ouvrier. Gros arbre. Petit arbre. Petit animal. Saint religieux. Profond respect. Jeune homme. Vieux pécheur. Cher ami. Réduit à la dernière misère. Tiers-Ordre. Triple alliance, etc.

Je n'ai pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjctifs qui se placent les uns devant les substantifs, et les autres après. J'ai voulu seulement faire voir que cette position n'étoit pas arbitraire.

Les adjectifs métaphysiques, comme *le*, *la*, *les*, *ce*, *cet*, *quelque*, *un*, *tout*, *chaque*, *tel*, *quel*, *son*, *sa*, *ses*, *votre*, *nos*, *leur*, se placent toujours avant les substantifs qu'ils qualifient.

Les adjectifs de nombre précèdent aussi les substantifs appellatifs, et suivent les noms propres. *Le premier homme*, *François premier*; *quatre personnes*, *Henri*

quatre, *pour quatrième.* Mais en parlant du nombre de nos rois, nous disons dans un sens appellatif, qu'*il y a eu quinze Louis*, et que *nous en sommes au seizième.* On dit aussi dans les citations, *livre premier*, *chapitre second:* hors de-là on dit *le premier livre*, *le second livre.*

D'autres enfin se placent également bien devant ou après leurs substantifs. *C'est un savant homme*, *c'est un homme savant : c'est un habile avocat*, ou *un avocat habile ;* et encore mieux, *c'est un homme fort savant*, *c'est un avocat fort habile.* Mais on ne dit point, *c'est un expérimenté avocat*, au lieu qu'on dit, *c'est un avocat expérimenté*, ou *fort expérimenté. C'est un beau livre ; c'est un livre fort beau. Ami véritable, véritable ami. De tendres regards, des regards tendres. L'intelligence suprême*, *la suprême intelligence. Savoir profond*, *profond savoir. Affaire malheureuse*, *malheureuse affaire*, etc.

Voilà des pratiques que le seul bon usage peut apprendre ; et ce sont-là de ces finesses qui nous échappent dans les langues mortes ; et qui étoient sans doute très-sensibles à ceux

qui parloient ces langues, dans le temps qu'elles étoient vivantes.

La poésie, où les transpositions sont permises, et même où elles sont quelquefois des grâces, a sur ce point plus de liberté que la prose.

Cette position de l'adjectif devant ou après le substantif est si peu indifférente, qu'elle change quelquefois entièrement la valeur du substantif. En voici des exemples bien sensibles.

C'est une nouvelle certaine; *c'est une chose* certaine; c'est-à-dire, *assurée, vétable, constante. J'ai appris* certaines *choses*, certaine *nouvelle:* alors *certaine* répond au *quidam des* Latins, et fait prendre les substantifs dans un sens vague et indéterminé.

Un *honnête homme* est un homme qui a des mœurs, de la probité et de la droiture. Un *homme honnête* est un homme poli, qui a envie de plaire. Les *honnêtes gens* d'une ville, ce sont les personnes de la ville qui sont au-dessus du peuple, qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête, et qui ont eu de l'éducation. Ce sont ceux dont Horace dit, *Quibus est equus et pater et res.*

Vrai a un sens différent, selon qu'il est placé avant ou après un substantif. *Gilles est un vrai charlatan*, c'est-à-dire, qu'il est *réellement* un charlatan. *C'est un homme vrai*, c'est-à-dire, *véridique*. *C'est une nouvelle vraie*, c'est-à-dire, *véritable*.

C'est un pauvre homme, se dit par mépris d'un homme, qui n'a pas une sorte de mérite, d'un homme qui néglige ou qui est incapable de faire ce qu'on attend de lui; et ce *pauvre homme* peut être *riche*. Au lieu qu'un *homme pauvre* est un homme sans biens.

Un *homme galant* n'est pas toujours un *galant homme*. Le premier est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend de petits soins. Au lieu qu'un *galant homme* est un honnête homme, qui n'a que des procédés simples.

En françois, nos adjectifs sont terminés, 1.° ou par un *e* muet, comme *sage*, *fidèle*, *utile*, *facile*, *habile*, *timide*, *riche*, *aimable*, *volage*, *troisième*, *quatrième*, etc. Alors l'adjectif sert également pour le masculin et pour le féminin. *Un amant fidèle*, *une femme fidèle*. Ceux qui écrivent *fidèl*, *util*, font la même faute que s'ils écrivoient

sag, au lieu de *sage*, qui se dit également pour les deux genres.

2.° Si l'adjectif est terminé dans sa première dénomination par quelqu'autre lettre que par un *e* muet, alors cette première terminaison sert pour le genre masculin, *pur*, *dur*, *brun*, *savant*, *fort*, *bon*.

A l'égard du genre féminin, il faut distinguer. Ou l'adjectif finit au masculin par une voyelle, ou il est terminé par une consonne.

Si l'adjectif masculin finit par toute autre voyelle que par un *e* muet, ajoutez seulement l'*e* muet après cette voyelle, vous aurez la terminaison féminine de l'adjectif. *Sensé*, *sensée*. *Joli*, *jolie*. *Bourru*, *bourrue*.

Si l'adjectif masculin finit par une consonne, détachez cette consonne de la lettre qui la précède, et ajoutez un *e* muet à cette consonne détachée, vous aurez la terminaison féminine de l'adjectif. *Pur, pu-re*. *Saint, Sain-te*. *Sain, sai-ne*. *Grand, gran-de*. *Sot*, *so-te*. *Bon*, *bo-ne*.

Je sais bien que les maîtres à écrire, pour multiplier les jambages, dont la suite rend l'écriture plus unie et plus agréable à la vue, ont introduit une seconde *n* dans *bo-ne*,

comme ils ont introduit une *m* dans *ho-me* : ainsi on écrit communément *bonne, homme, honneur*, etc. mais ces lettres redoublées sont contraires à l'analogie, et ne servent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers et pour les gens qui apprennent à lire.

Il y a quelques adjectifs qui s'écartent de la règle : en voici le détail.

On disoit autrefois au masculin, *bel, nouvel, fol, mol*, et au féminin, selon la règle, *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle*. Ces féminins se sont conservés : mais les masculins ne sont en usage que devant une voyelle, *un bel homme*, *un nouvel amant*, *un fol amour* : ainsi *beau, nouveau, fou, mou,* ne forment point de féminin. Mais *Espagnol* est en usage, d'où vient *Espagnole*, selon la règle générale. *Blanc* fait *blanche; franc*, *franche*. *Long* fait *longüe :* ce qui fait voir que le *g* de *long* est le *g* fort que les modernes appellent *gue*. Il est bon, dans ces occasions, d'avoir recours à l'analogie qu'il y a entre l'adjectif et le substantif abstrait. Par exemple, *longueur*, *long*, *longue* ; *douceur*, *doux*, *douce* ; *jalousie*, *jaloux*, *jalouse* ; *fraîcheur*, *frais*, *fraîche* ; *sécheresse*, *sec*, *séche*.

Le *f* et le *v* sont au fond la même lettre

divisée en forte et en foible. Le *f* est la forte, et le *v* est la foible. De-là *naïf*, *naïve*; *abusif*, *abusive*; *chétif*, *chétive*; *défensif*, *défensive*; *passif*, *passive*; *négatif*, *négative*; *purgatif*, *purgative*, etc.

On dit *mon*, *ma*: *ton*, *ta*: *son*, *sa*; mais devant une voyelle on dit également au féminin *mon*, *ton*, *son*; *mon ame*, *ton ardeur*, *son épée*. Ce que le mécanisme des organes de la parole a introduit pour éviter le baillement qui se feroit à la rencontre des deux voyelles *ma ame*, *ta épée*, *sa épouse*. En ces occasions *son*, *ton*, *mon*, sont féminins, de la même manière que *mes*, *tes*, *ses*, *les* le sont au plurier, quand on dit *mes filles*, *les femmes*, etc.

L'adjectif doit avoir la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif. Sur quoi on doit faire une remarque singulière sur le mot *Gens*. On donne la terminaison féminine à l'adjectif qui précède ce mot, et la masculine à celle qui le suit, fût-ce dans la même phrase. *Il y a de certaines gens qui sont bien sots.*

Le plurier de l'adjectif se forme en ajoutant une *s* au singulier, *bon*, *bons*; *fort*, *forts*. Par conséquent puisqu'on écrit au

singulier *gâté, gâtée*, on doit écrire au plurier *gâtés, gâtées*, ajoutant simplement l'*s* pour le plurier masculin, comme on l'ajoute pour le plurier féminin. Cela me paroît plus analogue, que d'ôter l'accent aigu au masculin, et ajouter un *z*, *gatez*. Je ne vois pas que le *z* ait plutôt que l'*s* le privilége de marquer que l'*é* qui le précède est un *e* fermé. Pour moi je ne fais usage du *z* après l'*e* fermé, que pour la seconde personne plurielle du verbe, *vous aimez*, ce qui distingue le verbe du participe et de l'adjectif: *vous êtes aimés; les perdreaux sont gâtés; vous gâtez ce livre*.

Les adjectifs terminés au singulier par une *s* servent aux deux nombres. *Il est gros et gras; ils sont gros et gras.*

Il y a quelques adjectifs qu'il a plu aux Maîtres à écrire de terminer par un *x*, au lieu de *s*, qui finissant en dedans ne donne pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent *traits*. Il faut regarder cet *x* comme une véritable *s*. Ainsi on dit *il est jaloux*, et *ils sont jaloux; il est doux*, et *ils sont doux; l'époux, les époux*, etc. L'*l* final se change en *aux*, qu'on feroit

mieux d'écrire *aus*, *égal*, *égaus*; *verbal*, *verbaus*; *féodal*, *féodaus*; *nuptial*, *nuptiaus*, etc.

A l'égard des adjectifs qui finissent par *ent* ou *ant* au singulier, on forme leur plurier en ajoûtant *s*, selon la règle générale; et alors on peut laisser ou rejetter le *t*; cependant lorsque le *t* sert au féminin, l'analogie demande qu'on le garde : *excellent*, *excellente*, *excellents*, *excellentes*.

Outre le genre, le nombre et le cas, dont nous venons de parler, les adjectifs sont encore sujets à un autre accident, qu'on appelle *les degrés de comparaison*, et qu'on devroit plutôt appeler *degré de qualification*; car la qualification est susceptible de plus ou de moins, *bon*, *meilleur*, *excellent*; *savant*, *plus savant*, *très-savant*. Le premier de ces degrés est appelé *positif*; le second *comparatif*, et le troisième *superlatif*.

Il ne sera pas inutile d'ajouter ici deux observations.

La première, c'est que les adjectifs se prennent souvent adverbialement. *Facilè et difficilè*, dit Donat, *quœ adverbia ponuntur, nomina potius dicenda sunt, pro ad-*

verbiis posita ; ut est, torvùm clamat ; horrendùm resonat; et dans Horace (1), *turbidùm lœtatur ;* ressent les saillies d'une joie agitée et confuse (2); *Perfidùm ridens Venus*, Vénus avec un sourire perfide. Et même, *primò*, *secundò*, *tertiò*, *postremò*, *serò*, *optatò*, ne sont que des adjectifs pris adverbialement. Il est vraï qu'au fond l'adjectif conserve toujours sa nature, et qu'en ces occasions même il faut toujours sous-entendre une préposition et un nom substantif, à quoi tout adverbe est réductible. Ainsi *turbidùm lœtatur*, id est, *lœtatur juxta negotium*, ou *modum turbidum. Primò*, *secundò*, id est, *in primò* vel *secundò loco ; optatò advenis*, id est, *in tempore optato.*

A l'imitation de cette façon de parler latine, nos adjectifs sont souvent pris adverbialement. *Parler haut*, *parler bas*, *sentir mauvais*, *voir clair*, *chanter faux*, *chanter juste*, etc. On peut en ces occasions sous-entendre une préposition et un nom substantif. *Parler d'un ton haut*, *sentir un mauvais goût*, *voir d'un œil clair*, *chanter*

(1) *Lib.* 2, Od. 19, *v.* 6.
(2) *Lib.* 3. Od. 27, *v.* 67.

d'un ton faux. Mais quand il seroit vrai qu'on ne pourroit point trouver de nom substantif convenable et usité, la façon de parler n'en seroit pas moins elliptique; on y sous-entendroit l'idée de *chose* ou d'*être* dans un sens neutre.

La seconde remarque, c'est qu'il ne faut pas confondre l'adjectif avec le nom substantif qui énonce une qualité, comme *blancheur, étendue.* L'adjectif qualifie un substantif; c'est le substantif même considéré comme étant tel: *Magistrat équitable.* Ainsi l'adjectif n'existe dans le discours que relativement au substantif, qui en est le suppôt, et auquel il se rapporte par l'identité; au lieu que le substantif qui exprime une qualité, est un terme abstrait et métaphysique, qui énonce un concept particulier de l'esprit, qui considère la qualité indépendamment de toute application particulière, et comme si le mot étoit le nom d'un être réel et subsistant par lui-même. Tels sont, *couleur, étendue, équité,* etc. ce sont des noms substantifs par imitation.

Au reste, les adjectifs sont d'un grand usage, sur-tout en poésie, où ils servent à faire des images et à donner de l'énergie.

Mais il faut toujours que l'Orateur ou le Poëte aient l'art d'en user à propos, et que l'adjectif n'ajoute jamais au substantif une idée accessoire, inutile, vaine ou déplacée.

DU COMPARATIF.

POUR bien entendre ce mot, c'est un adjectif pris substantivement, il faut observer que les objets peuvent être qualifiés ou absolument sans aucun rapport à d'autres objets, ou relativement, c'est-à-dire, par rapport à d'autres.

I. Lorsqu'on qualifie un objet absolument, l'adjectif qualificatif est dit être au positif. Ce premier degré est appelé *positif*, parce qu'il est comme la première pierre qui est posée pour servir de fondement aux autres dégrés de signification. Ces degrés sont appelés communément *degrés de comparaison*.

César étoit vaillant : le soleil est brillant, *vaillant*, et *brillant* sont au positif.

En second lieu, quand on qualifie un objet relativement à un autre ou à d'autres, alors il y a entre ces objets ou un rapport d'égalité, ou un rapport de supériorité, ou enfin un rapport de prééminence.

S'il y a un rapport d'égalité, l'adjectif qualificatif est toujours regardé comme étant au positif; alors l'égalité est marquée par des adverbes, *æque ac, tam quam, ita ut*, et en français par *autant que, aussi que*. César étoit *aussi brave* qu'Alexandre l'avoit été. Si nous étions plus proches des étoiles, elles nous paroîtroient *aussi brillantes* que le soleil.

Aux équinoxes, les nuits sont *aussi longues que* les jours.

II. Lorsqu'on observe un rapport de plus ou un rapport de moins dans la qualité de deux choses comparées, alors l'adjectif qui énonce ce rapport est dit être au *comparatif*. C'est le second degré de signification, ou, comme on dit, de comparaison: *Petrus est doctior Paulo*, Pierre est *plus savant que* Paul: le soleil est *plus brillant que* la lune. Où vous voyez qu'en latin le comparatif est distingué du positif par une terminaison particulière, et qu'en français,

il est distingué par l'addition du mot *plus* ou du mot *moins*.

III. Enfin, le troisième degré est appelé *superlatif*. Ce mot est formé de deux mots latins, *super*, au-dessus, et *latus*, porté. Ainsi le superlatif marque la qualité portée au suprême degré de plus ou de moins.

Il y a deux sortes de superlatifs en français.

I. Le *superlatif absolu*, que nous formons avec les mots *très*, *fort*, *extrêmement*; et quand il y a admiration, avec *bien*. *Il est bien raisonnable*. *Très* vient du latin *ter*, trois fois, *très-grand*, c'est-à-dire, *trois fois grand*. *Fort* est un abrégé de *fortement*.

II. Nous avons encore le *superlatif relatif*, *il est le plus raisannable* de ses frères.

Les adverbes ont aussi des degrés de signification, *bien*, *mieux*, *fort bien*; *bene melius*, *optime*.

« Notre langue, dit le P. Bouhours n'a
» point pris de superlatifs des Latins. Elle
» n'en a point d'autre que *Généralissime*,
» qui est tout français, et que le cardinal de
» Richelieu fit de son autorité, allant com-

» mander les armées de France en Italie, » si nous en croyons Balzac (1) ».

Nous avons emprunté des Italiens cinq ou six termes de dignités, dont nous nous servons en certaines formules, et auxquels nous nous contentons de donner une terminaison françoise, qui n'empêche pas de reconnoître leur origine latine. Tels sont, *reverendissime*, *illustrissime*, *excellentissime*, *eminentissime*.

DES CAS.

Le mot *Cas* vient du latin *casus*, *chute*: racine, *cadere*, tomber. Les cas d'un nom sont les différentes inflexions ou terminaisons de ce nom. On a regardé ces terminaisons comme autant de différentes chutes d'un même mot. L'imagination et les idées acces-

(1) *Doutes sur la langue françoise* pag. 60.

soires

soires ont beaucoup de part aux dénominations et à bien d'autres sortes de pensées; ainsi ce mot *cas* est dit ici dans un sens figuré et métaphorique. Le nominatif, c'est-à-dire, la première dénomination tombant, pour ainsi dire, en d'autres terminaisons, fait les autres cas qu'on appelle *obliques*. *Nominativus*, *sive Rectus*, *cadens à sua terminatione in alias*, *facit obliquos casus* (1).

Ces terminaisons sont aussi appelées *désinances*, mais ces mots *terminaison*, *désinance*, sont le *genre*. Cas est l'*espèce*, qui ne se dit que des noms car les verbes ont aussi des terminaisons différentes, *j'aime*, *j'aimois*, *j'aimerai*, etc. Cependant on ne donne le nom de *cas* qu'aux terminaisons des noms, soit au singulier, soit au pluriel. *Pater*, *patris*, *patri*, *patrem*, *patre*. Voilà toutes les terminaisons de ce mot au singulier; en voilà tous les cas, en observant seulement que la première terminaison *pater* sert également pour nommer et pour appeler.

Les Latins ont six cas, tant au singulier

(1) Prisc. *liv*. 5, *de casu*.

qu'au pluriel, *nominatif, génitif*, *datif*, *accusatif*, *vocatif*, *ablatif*.

Le premier, c'est le *nominatif*. Il est appelé *cas* par extension, et parce qu'il doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom. Il nomme; il énonce l'objet dans toute l'étendue de l'idée qu'on en a, sans aucune modification. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi le *cas direct*, *rectus*. Quand un nom est au nominatif, les Grammairiens disent qu'il est *in recto*.

Le *génitif* est ainsi appelé, parce qu'il est, pour ainsi dire, le fils aîné du nominatif, et qu'il sert ensuite plus particulièrement à former les cas qui le suivent. Ils en gardent toujours la lettre caractéristique ou figurative; c'est-à-dire, celle qui précède la terminaison propre qui fait la différence des déclinaisons: par exemple, *is*, *i*, *em*, ou *im*, *e* ou *i*, sont les terminaisons des noms de la troisième déclinaison des Latins au singulier. Si vous avez à décliner quelqu'un de ces noms, gardez la lettre qui précédera *is* au genitif. Par exemple, nominatif *rex*, c'est-à-dire, *regs*, génitif *reg-is*, ensuite *reg-i*, *reg-em*, *reg-e*, et de même au pluriel, *reg-es*, *reg-um*,

reg-ibus. Genitivus naturale vinculum generis possidet: nascitur quidem à nominativo, generat autem omnes obliquos sequentes (1).

Le *datif* sert à marquer principalement le rapport d'attribution, le profit, le dommage, par rapport à quoi, le pourquoi, *finis cui.*

L'*accusatif* accuse, c'est-à-dire, déclare l'objet ou le terme de l'action que le verbe signifie. On le construit aussi avec certaines prépositions et avec l'infinitif.

Le *vocatif* sert à appeler. Priscien l'appelle aussi *salutatorius.*

L'*ablatif* sert à ôter, avec le secours d'une préposition.

Il ne faut pas oublier la remarque judicieuse de Priscien. « Chaque cas, dit-il, » a plusieurs usages ; mais les dénomina- » tions se tirent de l'usage le plus connu » et le plus fréquent ». *Multas alias quoque et diversas unusquisque casus habet significationes; sed à notioribus et frequentioribus acceperunt nominationem, sicut in aliis quoque multis hoc invenimus* (2).

(1) Prisc. *ibid.*

(2) Prisc. *ibid.*

Quand on dit de suite et dans un certain ordre toutes les terminaisons d'un nom, c'est ce qu'on appelle décliner. C'est encore une métaphore. On commence par la première terminaison d'un nom, ensuite on descend, on décline, on va jusqu'à la dernière.

Les anciens Grammairiens se servoient également du mot *décliner*, tant à l'égard des noms qu'à l'égard des verbes. Mais il y a long-temps que l'on a consacré le mot *décliner* aux noms ; et que lorsqu'il s'agit de verbes on dit conjuguer, c'est-à-dire, ranger toutes les terminaisons d'un verbe dans une même liste, et tout de suite comme sous un même joug. C'est encore une métaphore.

Il y a en latin quelques mots qui gardent toujours la terminaison de leur première dénomination. On dit alors que ces mots sont *indéclinables*. Tels sont *fas*, *nefas*, *cornu* au singulier, etc. ainsi ces mots n'ont point de *cas*.

Cependant, quand ces mots se trouvent dans une phrase, comme lorsqu'Horace a dit (1) : *Fas atque nefas exiguo fine libi-*

---

(1) *Lib.* 1. Od. 18. v. 10.

dinum discernunt avidi; et ailleurs (1) : *Et peccare nefas, aut pretium est mori;* et Virgile (2) : *Jam cornu petat;* et (3) *cornu ferit ille, caveto*; alors le sens, c'est-à-dire, l'ensemble des mots de la phrase, fait connoître la relation que ces mots indéclinables ont avec les autres mots de la même proposition, et sous quel rapport ils y doivent être considérés.

Ainsi dans le premier passage d'Horace, je vois bien que la construction est, *illi avidi discernunt fas et nefas*. Je dirai donc que *fas* et *nefas* sont le terme de l'action ou l'objet de *discernunt*, etc. Si je dis qu'ils sont à l'accusatif, ce ne sera que par extension et par analogie avec les autres mots latins qui ont des cas, et qui en une pareille position auroient la terminaison de l'accusatif. J'en dis autant de *cornu ferit*: ce ne sera non plus que par analogie que *cornù* est là à l'ablatif; et l'on ne diroit ni l'un ni l'autre, si les autres mots de la langue latine étoient également indéclinables.

---

(1) *Lib.* 3. Od. 4, *v.* 24.
(2) Eclogue 9, *v.* 57.
(3) Ecl. 9, *v.* 25.

Je fais ces observations pour faire voir,

I. Que ce sont les terminaisons seules qui par leur variété constituent les cas, et doivent être appelées *cas*; en sorte qu'il n'y a point de cas, ni par conséquent de déclinaison dans les langues où les noms gardent toujours la terminaison de leur première dénomination; et que lorsque nous disons *un temple de marbre*, ces deux mots *de marbre* ne sont pas plus au génitif que les mots latins *de marmore*, quand Virgile a dit, *Templum de marmore ponam* (1). Ainsi *à* et *de* ne marquent pas plus des cas en françois, que *par*, *pour*, *en*, *sur*, etc. Voyez ce que nous avons dit sur ce sujet en traitant de l'*ARTICLE*.

II. Le second point qui est à considérer dans les *cas*, c'est l'usage qu'on en fait dans les langues qui ont des *cas*.

Ainsi il faut bien observer la destination de chaque terminaison particulière. Tel rapport, telle vue de l'esprit est marqué par tel *cas*, c'est-à-dire, par telle terminaison.

Or ces terminaisons supposent un ordre dans les mots de la phrase. C'est l'ordre

(1) Georg. *l.* 3, *v.* 13, et ailleurs.

successif des vues de l'esprit de celui qui a parlé. C'est cet ordre qui est le fondement des relations immédiates des mots, de leurs enchaînemens et de leurs terminaisons. *Pierre bat Paul, moi aime toi,* etc. On va entendre ce que je veux dire.

Les cas ne sont en usage que dans les langues où les mots sont transposés, soit par la raison de l'harmonie, soit par le feu de l'imagination, ou par quelqu'autre cause.

Or, quand les mots sont transposés, comment puis-je connoître leurs relations?

Ce sont les différentes terminaisons; ce sont les cas qui m'indiquent ces relations, et qui, lorsque la phrase est finie, me donnent le moyen de rétablir l'ordre des mots, tel qu'il a été nécessairement dans l'esprit de celui qui a parlé, lorsqu'il a voulu énoncer sa pensée par des mots. Par exemple:

Frigidus agricolam si quando continet imber (1).

Je ne puis pas douter que, lorsque Virgile a fait ce vers, il n'ait joint dans son esprit l'idée de *frigidus* à celle d'*imber*; puisque

(1) Georg. *lib.* 1, *v.* 259.

l'un est le substantif et l'autre l'adjectif. Or le substantif et l'adjectif sont la chose même : c'est l'objet considéré comme tel : ainsi l'esprit ne les a point séparés.

Cependant, voyez combien ici ces deux mots sont éloignés l'un de l'autre. *Frigidus* commence le vers et *imber* le finit.

Les terminaisons font que mon esprit rapproche ces deux mots, et les remet dans l'ordre des vues de l'esprit relatives à l'élocution : car l'esprit ne divise ainsi ses pensées que par la nécessité de l'énonciation.

Comme la terminaison de *frigidus* me fait rapporter cet adjectif à *imber*, de même voyant qu'*Agricolam* est à l'accusatif, j'aperçois qu'il ne peut avoir de rapport qu'avec *continet*. Ainsi je range ces mots selon leur ordre successif, par lequel seul ils font un sens : *Si quando imber frigidus continet* domi *Agricolam*. Ce que nous disons ici est encore plus sensible dans ce vers :

Aret ager, vitio, moriens, sitit, aëris, herba (1).

Ces mots, ainsi séparés de leurs corrélatifs, ne font aucun sens.

---

(1) Eclog. 7, v. 57.

Est sec, *le champ*, *vice*, *mourant*, *a soif*, *de l'air*, *l'herbe*. Mais les terminaisons m'indiquent les corrélatifs, et dès-lors je trouve le sens. Voilà le vrai usage des cas.

Ager aret, herba moriens sitit præ *vitio aëris.*

Ainsi les cas sont les signes des rapports, et indiquent l'ordre successif par lequel seul, les mots font un sens. Les cas n'indiquent donc le sens que relativement à cet ordre; et voilà pourquoi les langues dont la syntaxe suit cet ordre, et ne s'en écarte que par des inversions légères, aisées à apercevoir, et que l'esprit rétablit aisément; ces langues, dis-je, n'ont point de cas: ils y seroient inutiles, puisqu'ils ne servent qu'à indiquer un ordre que ces langues suivent: ce seroit un double emploi. Ainsi, si je veux rendre raison d'une phrase françoise; par exemple, de celle-ci, *Le roi aime le peuple*, je ne dirai pas que *le roi* est au nominatif, ni que *le peuple* est à l'accusatif: je ne vois en l'un ni en l'autre mot qu'une simple dénomination *le roi*, *le peuple*. Mais comme je sais, par l'usage, l'analogie et la syntaxe de ma langue, la simple position de ces mots me fait connoître leurs rapports, et

les différentes vues de l'esprit de celui qui a parlé.

Ainsi je dis 1.° Que *le roi* paroissant le premier, est le sujet de la proposition ; qu'il est l'agent, que c'est la personne qui a le sentiment d'aimer.

2.° Que *le peuple* étant énoncé après le verbe, *le peuple* est le complément d'*aime :* je veux dire que *aime*, tout seul, ne feroit pas un sens suffisant ; l'esprit ne seroit pas satisfait. Il aime, hé quoi ? *le peuple.* Ces deux mots, *aime le peuple*, font un sens partiel dans la proposition. Ainsi le peuple est le terme du sentiment d'aimer ; c'est l'objet, c'est le patient ; c'est l'objet du sentiment que j'attribue au roi. Or, ces rapports sont indiqués en françois par la place ou position des mots, et ce même ordre est montré en latin par les terminaisons.

Qu'il me soit permis d'emprunter ici pour un moment le style figuré. Je dirai donc, qu'en latin l'harmonie ou le caprice accorde aux mots la liberté de s'écarter de la place que l'intelligence leur avoit d'abord marquée. Mais ils n'ont cette permission qu'à condition qu'après que toute la proposition sera finie, l'esprit de celui qui lit ou qui

écoute, les remettra par un simple point de vue dans le même ordre où ils auront été d'abord dans l'esprit de celui qui aura parlé.

Amusons-nous un moment à une fiction. S'il plaisoit à Dieu de faire revivre Cicéron, de nous en donner la connoissance, et que Dieu ne donnât à Cicéron que l'intelligence des mots françois, et nullement celle de notre syntaxe, c'est-à-dire, de ce qui fait que nos mots assemblés et rangés dans un certain ordre, font un sens. Je dis que si quelqu'un disoit à Cicéron, *Illustre Romain, après votre mort Auguste vainquit Antoine.* Cicéron entendroit chacune de ces paroles en particulier; mais il ne connoîtroit pas qui est celui qui a été le vainqueur, ni celui qui a été le vaincu. Il auroit besoin de quelques jours d'usage, pour apprendre parmi nous que c'est l'ordre des mots, leur position, et leur place, qui est le signe principal de leurs rapports.

Or, comme en latin il faut que le mot ait la terminaison destinée à sa position, et que sans cette condition la place n'influe en rien pour faire entendre le sens, *Augustus vicit Antonius* ne veut rien dire en latin. Ainsi, *Auguste vainquit Antoine* ne formeroit d'abord

aucun sens dans l'esprit de Cicéron; parce que l'ordre successif ou significatif des vues de l'esprit n'est indiqué en latin que par les cas ou terminaisons des mots : ainsi il est indifférent de dire *Antonium vicit Augustus*, ou *Augustus vicit Antonium*. Cicéron ne concevroit donc point le sens d'une phrase, dont la syntaxe lui seroit entièrement inconnue. Ainsi il n'entendroit rien à *Auguste vainquit Antoine* : ce seroit là pour lui trois mots qui n'auroient aucun signe de rapport. Mais reprenons la suite de nos réflexions sur les cas.

Il y a des langues qui ont plus de six cas, et d'autres qui en ont moins. Le P. Galanus, Théatin, qui avoit demeuré plusieurs années chez les Arméniens, dit qu'il y a dix cas dans la langue arménienne. Les Arabes n'en ont que trois.

Les Grecs n'ont que cinq cas *nominatif*, *génitif*, *datif*, *accusatif*, *vocatif*. Mais la force de l'ablatif est souvent rendue par le génitif, et quelquefois par le datif, *Ablativi formâ Græci carent, non vi, quæ genitivo et aliquando dativo refertur* (1).

(1) Caninii Hellenismi, *Part. orat.* p. 87.

Nous avons dit qu'il y a dans une langue et en chaque déclinaison, autant de cas que de terminaisons différentes dans les noms. Cependant le génitif et le datif de la première déclinaison des Latins, sont semblables au singulier. Le datif de la seconde est aussi terminé comme l'ablatif. Il semble donc qu'il ne devroit y avoir que cinq cas en ces déclinaisons.

Mais 1.° il est certain que la prononciation de l'*a* au nominatif de la première déclinaison étoit différente de l'*a* à l'ablatif. Le premier est bref, l'autre est long.

2.° Le Génitif fut d'abord terminé en *ai*, d'où l'on forma *æ* pour le datif. *In prima declinatione dictum olim* mansai, *et hinc deinde formatum in dativo* mensæ (1).

3.° Enfin, l'analogie demande cette uniformité de six cas dans les cinq déclinaisons; et alors ceux qui ont une terminaison semblable, sont des cas par imitation avec les cas des autres terminaisons : ce qui rend uniforme la raison des constructions. *Casus sunt non vocis, sed significationis, necnon etiam structuræ rationem servamus* (2).

---

(1) Perizonius, in Sanctii Minerva, *l.* 1, *c.* 6, *n.* 4.

(2) Prisc. *l.* 5, *de Casu.*

Les rapports qui ne sont pas indiqués par des cas en grec, en latin, et dans les autres langues qui ont des cas, ces rapports, dis-je, sont suppléés par des prépositions. *Clam patrem.*

Ces prépositions qui précèdent les noms, équivalent à des cas pour le sens, puisqu'elles marquent des vues particulières de l'esprit. Mais elles ne font point des cas proprement dits; car l'essence du cas ne consiste que dans la terminaison du nom, destinée à indiquer une telle relation particulière d'un mot à quelqu'autre mot de la proposition.

OBSERVATIONS

SUR LES VERBES.

DES VERBES AUXILIAIRES.

Le mot *auxiliaire* vient du latin *auxiliaris*, et signifie *qui vient au secours*. On appelle *verbes auxiliaires* le verbe *être* et le

verbe *avoir*, parce qu'ils aident à conjuger certains temps des autres verbes, et ces temps sont appelés *temps composés.*

Il y a dans les verbes des temps qu'on appelle *simples.* C'est lorsque la valeur du verbe est énoncée en un seul mot : *j'aime, j'aimois, j'aimerai*, etc.

Il y a encore des temps composés : *j'ai aimé, j'avois aimé, j'aurois aimé*, etc. ces temps sont énoncés en deux mots.

Il y a même des temps doublement composés, qu'on appelle *sur-composés.* C'est lorsque le verbe est énoncé par trois mots ; *quand il a eu dîné ; j'aurois été aimé*, etc.

Plusieurs de ces temps, qui sont composés ou sur-composés en françois, sont simples en latin, sur-tout à l'actif, *amavi, j'ai aimé,* etc. Le françois, n'a point de temps simples au passif. Il en est de même en espagnol, en italien, en allemand, et dans plusieurs autres langues vulgaires. Ainsi, quoiqu'on dise en latin, en un seul mot, *amor, amaris, amatur,* on dit en françois, *je suis aimé*, etc., en espagnol, *soy amado, cres amado, es amado;* en italien, *sono amato, sei amato, e amato.*

Les verbes passifs des Latins ne sont composés qu'aux prétérits et aux autres temps

qui se forment du participe passé, *amatus sum* ou *fui, j'ai été aimé; amatus ero* ou *fuero, j'aurai été aimé.* On dit aussi à l'actif, *amatum ire, qu'il aimera* ou *qu'il doit aimer;* et au passif, *amatum iri, qu'il sera* ou *qu'il doit être aimé. Amatum* est alors un nom indéclinable, *ire* ou *iri ad amatum.*

Cependant, on ne s'est point avisé en latin de donner en ces occasions le nom d'auxiliaire au verbe *sum*, ni à *habeo*, ni à *ire*, quoiqu'on dise *habeo persuasum;* et que César ai dit, *Misit copias quas habebat paratas: habere grates, fidem, mentionem, odium*, etc.

Notre verbe *devoir* ne sert-il pas aussi d'auxiliaire aux autres verbes, par métaphore, ou par extension, pour signifier ce qui arrivera; *je dois aller demain à Versailles; je dois recevoir; il doit partir; il doit arriver;* etc.

Le verbe *faire* a souvent aussi le même usage, *faire voir, faire part, faire des complimens, faire honte, faire peur, faire pitié*, etc.

Je crois qu'on n'a donné le nom d'auxiliaire à *être* et à *avoir*, que parce que ces

verbes étant suivis d'un nom verbal, deviennent équivalens à un verbe simple des Latins. *Veni, je suis venu.* C'est ainsi que parce que *propter* est une préposition en latin, on a mis aussi notre *à cause* au rang des prépositions françoises, et ainsi de quelques autres.

Pour moi je suis persuadé qu'il ne faut juger de la nature des mots, que relativement au service qu'ils rendent dans la langue où ils sont en úsage, et non par rapport à quelqu'autre langue, dont ils sont l'équivalent. Ainsi ce n'est que par périphrase ou circonlocution que, *je suis venu* est le prétérit de *venir. Je* est le sujet; c'est un pronom personnel: *suis* est seul le verbe, à la première personne du temps présent, *je suis* actuellement: *venu* est un participe ou adjectif verbal, qui signifie une action passée, et qui la signifie adjectivement comme arrivée; au lieu qu'*avènement* la signifie substantivement et dans un sens abstrait. Ainsi, *il est venu*, c'est-à-dire, *il est actuellement celui qui est venu*, comme les Latins disent, *venturus est*, *il est actuellement celui qui doit venir.*

J'ai aimé: le verbe n'est que *ai*, *habeo*. *J'ai* est dit alors par figure, par métaphore, par similitude. Quand nous disons, *j'ai un livre*, etc. *J'ai* est au propre, et nous tenons le même langage par comparaison, lorsque nous nous servons de termes abstraits. Ainsi nous disons, *j'ai aimé*, comme nous disons, *j'ai honte*, *j'ai peur*, *j'ai envie*, *j'ai soif*, *j'ai faim*, *j'ai chaud*, *j'ai froid*. Je regarde donc *aimé*, comme un véritable nom substantif abstrait et métaphysique, qui répond à *amatum*, *amatu* des Latins, quand ils disent *amatum ire*, aller au sentiment d'aimer, ou *amatum iri*, l'action d'aller au sentiment d'aimer être pris, *viam iri ad amatum*. Or, comme en latin *amatum*, *amatu*, n'est pas le même mot qu'*amatus*, *a*, *tum*, de même *aimé*, dans *j'ai aimé*, n'est pas le même mot que dans *je suis aimé* ou *aimée*. Le premier est actif, *j'ai aimé*; au lieu que l'autre est passif, *je suis aimé*.

Ainsi quand un officier dit, *j'ai habillé mon régiment*, *mes troupes*; *habillé* est un nom abstrait pris dans un sens actif. Au lieu que quand il dit, *les troupes que j'ai habillées*, *habillées* est un pur adjectif participe, qui

est dit dans le même sens que *paratas*, dans la phrase ci-dessus : *copias quas habebat paratas* (1).

Ainsi il me semble que nos Grammaires pourroient bien se passer du mot d'*auxiliaire*, et qu'il suffiroit de remarquer en ces occasions le mot qui est le verbe, le mot qui est le nom, et la périphrase qui équivaut au mot simple des Latins. Si cette précision paroît trop recherchées à certaines personnes, du moins elles n'y trouveront rien qui les empêche de s'en tenir au train commun, ou plutôt à ce qu'elles savent déjà.

Ceux qui ne savent rien ont bien plus de facilité à apprendre bien, que ceux qui déjà savent mal.

Nos Grammairiens, en voulant donner à nos verbes des temps qui répondissent comme en un seul mot, aux temps simples des Latins, ont inventé le mot de *verbe auxiliaire*. C'est ainsi qu'en voulant assujetir les langues modernes à la méthode latine, ils les ont embarrassées d'un grand nombre de préceptes inutiles, de *cas*, de *déclinaisons* et autres termes qui ne conviennent point à

(1) César.

ces langues, et qui n'y auroient jamais été reçus, si les Grammairiens n'avoient pas commencé par l'étude de la langue latine. Ils ont assujéti de simples équivalens à des règles étrangères. Mais on ne doit pas régler la Grammaire d'une langue, par les formules de la Grammaire d'une autre langue.

Les règles d'une langue ne doivent se tirer que de cette langue même. Les langues ont précédé les Grammairiens; et celles-ci ne doivent être formées que d'observations justes tirées du bon usage de la langue particulière dont elles traitent.

DES CONJUGAISONS.

La Conjugaison (1) est un arrangement suivi, de toutes les terminaisons d'un verbe, selon les voix, les modes, les temps, les

(1) En latin, *Conjugatio*. Ce mot signifie *jonction*, *assemblage*. Racine, *Conjungere*.

nombres et les personnes, termes de Grammaire qu'il faut d'abord expliquer.

Le mot *voix* est pris ici dans un sens figuré. On personnifie le verbe, on lui donne une voix, comme si le verbe parloit; car les hommes pensent de toutes choses par ressemblance à eux-mêmes; ainsi la voix est comme le ton du verbe. On range toutes les terminaisons des verbes en deux classes différentes: 1.º les terminaisons qui font connoître que le sujèt de la proposition fait une action, sont dites *être de la voix active*, c'est-à-dire, que le sujet est considéré alors comme agent: c'est le sens actif: 2.º toutes celles qui sont destinées à indiquer que le sujet de la proposition est le terme de l'action qu'un autre fait, qu'il en est le patient, ces terminaisons sont dites *être de la voix passive*, c'est-à-dire, que le verbe énonce alors un sens passif.

Par *modes*, on entend les différentes manières d'exprimer l'action. Il y a quatre principaux modes, l'*indicatif*, le *subjonctif*, l'*impératif* et l'*infinitif*, auxquels en certaines langues on ajoute l'*optatif*.

L'*indicatif* énonce l'action d'une manière absolue, comme *j'aime*, *j'ai aimé*, *j'avois*

aimé, *j'aimerai*. C'est le seul mode qui forme des propositions, c'est-à-dire, qui énonce des jugemens; les autres modes ne font que des énonciations. Voyez ce que nous disons à ce sujet à l'article *Construction*, où nous faisons voir la différence qu'il y a entre une proposition et une simple énonciation.

Le *subjonctif* exprime l'action d'une manière dépendante, subordonnée, incertaine, conditionnelle, en un mot, d'une manière qui n'est pas absolue, et qui suppose toujours un indicatif: *quand j'aimerois*, *afin que j'aimasse*; ce qui ne dit pas *que j'aime*, ni *que j'ai aimé*.

L'*optatif*, que quelques Grammairiens ajoutent aux modes que nous avons nommés, exprime l'action avec la forme de desir et de souhait. *Plût à Dieu qu'il vienne.* Les Grecs ont des terminaisons particulières pour l'optatif. Les Latins n'en ont point. Quand ils veulent énoncer le sens de l'optatif, ils empruntent les terminaisons du subjonctif, auxquelles ils ajoutent la particule de desir, *Utinam*, *plût à Dieu que*. Dans les langues où l'optatif n'a point de terminaisons qui lui soient propres, il est

inutile d'en faire un mode séparé du subjonctif.

L'*impératif* marque l'action avec la forme de commandement, ou d'exhortation, ou de prière, *prens*, *viens*, *va donc*.

L'*infinitif* énonce l'action dans un sens abstrait, et n'en fait par lui-même aucune application singulière et adaptée à un sujet: *Aimer*, *donner*, *venir*. Ainsi il a besoin, comme les propositions, les adjectifs, etc. d'être joint à quelqu'autre mot, afin qu'il puisse faire un sens singulier et adapté.

A l'égard des *temps*, il faut observer que toute action est relative à un temps, puisqu'elle se passe dans le temps. Ces rapports de l'action au temps sont marqués en quelques langues par des particules ajoutées au verbe. Ces particules sont les signes du temps. Mais il est plus ordinaire que les temps soient désignés par des terminaisons particulières, au moins dans les temps simples. Tel est l'usage en grec, en latin, en françois, etc.

Il y a trois temps principaux; le présent, comme *amo*, *j'aime;* le passé ou prétérit, comme *amavi*, *j'ai aimé;* l'avenir ou futur, comme *amabo*, *j'aimerai*,

Ces trois temps sont des temps simples et absolus. On y ajoute les temps relatifs et combinés, comme *je lisois, quand* vous êtes venu.

Les *nombres*. Ce mot se dit de la propriété qu'ont les terminaisons des noms et celles des verbes de marquer si le mot doit être entendu d'une seule personne, ou si on doit l'entendre de plusieurs, *amo*, *amamus*.

Enfin, il faut savoir ce qu'on entend par les *personnes grammaticales*. Pour cela il faut observer que tous les objets qui peuvent faire la matière du discours, sont, 1.° ou la personne qui parle d'elle-même, *amo*, *j'aime* ; 2.° ou la personne à qui on adresse la parole, *amas*, *vous aimez* ; 3.° où enfin quelqu'autre objet, qui n'est ni la personne qui parle, ni celle à qui l'on parle, *Rex amat populum*, *le Roi aime le peuple*.

Cette considération des mots, selon quelqu'une de ces trois vues de l'esprit, a donné lieu aux Grammairiens de faire un usage particulier du mot *personne* par rapport au discours. Ils appellent *première personne* celle qui parle, parce que c'est d'elle

d'elle que vient le discours. La personne à qui s'adresse le discours est appelée la *seconde personne*. Enfin, la *troisième personne*, c'est tout ce qui est considéré comme étant l'objet dont la première personne parle à la seconde.

Voyez combien de sortes de vues de l'esprit sont énoncées en même-temps par une seule terminaison ajoutée aux lettres radicales du verbe. Par exemple, dans *amare*, ces deux lettres *a*, *m*, sont les radicales ou immuables. Si à ces deux lettres j'ajoute *o*, je forme *amo*. Or en disant *amo*, je fais connoître que je juge de moi; je m'attribue le sentiment d'aimer. Je marque donc en mêm-etemps la voix, le mode, le temps, le nombre, la personne.

Je fais ici en passant cette observation, pour faire voir qu'outre la propriété de marquer la voix, le mode, la personne, etc. et outre la valeur particulière de chaque verbe, qui énonce ou l'essence, ou l'existence, ou quelqu'action, ou quelque sentiment, etc. le verbe marque encore l'action de l'esprit qui applique cette valeur à un sujet, soit dans les propositions, soit dans les simples énonciations; et c'est ce qui dis-

tingue le verbe des autres mots, qui ne sont que de simples dénominations. Mais revenons au mot *conjugaison*.

On peut aussi regarder ce mot comme un terme métaphorique tiré de l'action d'atteler les animaux sous le joug au même char, et à la même charrue, ce qui emporte toujours l'idée d'assemblage, de liaison et de jonction. Les anciens Grammairiens se sont servi indifféremment du mot de *conjugaison* et de celui de *déclinaison*, soit en parlant d'un verbe, soit en parlant d'un nom. Mais aujourd'hui on emploie *déclinatio* et *déclinare* quand il s'agit des noms; et on se sert de *conjugatio* et de *conjugare* quand il est question des verbes.

Les Grammairiens de chaque langue ont observé qu'il y avoit des verbes qui énonçoient les modes, les temps, les nombres et les personnes par certaines terminaisons, et que d'autres verbes de la même langue avoient des terminaisons toutes différentes pour marquer les mêmes modes, les mêmes temps, les mêmes nombres et les mêmes personnes. Alors les Grammairiens ont fait autant de classes différentes de ces verbes, qu'il y a de variétés entre leurs terminaisons, qui

malgré leurs différences ont cependant une égale destination par rapport au temps, au nombre et à la personne. Par exemple, *amo*, *amavi*, *amatum*, *amare*; *moneo*, *monui*, *monitum*, *monere*; *lego*, *legi*, *lectum*, *legere*; *audio*, *audivi*, *auditum*, *audire*. Ces quatre sortes de terminaisons différentes entr'elles, énoncent également des vues de l'esprit de même espèce. *Amavi* j'ai aimé; *monui*, j'ai averti; *legi*, j'ai lu; *audivi*, j'ai entendu. Vous voyez que ces différentes terminaisons marquent également la première personne au singulier, et au temps passé de l'indicatif. Il n'y a de différence que dans l'action que l'on attribue à chacune de ces premières personnes; et cette action est marquée par les lettres radicales du verbe, *am*, *mon*, *leg*, *aud*.

A l'égard du françois, il faut d'abord observer que tous nos verbes sont terminés à l'infinitif, ou en *er*, ou en *ir*, ou en *oir*, ou en *re*. Ainsi ce seul mot technique, *er-ir-oir-re*, énonce par chacune de ses syllabes, chacune de nos quatre conjugaisons générales.

Ces quatre conjugaisons génerales sont ensuite subdivisées en d'autres, à cause des

voyelles ou des diphtongues, ou des consonnes qui précèdent la terminaison générale. Par exemple, *er* est une terminaison générale: mais si *er* est précédé d'un son mouillé foible, comme dans *envo-yer*, *ennu-yer*, ce son apporte quelques différences dans la conjugaison. Il en est de même dans *re*. Ces deux lettres sont quelquefois précédées de consonnes, comme dans *vaincre*, *rendre*, *battre*, etc.

Je crois que plutôt que de fatiguer l'esprit et la mémoire de règles, il vaut mieux donner un paradygme de chacune de ces quatre conjugaisons générales, et mettre ensuite au-dessus une liste alphabétique des verbes que l'usage a exceptés de la règle.

Je crois aussi que l'on peut s'épargner la peine de se fatiguer après les observations que les Grammairiens ont faites sur les formations des temps. La seule inspection du paradygme donne lieu à chacun de faire ses remarques sur ce point.

D'ailleurs les Grammairiens ne s'accordent point sur ces formations. Les uns commencent par l'infinitif. Il y en a qui tirent les formations de la première personne du pré-

sent de l'indicatif: d'autres de la seconde, etc. L'essentiel est de bien connoître la signification, l'usage et le service d'un mot. Amusez-vous ensuite, tant qu'il vous plaira, à observer les rapports de filiation ou de paternité que ce mot peut avoir avec d'autres.

S'il eût été possible que les langues eussent été le résultat d'une assemblée générale de la nation, et qu'après bien des discussions et des raisonnemens, les philosophes y eussent été écoutés, et eussent eu voix délibérative; il est vraisemblable qu'il y auroit eu plus d'uniformité dans les langues. Il n'y auroit eu, par exemple, qu'une seule conjugaison, et un seul paradygme pour tous les verbes d'une langue. Mais comme les langues n'ont été formées que par une sorte de métaphysique d'instinct et de sentiment, s'il est permis de parler ainsi; il n'est pas étonnant qu'on n'y trouve pas une analogie bien exacte, et qu'il y ait des irrégularités. Par exemple, nous désignons la même vue de l'esprit par plus d'une manière, soit que la nature des lettres radicales qui forment le mot amène cette différence, ou par la seule raison du caprice et d'un usage aveugle. Ainsi nous marquons la première personne au singulier,

quand nous disons *j'aime*. Nous désignons aussi cette première personne, en disant, *je finis*, ou bien *je reçois*, ou *je prends*, etc. Ce sont ces différentes sortes de terminaisons auxquelles les verbes sont assujétis dans une langue, qui font les différentes conjugaisons, comme nous l'avons déjà observé. Il y a des langues ou les différentes vues de l'esprit sont marquées par des particules, dont les unes précèdent, et les autres suivent les radicales. Qu'importe comment, pourvu que les vues de l'esprit soient distinguées avec netteté, et que l'on apprenne par usage à connoître les signes de ces distinctions?

DES PRÉPOSITIONS,

ET EN PARTICULIER

DE LA PRÉPOSITION *A*.

IL faut observer, à l'égard des prépositions :

I. Que toute préposition est entre deux termes qu'elle lie, et qu'elle met en rapport.

II. Que ce rapport est souvent marqué par la signification propre de la préposition même, comme, *avec*, *dans*, *sur*, etc.

III. Mais que souvent aussi les prépositions, sur-tout, *à*, *de*, ou *du*, outre le rapport qu'elles indiquent quand elles sont prises dans leur sens primitif et propre, ne sont ensuite par figure et par extension, que de simples prépositions unitives ou indicatives, qui ne font que mettre deux mots en rapport : en sorte qu'alors c'est à l'esprit même à remarquer la sorte de rapport qu'il y a entre les deux termes de la relation unis

entr'eux par la préposition. Par exemple, *Approchez-vous du feu*: *du* lie *feu* avec *approchez-vous*: et l'esprit observe ensuite un rapport d'approximation, que *du* ne marque pas. *Eloignez-vous du feu*; *du* lie *feu* avec *éloignez-vous*, et l'esprit observe là un rapport d'éloignement. Vous voyez que la même préposition sert à marquer des rapports opposés. On dit de même *donner à*, et *ôter à*. Ainsi ces sortes de rapports différent autant que les mots différent entr'eux.

Je crois donc, que lorsque les prépositions ne sont, ou ne paroissent pas prises dans le sens propre de leur première destination, et que par conséquent elles n'indiquent pas par elles-mêmes la sorte de rapport particulier que celui qui parle veut faire entendre; alors c'est à celui qui écoute ou qui lit, à reconnoître la sorte de rapport qui se trouve entre les mots liés par la préposition simplement unitive ou indicative.

Cependant, quelques Grammairiens ont mieux aimé épuiser la métaphysique la plus recherchée, et si je l'ose dire, la plus inutile et la plus vaine, que d'abandonner le lecteur au discernement que lui donne la connoissance et l'usage de sa propre langue. *Rapport*

de cause; rapport d'effet, d'instrument, de situation, d'époque. Table à pieds de biche; *c'est là un rapport de forme*, dit l'abbé Girard (1). *Bassin à barbe*, *rapport de service*; *pierre à feu*, *rapport de propriété productive* (2), etc. La préposition *à* n'est point destinée à marquer par elle-même un rapport de *propriété productive*, ou *de service*, ou *de forme*, etc. quoique ces rapports se trouvent entre les mots liés par la préposition *à*. D'ailleurs, les mêmes rapports sont souvent indiqués par des prépositions différentes, et souvent des rapports opposés sont indiqués par la même préposition.

Il me paroît donc que l'on doit d'abord observer la première et principale destination d'une préposition. Par exemple, la principale destination de la préposition *à*, est de marquer la relation d'une chose à une autre, comme, le terme où l'on va, ou à quoi ce qu'on fait se termine, le but, la fin, l'attribution, le pourquoi. *Aller à Rome: Prêter de l'argent à usure, à gros intérêts: Donner quelque chose à quelqu'un*, etc. Les autres usages de cette

(1) *Tom.* II, *pag.* 199.

(2) Girard, *tome* II, *page* 199.

préposition reviennent ensuite à ceux-là, par catachrèse, abus, extension, ou imitation. Mais il est bon de remarquer quelques-uns de ces usages, afin d'avoir des exemples qui puissent servir de règle, et aider à décider les doutes par analogie et par imitation. On dit donc :

Après un nom substantif.

Air à chanter. Billet à ordre, c'est-à-dire, *payable à ordre. Chaise à deux. Doute à éclaircir. Entreprise à exécuter. Grenier à sel. Habit à la mode. Instrument à vent. Matière à procès. Plaine à perte de vue,* etc.

Après un adjectif.

Agréable à la vue. Contraire à la santé. Delicieux à manger. Facile à faire.

Observez qu'on dit, *il est facile* de *faire cela.*

Quand on le veut, il est facile
De s'assurer un repos plein d'appas.

La raison de cette différence est que dans le dernier exemple *de* n'a pas rapport à *facile*; mais à *il*. Il, *hoc*, cela, à savoir *de faire*, etc. *est facile*, est une chose facile. Ainsi, *il*, *de s'assurer un repos plein d'appas*, est le

sujet de la préposition, et *est facile*, en est l'attribut.

Après un verbe.

S'abandonner à ses passions, s'amuser à des bagatelles. Applaudir à quelqu'un. Aimer à boire, à faire du bien. Les hommes n'aiment point à admirer les autres : ils cherchent eux-mêmes à être goûtés et à être applaudis. La Bruyère. *Aller à cheval. S'appliquer à. S'attacher à. Blesser à. Crier à l'aide, au feu,* etc. *Conseiller quelque chose à quelqu'un. Demander à. Donner à boire à quelqu'un. Etre à,* etc. *Voyons à qui l'autre,* c'est-à-dire, *voyons à ceci,* (attendamus ad hoc, nempe) *à savoir qui l'aura.*

Avant une autre préposition.

A se trouve quelquefois avant la préposition *de*, comme en ces exemples :

Peut-on ne pas céder à de *si puissans charmes ?*
Et peut-on refuser son cœur
A de *beaux yeux qui le demandent.*

Je crois qu'en ces occasions, il y a une ellipse synthétique : l'esprit est occupé des charmes qui l'ont frappé ; et il met ces charmes au rang des charmes puissans. dont on

ne sauroit se garantir. *Peut-on ne pas céder à l'attrait, au pouvoir de si puissans charmes. Peut-on refuser son cœur à ces yeux, qui sont de la classe des beaux yeux.* L'usage abrége ensuite l'expression, et introduit des façons de parler particulières, auxquelles on doit se conformer, et qui ne détruisent pas les règles.

Ainsi je crois que *de* ou *des*, sont toujours des prépositions extractives, et que quand on dit, *des savans soutiennent; des hommes m'ont dit*, etc. *des savans*, *des hommes*, ne sont pas au nominatif. Et de même, quand on dit, *j'ai vu des femmes*, *j'ai vu des hommes*, etc. *des femmes*, *des hommes*, ne sont pas à l'accusatif. Car si l'on veut bien y prendre garde, on reconnoîtra que *ex hominibus*, *ex mulieribus*, etc. ne peuvent être ni le sujet de la proposition, ni le terme de l'action du verbe; et que celui qui parle, veut dire, que *quelques-uns des savans soutiennent*, etc. *quelques-uns des hommes; quelques-unes des femmes*, disent, etc.

A, *après des adverbes.*

On ne se sert de la préposition *à* après un adverbe, que lorsque l'adverbe marque re-

lation. Alors l'adverbe exprime la sorte de relation, et la préposition indique le corrélatif. Ainsi on dit *conformément à*. On a jugé *conformément à* l'Ordonnance de 1667. On dit aussi *relativement à*.

D'ailleurs, l'adverbe ne marquant qu'une circonstance absolue et déterminée de l'action, n'est pas suivi de la préposition *à*.

A, *en des façons de parler adverbiales, et en celles qui sont équivalentes à des prépositions latines, ou de quelqu'autre langue.*

A jamais. A toujours, à l'encontre. Tour-à-tour. Pas-à-pas. Vis-à-vis. A pleines mains. A fur et à mesure. A la fin, tandem, aliquando. *C'est-à-dire*, nempe, scilicet. *Suivre à la piste. Faire le diable à quatre. Se faire tenir à quatre. A cause*, qu'on rend en latin par la préposition, *propter. A raison de. Jusqu'à*, ou *jusques à. Au-delà. Au-dessus. Au-dessous. A quoi bon*, quorsum. *A la vue, à la présence*, ou *en présence*, coram.

Telles sont les principales occasions où l'usage a consacré la préposition *à*. Les

exemples que nous venons de rapporter, serviront à décider par analogie les difficultés que l'on pourroit avoir sur cette préposition.

Au reste, la préposition *au* est la même que la préposition *à*. La seule différence qu'il y a entre l'une et l'autre, c'est que *à* est un mot simple, et que *au* est un mot composé.

Ainsi il faut considérer la préposition *à* en deux états différens.

I. Dans son état simple : 1.° *Rendez à César, ce qui appartient à César :* 2.° *Se prêter à l'exemple :* 3.° *Se rendre à la raison.* Dans le premier exemple *à* est devant un nom sans article. Dans le second exemple, *à* est suivi de l'article masculin, parce que le mot commence par une voyelle ; *à l'exemple*, *à l'esprit*, *à l'amour.* Enfin dans le dernier, la préposition *à* précède l'article féminin.

II. Hors de ces trois cas, la préposition *à* devient un mot composé par sa jonction avec l'article *le*, ou avec l'article pluriel *les*. L'article *le*, à cause du son sourd de l'*e* muet, a amené *au*, de sorte qu'au lieu de dire *à le*, nous disons *au*, si le nom en com-

mence pas par une voyelle; *s'adonner au bien.* Et au pluriel, au lieu de dire *à les*, nous changeons *l* en *u*; ce qui arrive souvent dans notre langue, et nous disons *aux*, soit que le nom commence par une voyelle, ou par une consonne, *aux hommes*; *aux femmes.* Ainsi *au* est autant que *à le*, et *aux* que *à les.*

DE L'ADVERBE.

Le mot *adverbe* est formé de la préposition *ad*, *vers*, *auprès*, et du mot *verbe*, parce que l'adverbe se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque modification ou circonstance. *Il aime constamment*, *il écrit mal.* Les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent: or le service le plus ordinaire des adverbes est de modifier l'action que le verbe signifie, et par conséquent de n'en être pas éloigné: et voilà pourquoi on les a appelés adverbes; c'est-à-dire, mots joints au verbe.

Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des adverbes qui se rapportent aussi au nom adjectif, au participe et à des noms qualificatifs, tels que *roi*, *père*, etc. car on dit, *il m'a paru* fort *changé* : *c'est une femme* extrêmement *sage et* fort *aimable. Il est* véritablement *roi.*

En faisant l'énumération des différentes sortes de mots qui entrent dans le discours, je place l'adverbe après la préposition, parce qu'il me paroît que ce qui distingue l'adverbe des autres espèces de mots, c'est que l'adverbe vaut autant qu'une préposition et un nom : il a la valeur d'une préposition avec son complément : c'est un mot qui abrége. Par exemple *sagement*, vaut autant que, *avec sagesse.*

Ainsi, tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom, est un adverbe. Par conséquent ce mot *y*, quand on dit, *il y est*, ce mot, dis-je, est un adverbe qui vient du latin *Ibi.* Car, *il y est*, est comme si l'on disoit, *il est dans ce lieu-là.*

Où est encore un adverbe qui vient du latin *Ubi*, que l'on prononçoit *oubi. Où est-il*, c'est-à-dire, *en quel lieu.*

Si, quand il n'est pas conjonction con-

ditionnelle, est aussi adverbe, comme quand on dit, *elle est si sage*, *il est si savant.* Alors, *si* vient du latin *Sic*, c'est-à-dire *à ce point, au point que*, etc. c'est la valeur ou signification du mot, et non le nombre des syllabes, qui doit faire mettre un mot en telle classe, plutôt qu'en telle autre. Ainsi *A* est préposition, quand il a le sens de la préposition latine *à*, ou celui de *ad :* au lieu que *A* est mis au rang des verbes, quand il signifie *habet*, et alors nos pères écrivoient *ha.*

Puisque l'adverbe emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière, il est évident que l'adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie. Par exemple, *il a été reçu avec politesse*, ou *poliment.*

Il suit encore de-là que l'adverbe n'a pas besoin lui-même de complément. C'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le

verbe actif et la préposition. Car si je dis du roi *qu'il a donné*, on me demandera *quoi*, et *à qui*. Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit *avec*, ou *par*, ou *sans*, ces prépositions font attendre leur complément. Au lieu que si je dis, *il s'est conduit prudemment*, etc. l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à *prudemment*. Je puis bien, à la vérité, demander en quoi a consisté cette prudence ; mais ce n'est plus là le sens nécessaire et grammatical.

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut observer que toute proposition qui forme un sens complet, est composée de divers sens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entre eux, forment l'ensemble ou sens complet.

Ces divers sens particuliers, qui sont comme les pierres du bâtiment, ont aussi leur ensemble. Quand je dis, *le soleil est levé*, voila un sens complet. Mais ce sens complet est composé de deux concepts particuliers : j'ai le concept de *soleil*, et le concept de *est levé*. Or remarquez, que ce dernier concept est composé de deux mots, *est* et *levé*, et que ce dernier suppose le

premier. *Pierre dort*, voilà deux concepts énoncés par deux mots : mais si je dis *Pierre bat*, ce mot *bat* n'est qu'une partie de mon concept ; il faut que j'énonce la personne ou la chose que *Pierre bat. Pierre bat Paul*, alors *Paul* est le complément de *bat: bat Paul* est le concept entier ; mais concept partiel de la proposition *Pierre bat Paul.*

De même, si je dis *Pierre est avec*, *sur* ou *dans*, ces mots *avec*, *sur* ou *dans*, ne sont que des parties de concept, et ont besoin chacun d'un complément. Or ces mots joints à un complément font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'adverbe, qui en tant que concept particulier et tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier.

Selon cette notion de l'adverbe, il est évident que les mots qui ne peuvent pas être réduits à une préposition suivie de son complément, sont ou des conjonctions ou des particules, qui ont des usages particuliers. Mais ces mots ne doivent point être mis dans la classe des adverbes. Ainsi je ne mets pas *non*, ni *oui* parmi les ad-

verbes. *Non*, *ne*, sont des particules négatives.

A l'égard de *oui*, je crois que c'est le participe passif du verbe *ouir*, et que nous disons *oui*, par ellipse, *cela est oui*, *cela est entendu*. C'est dans le même sens que les Latins disoient *dictum puta* (1).

Il y a donc autant de sortes d'adverbes qu'il y a d'espèces de manières d'être qui peuvent être énoncées par une préposition et son complément. On peut les réduire à certaines classes.

Adverbes de Temps.

Il y a deux questions de temps qui se font par des adverbes, et auxquelles on répond ou par des adverbes, ou par des prépositions avec un complément.

1. *Quand* viendrez-vous? *demain*, *dans trois jours*.

2. *Combien de temps? Si long-temps que. Autant de temps que. Combien de temps* Jésus-Christ a-t-il vécu? Trente-trois ans; on sous-entend, *pendant*.

Voici encore quelques adverbes de temps,

---

(1) Térence, *Andr. act.* I, *sc.* I.

Jusqu'à ce que. Tous les jours? on sous-entend la préposition *pendant. Maintenant. Présentement. Alors*, c'est-à-dire, *à l'heure.*

Auparavant. Ce mot étant adverbe, ne doit point avoir de complément. Ainsi c'est une faute de dire *auparavant cela:* il faut dire, *avant cela. Autrefois. Dernièrement.*

Aujourd'hui, c'est-à-dire, *au jour de hui*, au jour présent. On disoit autrefois simplement *hui : je n'irai hui.* Nicod. *Hui* est encore en usage dans nos provinces méridionales.

Hier. Demain. Autrefois. Un jour, pour le passé et pour l'avenir. *Quelquefois, le matin, le soir. Tard. Avant-hier. Quelque jour*, avec affirmation. *Jamais*, avec négation. *Déjà. Long-temps. Depuis peu. Quand. Ci-devant. Ci-après. A l'avenir. Avant que. Jusqu'à ce que. Tandis que. Bientôt. D'abord. Tout A l'heure. Alors. Dès-lors. Enfin. A l'avenir. Ordinairement. D'ordinaire.*

Adverbes de Lieu.

Il y a quatre manières d'envisager le lieu. On peut le regarder, 1.° comme étant le lieu où l'on est; où l'on demeure; 2.° comme

étant le lieu où l'on va : 3.° comme étant le lieu par où l'on passe : 4.° comme étant le lieu d'où l'on vient. C'est ce que les Grammairiens appellent, *in loco*, *ad locum*, *per locum*, *de loco*, ou autrement, *ubi*, *quo*, *quâ*, *unde*. *Où* est-il ? Il est *là*. Où et là sont des adverbes : car on peut dire : *En quel lieu ! En ce lieu* ; etc.

Voici encore quelques adverbes de lieu, ou de situation. *Y* : il *y* est. *Ailleurs*. *Devant*. *Derrière*. *Dessus*. *Dessous*. *Dedans*. *Dehors*. *Par-tout*. *Autour*.

Adverbes de Quantité.

Combien. Beaucoup. Peu. Davantage. Très-fort. Un peu. Médiocrement. Amplement. En abondance. A foison. Largement.

Adverbes de Qualité.

Savamment. Pieusement. Ardemment. Sagement. Gaiement. Bien. Mal. Heureusement ; et grand nombre d'autres formés des adjectifs qui qualifient leurs substantifs.

Adverbes de Manière.

Promptement. Tout d'un coup. Lente-

ment. A la hâte. Peu à peu. Confusément. Insolemment. De diverses manières.

Il y a des adverbes qui servent à marquer le rapport ou la relation de ressemblance. *Ainsi que. Comme. De la même manière que. De même que.*

D'autres au contraire marquent diversité. *Autrement. D'ailleurs.*

D'autres adverbes servent à compter combien de fois. *Quelquefois. Combien de fois. Encore. Souvent. Rarement. Une fois, deux fois, trois fois, cent fois, mille fois:* en françois nous sous-entendons ici quelques prépositions, *pendant, pour, par.*

D'autres sont adverbes de nombre ordinal. *Premièrement. Secondement. En troisième lieu*, etc.

ADVERBES D'INTERROGATION.

Pourquoi. Pour quel sujet. Comment. Il y a aussi, sur-tout en latin, des particules qui servent à l'interrogation. *An, anne, num, nunquid, nonne. Ne* joint à un mot, *Vides ne? Voyez-vous? Ec* joint à certains mots, *Ecquando*, quand? *Ecquis*, qui? *Ecqua mulier*, quelle femme?

Adverbes d'Affirmation.

Ainsi. Certainement. Vraiment oui. Sans doute.

Adverbes de Négation.

En aucune manière. Nullement. Point du tout. Nulle part.

Adverbes de Diminution.

Presque. Peu s'en faut.

Adverbes de Doute.

Peut-être.

Il y a aussi des adverbes qui servent dans le raisonnement. *Ainsi. Or. Par conséquent.*

D'autres marquent assemblage. *Ensemble*, *conjointement*, *pareillement.* D'autres, division. *A part*, *en particulier*, *séparément*, *en détail*, *l'un après l'autre.* D'autres d'exception. *Seulement*, etc.

Il y a aussi des mots qui servent dans les comparaisons, pour augmenter la signification des adjectifs. Par exemple, on dit au positif, *pieux*, *plus pieux*, *très* ou *fort pieux*. Ces mots *plus*, *très*, *fort*, sont considérés comme des adverbes. *Fort;* c'est-à-dire,

dire, *fortement, extrêmement. Très* vient de *ter*, *trois fois. Plus*, c'est-à-dire, *selon une plus grande valeur. Moins* est encore un adverbe qui sert à la comparaison.

Il y a des adverbes qui se comparent, sur-tout les adverbes de qualités, ou qui expriment ce qui est susceptible de plus ou de moins. Comme *long-temps, plus long-temps. Savamment, plus savammant, très-savamment. Vaillamment, plus vaillamment, très-vaillamment.*

Il y a des mots que certains Grammairiens placent avec les conjonctions, et que d'autres mettent avec les adverbes. Mais si ces mots renferment la valeur d'une préposition et de son complément, comme *parce que*, *c'est pourquoi*, etc. ils sont adverbes; et s'ils font de plus l'office de conjonction, nous dirons que ce sont des adverbes conjonctifs.

Il y a plusieurs adjectifs qui sont pris adverbialement. *Il sent bon. Il sent mauvais. Il voit clair. Il chante juste. Parlez bas. Parlez haut. Frappez fort. Tenir bon. Tenir ferme*, etc.

On appelle expression *adverbiale*, celle qui est équivalente à un adverbe. Si l'usage avoit établi un seul mot pour exprimer le

même sens, ce mot seroit un adverbe : mais comme ce sens est énoncé en deux mots, on dit que c'est une expression adverbiale. Il en est de même de *vis-à-vis*, *tout d'un coup*, *tout-à-coup*, *à coup sûr*, qu'on exprime en latin en un seul mot, par des adverbes particuliers ; *Improvisè*, *subitò : certò*, et *tout de bon*, *seriò*, etc.

DES CONJONCTIONS.

Les conjonctions sont de petits mots qui marquent que l'esprit, outre la perception qu'il a de deux objets, aperçoit entre ces objets un rapport ou d'accompagnement, ou d'opposition, ou de quelqu'autre espèce. L'esprit rapproche alors en lui-même ces objets, et les considère l'un par rapport à l'autre, selon cette vue particulière. Or le mot qui n'a d'autre office que de marquer cette considération relative de l'esprit est appelé Conjonction.

Par exemple, si je dis que *Cicéron et*

Quintilien sont les auteurs les plus judicieux de l'antiquité, je porte de Quintilien le même jugement que j'énonce de Cicéron. Voilà le motif qui fait que je rassemble Cicéron avec Quintilien. Le mot *et* qui marque cette liaison, est la conjonction.

Il en est de même si l'on veut marquer quelque rapport d'opposition ou de disconvenance. Par exemple, si je dis qu'*il y a un avantage réel à être instruit;* et que j'ajoute ensuite, sans aucune liaison, qu'*il ne faut pas que la science inspire de l'orgueil,* j'énonce deux sens séparés. Mais si je veux rapprocher ces deux sens, et en former l'un de ces ensembles qu'on appelle Période, j'aperçois d'abord de la disconvenance, et une sorte d'éloignement et d'opposition qui doit se trouver entre la science et l'orgueil.

Voilà le motif qui me fait réunir ces deux objets. C'est pour en marquer la disconvenance. Ainsi en les rassemblant, j'énoncerai cette idée accessoire par la conjonction *mais.* Je dirai donc: *Il y a un avantage réel à être instruit; mais il ne faut pas que cet avantage inspire de l'orgueil.* Ce *mais* rapproche les deux propositions ou membres de la période, et les met en opposition.

Ainsi la valeur de la conjonction consiste à lier des mots par une nouvelle modification, ou idée accessoire, ajoutée à l'un par rapport à l'autre. Les anciens Grammairiens ont balancé s'ils placeroient les conjonctions au nombre des parties du discours; et cela par la raison que les *conjonctions* ne représentent point d'idées de choses. *Mais qu'est-ce qu'être partie du discours,* dit Priscien (1), *sinon énoncer quelque concept, quelqu'affection ou mouvement intérieur de l'esprit? Quid enim est aliud pars orationis, nisi vox indicans mentis conceptum, id est cogitationem?* Il est vrai que les conjonctions n'énoncent pas, comme font les noms, des idées d'êtres ou réels ou métaphysiques: mais elles expriment l'état ou affection de l'esprit entre une idée et une autre idée; entre une proposition et une autre proposition. Ainsi les conjonctions supposent toujours deux idées et deux propositions, et elles font connoître l'espèce d'idée accessoire que l'esprit conçoit entre l'une et l'autre.

Si l'on ne regarde dans les conjonctions, que la seule propriété de lier un sens à

(1) Lib. XI, *sub initio.*

un autre, on doit reconnoître que ce service leur est commun avec bien d'autres mots.

1.° Le verbe, par exemple, lie l'attribut au sujet. Les pronoms, *lui*, *elle*, *eux*, *le*, *la*, *les*, *leur*, lient une proposition à une autre. Mais ces mots tirent leur dénomination d'un autre emploi qui leur est plus particulier.

2.° Il y a aussi des adjectifs relatifs qui font l'office de *conjonction*. Tel est le relatif *qui*, *lequel*, *laquelle*. Car outre que ce mot rappelle et indique l'objet dont on a parlé, il joint encore et unit une autre proposition à cet objet. Il identifie même cette nouvelle proposition avec l'objet. *Dieu que nous adorons est tout-puissant*: cet attribut *est tout-puissant*, est affirmé de Dieu, en tant qu'il est celui *que nous adorons*. *Tel*, *quel*, *Talis*, *qualis*, *tantus*, *quantus*, *tot*, *quot*, etc. font aussi l'office de conjonctions.

3.° Il y a des adverbes qui, outre la propriété de marquer une circonstance de temps ou de lieu, supposent de plus quelqu'autre pensée qui précède la proposition où ils se trouvent. Alors ces adverbes font aussi l'office de conjonction. Tels sont *afin que*. On trouve dans quelques anciens, et l'on dit même encore

aujourd'hui en certaines provinces, *à celle fin que, ad hunc finem secondùm quem*; où vous voyez la préposition et le nom qui font l'adverbe, et de plus l'idée accessoire de liaison et de dépendance. Il en est de même de *à cause que, propterea quod; parce que, quia; encore, adhuc; déjà, jam*, etc. Ces mots doivent être considérés comme adverbes conjonctifs, puisqu'ils font en même-temps l'office d'adverbes et celui de conjonctions. C'est du service des mots dans la phrase qu'on doit tirer leur dénomination.

A l'égard des conjonctions proprement dites, il y en a d'autant de sortes, qu'il y en a de différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un mot, ou entre une pensée et une autre pensée. Ces différences font autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes.

Les Grammairiens, sur chaque partie du discours, observent ce qu'ils appellent les *accidens*. Or ils en remarquent de deux sortes dans les conjonctions.

1.° La simplicité et la composition. C'est ce que les Grammairiens appellent *la figure*. Ils entendent par ce terme, la propriété

d'être un mot simple, ou d'être un mot composé.

Il y a des conjonctions simples, telles sont *et*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, *aussi*, *or*, *donc*, etc.

Il y en a d'autres qui sont composées, *à moins que*, *pourvu que*, *de sorte que*, *parce que*, *par conséquent*, etc.

2.° Le second accident des conjonctions, c'est leur signification, leur effet ou leur valeur. C'est ce qui leur a fait donner les divers noms dont nous allons parler. Sur quoi j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de suivre l'ordre que M. l'abbé Girard a gardé dans sa *Grammaire*, au traité *des conjonctions* (1). Cet ouvrage est rempli d'observations utiles, qui donnent lieu d'en faire d'autres, que l'on n'auroit peut-être jamais faites, si l'on n'avoit point lu avec réflexion l'ouvrage de ce digne Académicien.

I. *Conjonctions copulatives.*

Et, *ni*, sont deux conjonctions, qu'on appelle *copulatives*, du latin, *copulare*,

(1) *Les véritables principes de la langue françoise.* XIIe. Discours.

joindre, assembler, lier. La première est en usage dans l'affirmation, et l'autre dans la négation, *Il n'a ni vice ni vertu. Ni* vient du *nec* des Latins, qui vaut autant que *et non.* On trouve souvent *et* au lieu de *ni* dans les propositions négatives; mais cela ne me paroît pas exact.

Je ne connoissois pas Almanzor et l'Amour.

J'aimerois mieux *ni l'amour.* De même: *La poësie n'admet pas les expressions et les transpositions particulières, qui ne peuvent pas trouver quelquefois leur place en prose dans le style vif et élevé.* Il faut dire avec le père Buffier: *la poësie n'admet ni expression ni transposition*, etc.

Observez que comme l'esprit est plus prompt que la parole, l'empressement d'énoncer ce que l'on conçoit, fait souvent supprimer les conjonctions, et sur-tout les copulatives. *Attention, soins, crédit, argent, j'ai mis tout en usage pour*, etc. Cette suppression rend le discours plus vif. On peut faire la même remarque à l'égard de quelques autres conjonctions, sur-tout dans le style poétique, et dans le langage de la passion et de l'enthousiasme.

II. *Conjonctions augmentatives, ou adverbes conjonctifs augmentatifs.*

De plus, d'ailleurs. Ces mots servent souvent de transition dans le discours.

III. *Conjonctions alternatives.*

Ou, sinon, tantôt. Il faut qu'une porte soit ouverte ou *fermée. Lisez* ou *écrivez. Pratiquez la vertu,* sinon *vous serez malheureux.* Tantôt *il rit,* tantôt *il pleure.* Tantôt *il veut,* tantôt *il ne veut pas.*

Ces conjonctions, que M. l'abbé Girard appelle *alternatives,* parce qu'elles marquent une alternative, une distinction, ou séparation dans les choses dont on parle ; ces conjonctions, dis-je, sont appelées plus communément disjonctives. Ce sont des conjonctions, parce qu'elles unissent d'abord deux objets, pour nier ensuite de l'un ce qu'on affirme de l'autre. Par exemple, on considère d'abord le soleil et la terre, et l'on dit ensuite, que c'est le soleil qui tourne autour de la terre, ou bien que c'est la terre qui tourne autour du soleil. De même, en certaines circons-

tances, on regârde Pierre et Paul comme les seules personnes qui peuvent avoir fait une telle action. Les voilà donc d'abord considérés ensemble, c'est la conjonction: ensuite on les désunit, si l'on ajoute : *C'est ou Pierre ou Paul qui a fait cela : c'est l'un ou c'est l'autre.*

IV. *Conjonctions hypothétiques.*

Si, soit, pourvu que, à moins que, quand, sauf. M. l'abbé Girard les appelle *hypothétiques*, c'est-à-dire, *conditionnelles*, parce qu'en effet ces conjonctions énoncent une condition, une supposition, une hypothèse.

Si. Il y a un *si* conditionnel. *Vous deviendrez savant si vous aimez l'étude. Si vous aimez l'étude*, voilà l'hypothèse ou la condition. Il y a un *si* de doute ; *Je ne sais si*, etc. Il y a encore un *si* qui vient du *sic* des Latins. *Il est si studieux, qu'il deviendra savant.* Ce *si* est alors adverbe : *sic adeo*, à ce point, tellement.

Soit, sive ; soit goût, soit raison, soit caprice, il aime la retraite. On peut aussi regarder *soit*, *sive*, comme une conjonction alternative ou de distinction.

Sauf, désigne une hypothèse, mais avec restriction.

V. *Conjonctions adversatives.*

On appelle Conjonctions adversatives, des conjonctions qui marquent quelque différence, quelque restriction ou opposition entre ce qui suit et ce qui précède. Elles rassemblent les idées, et font servir l'une à contrebalancer l'autre. Le mot *adversative* vient du latin *adversus*, contraire, opposé. Il y a sept conjonctions adversatives: *mais, quoique, bien que, cependant, pourquoi, néanmoins, toutefois*. Il y a cette différence entre les conjonctions adversatives et les disjonctives, que dans les adversatives, le premier sens peut subsister sans le second, qui lui est opposé; au lieu qu'avec les disjonctives, l'esprit considère d'abord les deux membres ensemble, et ensuite les divise, en donnant l'alternative, en les partageant et les distinguant. *C'est le soleil* ou *la terre qui tourne. C'est vous* ou *moi*. Soit *que vous mangiez*, soit *que vous buviez*. En un mot, l'adversative restreint ou contrarie, au lieu que la disjonctive sépare ou divise.

Il y a des conjonctions que M. l'abbé Girard appelle *extensives*, parce qu'elles lient par extension de sens : telles sont *jusques*, *encore*, *aussi*, *même*, *tant que*, *non*, *plus*, *enfin*.

Il y a des adverbes de temps que l'on peut aussi regarder comme de véritables conjonctions. Par exemple, *lorsque*, *quand*, *dès que*, *tandis que*. Le lien que ces mots expriment consiste dans une correspondance de temps.

VI. D'autres marquent un motif, un but, une raison. *Afin que*, *parce que*, *puisque*, *car*, *comme*, *aussi*, *attendu que*, *d'autant que*. M. l'abbé Girard prétend (1) qu'il faut bien distinguer *dautant que*, conjonction, qu'on écrit sans apostrophe, et *d'autant*, adverbe qui est toujours séparé de *que*, par *plus*, *mieux* ou *moins*, *d'autant plus que*, et qu'on écrit avec l'apostrophe. Le père Joubert, dans son Dictionnaire, dit aussi *dautant que*, conjonction : on l'écrit, dit-il, sans apostrophe, *quia*, *quoniam*. Mais M. l'abbé Regnier, dans sa *Grammaire*, écrit *d'autant que*, conjonction, avec l'a-

(1) *Tome* II, *pag.* 280.

postrophe; et observe que ce mot, qui autrefois étoit fort en usage, est renfermé aujourd'hui au style de chancellerie et de pratique. Pour moi, je crois que *d'autant que*, et *d'autant mieux que* sont le même adverbe, qui de plus fait l'office de conjonction dans cet exemple, que M. l'abbé Girard cite pour faire voir que *d'autant que* est conjonction sans apostrophe. *On ne devoit pas si fort le louer, d'autant qu'il ne le méritoit pas.* N'est-il pas évident que *d'autant que* répond à *ex eo quod, ex eo momento secundùm quod, ex eâ ratione secundùm quam*; et que l'on pourroit aussi dire, *d'autant mieux qu'il ne le méritoit pas.* Dans les premières éditions de Danet, on avoit écrit *dautant que* sans apostrophe; mais on a corrigé cette faute dans l'édition de 1721. La même faute est aussi dans Richelet. Nicot, *Dictionnaire* 1606, écrit toujours *d'autant que* avec l'apostrophe.

VII. On compte quatre conjonctions *conclusives*, c'est-à-dire, qui servent à déduire une conséquence, *donc, par conséquent, ainsi, partant.* Mais ce dernier n'est guère d'usage que dans les comptes, où il marque un résultat.

VIII. Il y a des conjonctions *explicatives*, comme lorsqu'il se présente une similitude ou une conformité, *en tant que*, *savoir*, *sur-tout*.

Auxquelles on joint les cinq expressions suivantes, qui sont des conjonctions composées, *de sorte que*, *ainsi que*, *de façon que*, *c'est-à-dire*, *si bien que*.

On observe des conjonctions *transitives*, qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. *Or*, *au reste*, *quant à*, *pour*, c'est-à-dire, *à l'égard de*; comme quand on dit, *l'un est venu; pour l'autre, il est demeuré*.

IX. La conjonction *que*. Ce mot est d'un grand usage en françois. M. l'abbé Girard l'appelle *conjonction conductive*, parce qu'elle sert à conduire le sens à son complément. Elle est toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède en fait toujours attendre une autre pour former un sens, de manière que l'union des deux est nécessaire pour former une continuité de sens. Par exemple : *Il est important que l'on soit instruit de ses devoirs*. Cette conjonction est d'un grand usage dans les comparaisons. Elle conduit du terme comparé, au terme qu'on prend

pour modèle ou pour exemple: *Les femmes ont autant d'intelligence que les hommes :* alors elle est comparative. Enfin la conjonction *que* sert encore à marquer une restriction dans les propositions négatives. Par exemple: *Il n'est fait mention que d'un tel prédicateur.* Sur quoi il faut observer que l'on présente d'abord une négation, d'où l'on tire la chose pour la présenter dans un sens affirmatif exclusivement à tout autre. *Il n'y avoit dans cette assemblée que tel qui eût de l'esprit : Nous n'avons que peu de temps à vivre, et nous ne cherchons qu'à le perdre.* M. l'abbé Girard appelle alors cette conjonction *restrictive*.

Au fond, cette conjonction *que,* n'est souvent que le *quòd* des Latins, pris dans le sens de *hoc. Je dis que vous êtes sage, dico quòd;* c'est-à-dire, *dico hoc, nempè,* vous êtes sage. *Que* vient aussi quelquefois de *quam*, ou de *quantum,* ou enfin de *quot.*

Au reste on peut se dispenser de charger sa mémoire de divers noms de chaque sorte de conjonction ; parce qu'indépendamment de quelqu'autre fonction qu'il peut avoir, il lie un mot à un autre mot, ou un sens à un autre sens, de la manière que nous l'avons expli-

qué d'abord. Ainsi il y a des adverbes et des prépositions qui sont aussi des *conjonctions composées*; comme *afin que, parce que, à cause que*, etc. Ce qui est bien différent du simple adverbe et de la simple préposition, qui ne font que marquer une circonstance ou une manière d'être du nom ou du verbe.

De ce qu'on appelle ACCIDENT, *en termes de Grammaire.*

LE terme *accident* est sur-tout en usage dans les anciens Grammairiens. Ils ont d'abord regardé le mot, comme ayant la propriété de signifier. Telle est, pour ainsi dire, la substance du mot. C'est ce qu'ils appellent *nominis positio*. Ensuite ils ont fait des observations particulières sur cette position, ou substance métaphysique : et ce sont ces observations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appelé *accidens* des dictions; *dictionum accidentia*.

Ainsi, par *accident*, les Grammairiens

entendent une propriété qui, à la vérité, est attachée au mot; mais qui n'entre point dans la définition essentielle du mot. Car, de ce qu'un mot sera primitif, ou qu'il sera dérivé, simple ou composé, il n'en sera pas moins un terme ayant une signification. Voici quels sont ces accidens.

I. Toute diction ou mot, peut avoir un sens propre ou un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie, ce pourquoi il a été premièrement établi. Le mot *Lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle *Lion*. Si en parlant d'un homme emporté, je dis que c'est un *lion*; *lion* est alors dans un sens figuré. Quand par comparaison, ou analogie, un mot se prend en quelque sens, autre que celui de sa première destination, cet accident peut être appelé l'*acception* du mot.

II. En second lieu, on peut observer si un mot est primitif, ou s'il est dérivé.

Un mot est primitif, lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. Ainsi en françois, *ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs.

Un mot est dérivé, lorsqu'il est tiré de quelqu'autre mot, comme de sa source.

Ainsi *céleste*, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement* sont autant de dérivés. Cet accident est appelé par les Grammairiens l'*espèce du mot*. Ils disent qu'un mot est de l'espèce primitive, ou de l'espèce dérivée.

III. On peut observer si un mot est simple, ou s'il est composé. *Juste*, *justice*, sont des mots simples: *injuste*, *injustice*, sont des mots composés. En latin, *res* est un mot simple; *publica* est encore un mot simple: mais *respublicà* est un mot composé.

Cet accident d'être simple ou d'être composé, a été appelé par les anciens Grammairiens, *la figure*, ils disent qu'un mot est de la figure simple, ou qu'il est de la figure composée; en sorte que *figure* vient ici de *fingere*, et se prend pour la forme ou constitution d'un mot, qui peut être ou simple ou composé. C'est ainsi que les anciens ont appelé *Vasa sictilia*, ces vases qui se font en ajoutant matière à matière, et *figulus*, l'ouvrier qui les fait, *à fingendo*.

IV. Un autre accident des mots regarde la prononciation. Sur quoi il faut distinguer l'accent, qui est une élévation, ou un abaissement de la voix, toujours invariable dans le

même mot; et le *ton* et l'emphâse, qui sont des inflexions de voix qui varient selon les divers passions et les différentes circonstances, *un ton fier*, *un ton soumis*, *un ton insolent*, etc.

Voilà quatre *accidens*, qui se trouvent en toutes sortes de mots. Mais de plus chaque sorte particulière de mot a ses *accidens*, qui lui sont propres.

Ainsi le nom substantif a encore pour accidens, le *genre*, le *cas*, la *déclinaison*, le *nombre*.

Le nom adjectif a un accident de plus, qui est la *comparaison*: *doctus*, *doctior*, *doctissimus*, *savant*, *plus savant*, *très-savant.*

Les pronoms ont les mêmes accidens que les noms.

A l'égard des verbes, ils ont aussi par *accident*:

1.° L'*acception*, qui est ou *propre* ou *figurée*. *Ce vieillard marche d'un pas ferme*: *marcher* est là au propre. *Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres*, dit Jesus-Christ; *suit* et *marche* sont pris dans un sens figuré.

2.° L'*espèce* est aussi un *accident* des verbes. Ils sont, ou primitifs, comme *parler*, *boire*, *sauter*, *trembler*; ou dérivés,

comme *parlementer*, *buvoter*, *sautiller*, *tremblotter*. Cette espèce de verbes dérivés en renferme plusieurs autres; tels sont les *inchoatifs*, les *fréquentatifs*, les *augmentatifs*, les *diminutifs*, les *imitatifs* et les *désidératifs*.

3.° Les verbes ont aussi la figure, c'est-à-dire, qu'ils sont simples, comme *venir*, *tenir*, *faire*; ou composés comme *prévenir*, *contenir*, *refaire*, etc.

4.° La *voix* ou *forme* du verbe. Elle est de trois sortes, la *voix* ou *forme active*, la forme *passive*, et la forme *neutre*.

5.° Le *mode*, c'est-à-dire, les différentes manières d'exprimer ce que le verbe signifie, ou par l'*indicatif*, qui est le mode direct et absolu, ou par l'*impératif*, ou par le *subjonctif*, ou enfin, par l'*infinitif*.

6.° Le sixième accident des verbes, c'est de marquer le temps par des terminaisons particulières. *J'aime*, *j'aimois*, *j'ai aimé*, etc.

7.° Le septième est de marquer les personnes, celle qui parle, celle à qui on parle, celle ou ce dont on parle.

En latin et en grec, les personnes et les temps sont marqués d'une manière plus distincte, par des terminaisons particulières.

Au lieu qu'en françois, la différence des terminaisons n'est souvent pas bien sensible; et c'est pour cela que nous joignons aux verbes les pronoms, qui marquent les personnes: *Je chante, tu chantes, il chante.*

8.° Le huitième *accident* des verbes est la *conjugaison.* La conjugaison est une distribution ou liste de toutes les parties et de toutes les inflexions du verbe, selon une certaine analogie.

9.° Enfin, le dernier *accident* des verbes, est l'*analogie*, ou l'*anomalie*: c'est-à dire, d'être réguliers, et de suivre l'*analogie* de leur paradygme, ou bien de s'en écarter; et alors on dit qu'ils sont *irréguliers* ou *anomaux.*

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque temps, ou de quelque personne, on les appelle *défectifs.*

A l'égard des prépositions, elles sont toutes primitives et simples, *à*, *de*, *dans*, *avec*, etc. Sur quoi il faut observer, qu'il y a des langues qui énoncent en un seul mot ces vues de l'esprit, ces rapports, ces manières d'être; au lieu qu'en d'autres langues, ces mêmes rapports sont divisés par l'élocution, et exprimés par plusieurs mots. Par

inséparable n'entre dans leur composition. Ainsi, *justement*, *lors*, *jamais*, sont des adverbes de la figure simple.

Mais, *injustement*, *alors*, *aujourd'hui*, et en latin, *hodie*, sont de la figure composée.

3.° La *Comparaison* est le troisième *accident* des adverbes. Les adverbes qui viennent des noms de qualité se comparent *justement*, *plus justement*, *très* ou *fort justement*, *le plus justement*; *bien*, *mieux*, *le mieux*; *mal*, *pis*, *le pis*, *plus mal*, *très-mal*, *fort mal*; etc.

A l'égard de la conjonction, c'est-à-dire, de ces petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots et des mots, ou entre des phrases et des phrases, outre leur signification particulière, il y a encore leur figure et leur position.

1.° Qant à la *figure*, il y en a de simples, comme, *et*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, etc.

Il y en a beaucoup de composées, *et*, *si*, *mais si*; et même il y en a qui sont composées de noms ou de verbes : par exemple, *à moins que*, *de sorte que*, *bien entendu que*, *pourvu que*.

2.° Pour ce qui est de leur *position*, c'est-à dire, de l'ordre ou rang que les conjonctions doivent tenir dans le discours, il

il faut observer, qu'il n'y en a point qui ne suppose au moins un sens précédent, car ce qui joint, doit être entre deux termes. Ainsi vous ne sauriez commencer un discours par *mais*, *et*, *or*, *donc*, etc. Mais ce sens peut quelquefois être transposé: ce qui arrive avec la conditionnelle *si*, qui peut fort bien commencer un discours. *Si vous êtes utiles à la société, elle pourvoira à vos besoins.* Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si*. C'est comme s'il y avoit: *La société pourvoira à vos besoins, si vous y êtes utile.*

S'il arrive qu'un discours commence par *or* ou *donc*, ce discours n'est point censé la suite d'un autre qui s'est tenu intérieurement, et que l'orateur ou l'écrivain a sous-entendu, pour donner plus de véhémence à son début; c'est plutôt une exclamation, une interrogation. Malherbe, dans son Ode à Louis XIII partant pour la Rochelle, lui dit:

Donc un nouveau labeur à tes armes s'aprête.

C'est comme s'il y avoit, *Un nouveau labeur s'aprête* donc *à tes armes!* Mais cette manière de s'exprimer est rare. Elle

ne peut être en usage que dans la poésie ou le style oratoire. Dans le style moins orné, Malherbe auroit dit, *Voici un nouveau labeur qui s'aprête à tes armes.*

A l'égard des Interjections, elles ne servent qu'à marquer des mouvemens subits de l'ame. Il y a autant de sortes d'interjections, qu'il y a de passions différentes. Ainsi il y en a pour la tristesse et la compassion : *hélas! ha!* pour la douleur, *ai ai, ha!* pour l'aversion et le dégoût, *fi.* Les interjections ne servent qu'à ce seul usage ; et n'étant jamais considérées sous la même face ne sont sujettes à aucun autre accident. On peut seulement observer, qu'il y a des noms, des verbes et des adverbes, qui étant prononcés dans certains mouvemens de passions, ont la force de l'interjection: *Courage, allons, bon Dieu, voyez, marche, tout-beau, paix*, etc. C'est le ton, plutôt que le mot, qui fait alors l'interjection.

Fin du Tome II.e et dernier Volume.



